Pour tout savoir sur vos droits...
"SI J'AVAIS SU"
Tous les dimanches, à 17 h 30, au réseau TVA.

La Presse
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

QUÉRIN mazda
1850, boul. Chomedey
Chomedey, Laval
688-4787
Laval

Aujourd'hui: De 8 à 16 cm de neige
Minimum -3° Maximum -1°
Demain: Froid, neige légère DÉTAILS CAHIER SPORTS

• MONTRÉAL, MARDI 3 DÉCEMBRE 1991 108e ANNEE N° 44 80 PAGES, 6 CAHIERS

Îles de La Madeleine: 1.00 50¢ Taxes en sus

Aujourd'hui



A 3 PAUL LANDREVILLE
L'ex-maire de Saint-Sulpice, Paul Landreville, est condamné à six mois de prison et à 1000 $ d'amende, et ne pourra conduire un véhicule automobile pendant deux ans.

A 3 MARCELLUS FRANCOIS
Le coroner Harvey Yarosky cède à un rare accès de mauvaise humeur devant le refus du directeur du SWAT de la CUM, Lorrain Lavoie, de répondre à ses questions.

B 1 PIERRE BOURGAULT
Ne nous laissons pas emporter par la peur, dit Pierre Bourgault: le chantage et les provocations du Canada anglais à l'endroit du Québec ne font que commencer.

D 1 ÉCONOMIE
Le gouvernement Bourassa identifie 13 secteurs industriels sur lesquels il entend faire reposer le développement économique du Québec pour la prochaine décennie.



C 1 LA MODE
Réservés anciennement aux femmes enceintes, les vêtements trapèze — la ligne A — se portent aujourd'hui pour toutes les occasions et par tous les groupes d'âge.

Sommaire

Annonces classées
immobilier ..... D12 à D14
marchandises..... D14, D15
emplois..... D15
automobiles D16, D17
propositions d'affaires..... D10
Arts et spectacles
informations..... E1 à E5
ciné-horaires..... E4
télé-horaires E2
radio-télé..... E5
Bandes dessinées D13
Bridge..... D17
Décès..... D19
Économie ..... D1 à D10
Éditorial..... B2
Êtes-vous observateur? . D12
Feuilleton..... D15
Horoscope..... D14
La mode ..... Cahier C
Le monde ..... D11, E6 à E8
Loteries — résultats:..... A4
Mots croisés..... D16
«Mot mystère»..... D17

Coup dur pour Norsk Hydro aux USA

Tarifs compensateurs de 33 p. cent sur ses exportations de magnésium

STÉPHAN BUREAU
collaboration spéciale
WASHINGTON

Le Département américain du Commerce a annoncé hier que les taux préférentiels consentis par Hydro-Québec à la compagnie Norsk Hydro constituaient une forme de «subsides injustes» pour l'industrie américaine du magnésium.

Selon la première évaluation faite par le Département du Commerce, Norsk Hydro jouit d'un «subside net» de 33,22 p. cent en raison du contrat spécial qu'a signé Hydro-Québec avec l'entreprise norvégienne. Une autre entreprise, Timminco Ltd., d'Ontario, est aussi visée par les Américains. Dans ce cas cependant, les subsides ne sont évalués qu'à un maigre 0,04 p. cent.

Parallèlement à la démarche du Département du Commerce, la Commission américaine du commerce international (l'International Trade Commission) a jugé le 21 octobre, après sa propre enquête préliminaire, que les fameux «subsides» avaient entraîné des «préjudices probables» aux producteurs américains.

Anticipant la décision américaine, le Canada a déposé une plainte officielle au GATT, à Genève, le 1er novembre.

À court terme, et avant de rendre un jugement final, le Département du Commerce va exiger que Norsk Hydro dépose aux États-Unis une caution équivalent à 33,85 p. cent des exportations de la compagnie sur le marché américain. «Ce n'est pas un geste politique, c'est une simple procédure administrative», explique Pat Woodward, du Département du Commerce. «Nous continuons et nous continuerons à faire des enquêtes sur les pratiques commerciales du Canada même si nous sommes liés par l'entente de libre-échange.»

La plainte a été formulée le 5 décembre 1991 par la Magnesium Corp. of America, un importante compagnie de Salt Lake City qui contrôle près de 20 p. cent du

VOIR NORSK EN A 2

■ Québec promet de se battre. *Page A 19*

Le Canadien recommande à ses joueurs de subir un test de dépistage du sida

PHILIPPE CANTIN

Il y a deux ans, une patiente du docteur Clément Olivier, un spécialiste montréalais du traitement du sida, est morte de cette maladie. Avant de mourir, elle lui a confié avoir eu des relations sexuelles avec une cinquantaine de joueurs de la ligue Nationale de hockey (LNH).

Dans la foulée de l'affaire Magic Johnson, ce joueur de basketball des Lakers de Los Angeles qui a récemment annoncé être séropositif, cette nouvelle risque de troubler profondément plusieurs joueurs de la LNH. «Ceux à qui le chapeau fait n'ont qu'à le mettre», a déclaré hier à *La Presse* le docteur Olivier lors d'un séminaire tenu au Palais des Congrès.

«Le risque qu'un homme contracte le virus d'une femme est minime, a-t-il ajouté. Mais il n'est pas absent. Dans le monde du sport, Magic Johnson représente un exemple concret de ce qui peut se produire. Il en a parlé et c'est bien. Mais ça ne signifie pas que le problème soit réglé.»

Au Forum, le directeur général du Canadien, Serge Savard, a souligné que son organisation était de plus en plus sensibilisée au problème du sida.

«On va fortement suggérer à nos joueurs de subir un test de dépistage, même si on ne peut pas les y obliger, a-t-il dit. Avant l'affaire Magic Johnson, la plupart d'entre eux ne croyaient pas qu'une telle chose puisse leur arriver. Les médecins d'équipe doivent aussi se poser des questions. Si j'étais à leur place, je ne suis pas sûr que j'aimerais jouer dans le sang des autres en soignant une coupure.»

Jusqu'à maintenant, aucun joueur de la LNH n'a annoncé être séropositif. Mais la facilité avec laquelle ils peuvent avoir des relations sexuelles font d'eux un groupe à risque élevé.

«Quand on a dit qu'une deuxième vague de sida se préparait chez les toxicomanes, les gens nous ont accusés d'être alarmistes», a rappelé le docteur Olivier, qui dirige la clinique L'Actuel en compagnie de son collègue Réjean Thomas.

«Quand on a dit que beaucoup de femmes deviendraient séro-positives, ce fut la même réaction.

VOIR SIDA EN A 2

■ Un Québécois est infecté par le sida chaque jour. *Page A 15*

L'AMÉRICAIN JOSEPH CICIPPIO ENFIN LIBRE

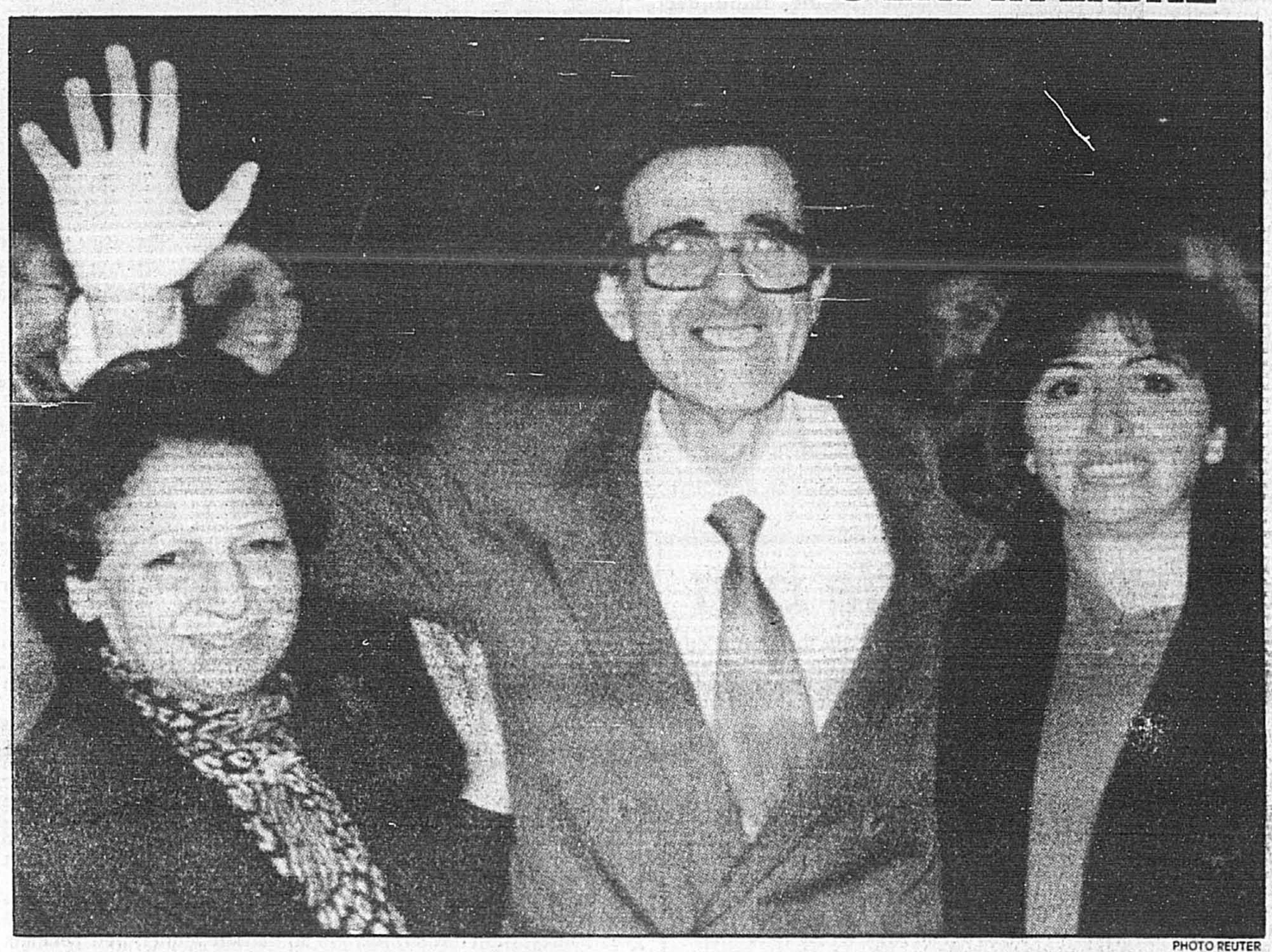


PHOTO REUTER

Flanqué de sa femme et de sa belle-mère, Joseph Cicippio, libéré après avoir été détenu pendant cinq ans par le Djihad islamique, salue les journalistes depuis la résidence de l'ambassadeur des États-Unis à Damas, avant de prendre l'avion pour l'Allemagne. Le comptable de 61 ans est ainsi devenu le septième otage occidental détenu au Liban à recouvrer la liberté depuis le mois d'août. Quelques heures plus tard, dans un communiqué adressé à un quotidien de Beyrouth, le Djihad annonçait sa décision de libérer dans les 48 heures un autre otage américain, Allan Steen, 52 ans, enlevé en 1987 devant l'Université de Beyrouth, où il enseignait les sciences de la communication. Nos informations en page E 6

L'Ukraine indépendante est née

d'après AP, AFP, Reuter et CP
KIEV

L'Ukraine indépendante est née: il ne manque plus que la proclamation officielle du Parlement, aujourd'hui. Selon les premiers résultats de la commission électorale officielle, plus de 90 p. cent des Ukrainiens se sont prononcés dimanche pour la sortie de leur république de l'Union soviétique.

Le président de l'Ukraine indépendante sera Leonid Kravtchouk, l'ancien apparatchik du PC converti au nationalisme. M. Kravtchouk, actuel président du Parlement, a annoncé avoir recueilli 55 p. cent des suffrages — 60 p. cent selon un député ukrainien.

La Pologne frontalière a été la première à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine et annoncé un prochain échange d'ambassadeurs. La Suède a fait de même ainsi que la Fédération de Russie dirigée par M. Boris Eltsine. Mikhaïl Gorbatchev, qui avait prédit samedi une «catastrophe» en cas d'indépendance, a félicité le nouveau président ukrainien tout en soulignant à nouveau les dangers d'un retrait de l'Ukraine de la nouvelle Union. Les Etats-Unis, pour leur part, comptent agir sans «précipitation» et la CEE a salué le vote démocratique des Ukrainiens, tout en souhaitant que la république respecte les engagements internationaux de l'URSS, notamment dans les domaines nucléaire et financier. Le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, a aussitôt annoncé que le Canada reconnaîtra l'Ukraine.

La participation au scrutin de

VOIR UKRAINE EN A 2

■ La réaction du Canada. *Page D 11*

La SQ abat un «cowboy» dépressif armé d'un revolver à air comprimé

MARCEL LAROCHE

Un individu au comportement étrange, affublé d'un chapeau à la Clint Eastwood et armé de ce que l'on croyait être un puissant revolver comme au temps des légendaires cowboys du Far-West américain, a connu une fin tragique en fin de soirée, dimanche, lorsqu'il a été abattu en pleine rue par un policier de la SQ qui tentait de procéder à son arrestation.

Le tragique incident est survenu au moment où Jacques Ducas, un ex-danseur nu de 37 ans habillé en cowboy, marchait d'un pas décidé au milieu de la route 340, à la sortie ouest du village de Saint-Polycarpe, dans la région de Valleyfield.

Ignorant totalement les ordres répétés des policiers lui enjoignant de laisser tomber son arme, Ducas pointait toujours son revolver dans leur direction et il se trouvait à moins de cinq mètres d'eux lorsqu'il a été mortellement atteint en pleine poitrine d'une décharge de fusil de calibre .12.

Ce n'est que quelques instants plus tard, alors que Ducas gisait sans vie sur la chaussée, que les policiers ont constaté que l'arme que brandissait la victime n'était qu'un simple revolver à air comprimé, une reproduction à s'y méprendre d'un puissant magnum .44.

Dépressif et visiblement désabusé de la vie, Ducas s'était présenté, vers 23 h dimanche, au bar Délisle, situé rue Sainte-Catherine, dans le village de Saint-Polycarpe. Portant son chapeau de cowboy, il avait alors demandé à plusieurs clients s'il y avait suffisamment d'eau dans la rivière Délisle pour s'y noyer.

Après son départ précipité, des clients ont même communiqué avec des policiers de la SQ de Valleyfield pour leur faire part des

VOIR COWBOY EN A 2



Jacques Ducas

VANCOUVER
À compter du 16 décembre 1991
Vol aller retour à partir de 399$ + 69 $
Aller simple 249$ + 42 $
Les Ailes de l'Ouest
FORT LAUDERDALE
tous les mardis à partir du 23 décembre
Vol aller retour à partir de 148$ + 75$
TURKS & CAICOS
LA DESTINATION PAR EXCELLENCE
Vols directs tous les samedis à partir du 21 décembre 1991
1 semaine à partir de 815$ + 115$ tx 2 semaines à partir de 1 141$ + 148$ tx incluant avion, hôtel et transferts
Réduction de 150$ p.p. si la réservation et le paiement sont effectués 90 jours avant la date de départ.
Turks & Caicos Tours
TARIFS VALIDES SUR CERTAINES DATES DE DÉPART
Nombre de places limité
Permis du Québec
Consultez votre agent de voyages
HAITI
départs tous les jeudis
VOL ALLER RETOUR 259$ + 40$ à dates fixes
À PARTIR DE 499$ + 40$ billet ouvert valide pour 1 an
Haïti Tours

SUITE DE LA UNE

NORSK

Coup dur pour Norsk Hydro aux USA

marché américain du magnésium. La compagnie a aussi accusé à plusieurs reprises les producteurs canadiens de pratiquer du «dumping» en vendant à perte leur magnésium au États-Unis.

«On ne veut fermer le marché américain à personne», explique prudemment le vice-président de l'entreprise américaine, Lee Brown. «On veut simplement lutter à armes égales. Nous sommes donc très heureux de ce qui a été annoncé. Il est évident que des tarifs douaniers doivent être imposés sur le magnésium canadien». Dans sa requête (une «pétition», dans le jargon américain), la Magnesium Corp. prétend que la Norsk Hydro, installée à Bécancour depuis 1989, bénéficie de subventions déloyales.

L'entreprise norvégienne est au nombre des 13 entreprises qui avaient demandé aux tribunaux québécois de garder le secret sur les contrats préférentiels que leur avait accordé Hydro-Québec.

L'enquête menée par le Département du Trésor repose entièrement sur des informations qui ont été fournies par toutes les parties impliquées dans le dossier. Selon un diplomate canadien, l'ambassade à Washigton orchestre «depuis plusieurs semaines» les communications entre les fonctionnaires américains et les avocats d'Hydro-Québec, de Norsk Hydro et de Timminco Ltd.

Malgré la fermeté de la décision rendue par le Département du Commerce, l'ambassade du Canada à Washington ne semblait pas troublée outre mesure, hier en fin de journée. «Il ne faut pas oublier que la requête a été faite par une entreprise. Ce n'est pas le gouvernement américain (comme c'est parfois le cas) qui a demandé à faire enquête. Et puis, ce ne sont que des résultats préliminaires. Aucun tarif douanier n'est encore imposé sur notre magnésium... Il ne s'agit que d'une caution jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue.»

Selon plusieurs sources, l'enquête américaine pourrait peut-être déborder sur les «subsides» qu'accorde Hydro-Québec aux producteurs québécois d'aluminium. Malcom McKechnie, de l'ambassade canadienne, pense par contre qu'il est trop tôt pour faire de pareilles projections. «Rien n'indique que les Américains veuillent passer à la loupe tous les contrats signés avec Hydro. Ce n'est pas inconcevable, mais pour l'instant on ne voit rien à l'horizon».

Au bureau de l'ambassadeur Carla Hills, responsable des négociations de libre-échange pour l'administration américaine, le spécialiste des affaires canadiennes n'exclut pas une extension de l'enquête. Selon Chip Roh, «ce genre de contrat spécial, c'est un peu comme une ristourne en argent liquide. Personne ne peut fermer les yeux là-dessus aux États-Unis. C'est clairement un dossier important pour nous».

L'enquêteur responsable du dossier au Département du Commerce, Rick Herring, a déclaré à *La Presse* que la «logique qui est applicable au dossier du magnésium pourrait éventuellement être valable dans d'autres secteurs. Ça pourrait servir de base à d'autres industries qui pensent être victimes de compétition déloyale». Selon Herring, aucune autre requête n'a cependant été déposée au Département du Commerce.

Les gouvernements québécois et canadien, Hydro-Québec et les deux compagnies impliquées dans l'enquête du Département du Commerce pourront faire valoir leurs points de vue à Washington le 17 janvier lors d'une audience publique. Déjà, des représentants du gouvernement du Canada ont manifesté leur intention de participer à cette rencontre.

La décision finale du Département du Commerce doit être rendue le 12 février. Si les conclusions de l'enquête concordent avec ce qui a été annoncé hier et que les plaintes sont fondées, le Département du Commerce pourrait imposer des tarifs douaniers sur le magnésium canadien. En vertu de l'entente de libre-échange, le Canada aurait alors la possibilité de contester la décision américaine par le biais du «groupe spécial bi-national» chargé d'arbitrer les différends commerciaux entre les deux pays. □

SIDA

Le Canadien recommande à ses joueurs de subir un test de dépistage du sida

Or, ces sujets meublent maintenant nos dicussions. Il y a deux ans, nous ne traitions aucune femme à notre clinique; aujourd'hui, elles sont 150 à nous consulter.»

La victime du sida qui a couché avec une cinquantaine de joueurs de la LNH incitera sûrement les joueurs à repenser leur vie sexuelle. «Si cette révélation peut sauver un athlète dans le futur, elle aura au moins servi à quelque chose», a estimé le docteur Olivier.

Assurances

La menace du sida pourrait avoir des répercussions sur les contrats des joueurs. Le propriétaire des North Stars du Minnesota, Norman Green, songe à exiger un test de dépistage avant de consentir un salaire important à un joueur. Actuellement, aucune ligue de sport professionnel n'impose une telle obligation à ses joueurs.

Chez le Canadien, Serge Savard n'est pas encore convaincu de cette nécessité. Mais il réalise que le problème pourrait être réglé par les exigences des assureurs. Ainsi, la compagnie Llyod's, de Londres, a mis sur pied un comité du sida afin d'étudier les implications de cette maladie pour ses activités.

Les joueurs de la LNH détiennent une assurance-vie groupe de 100 000 $, mais ils n'ont pas à subir de test sanguin pour en profiter. «La situation est semblable à celle qui prévaut dans les autres entreprises offrant cet avantage social», a expliqué hier William Sutton, un spécialiste des assurances qui gère les dossiers de l'Association des joueurs de la ligue Nationale. «Quand on prend une assurance-vie personnelle, un test de dépistage est demandé. Mais ce n'est pas le cas pour les assurances-groupe.»

Les équipes sportives ont l'habitude d'assurer les contrats de leurs plus hauts salariés. Si ceux-ci subissent une blessure mettant fin à leur carrière, ils n'ont pas à assumer eux-mêmes les coûts du contrat. Habituellement, les maladies sont aussi couvertes.

Un autre type d'assurance est fréquent dans le monde du sport. Un joueur qui se croit capable d'obtenir, à court ou moyen terme, un salaire très important, souscrira lui-même une police d'assurance. C'est le cas d'Eric Lindros, ce jeune homme qui refuse de signer un contrat avec les Nordiques de Québec, mais qui souhaite jouer dans la LNH.

«Aucun test de dépistage n'est requis pour ce type d'assurance, a dit M. Sutton. Mais la Llyod's, qui est une des seules entreprises à consentir ce genre d'assurances à risque élevé, étudie la question. Il ne serait pas étonnant qu'elle exige des tests très bientôt.»

Depuis l'affaire Magic Johnson, les associations des joueurs des ligues professionnelles s'interrogent: leurs membres devraient-ils subir un test de dépistage? Leur réflexion risque cependant d'être court-circuitée par les exigences des assureurs. «Si un cas de sida éclate dans la LNH, toutes ces questions prendront une ampleur majeure», a dit Serge Savard.

La révélation de l'ancienne patiente du docteur Clément Olivier fait croire que ce moment est peut-être proche. La nouvelle causera un choc au sein de la population. «Ce sera la même chose le jour où un hétérosexuel bien connu au Québec dira: *Je suis atteint* », a conclu le spécialiste. □

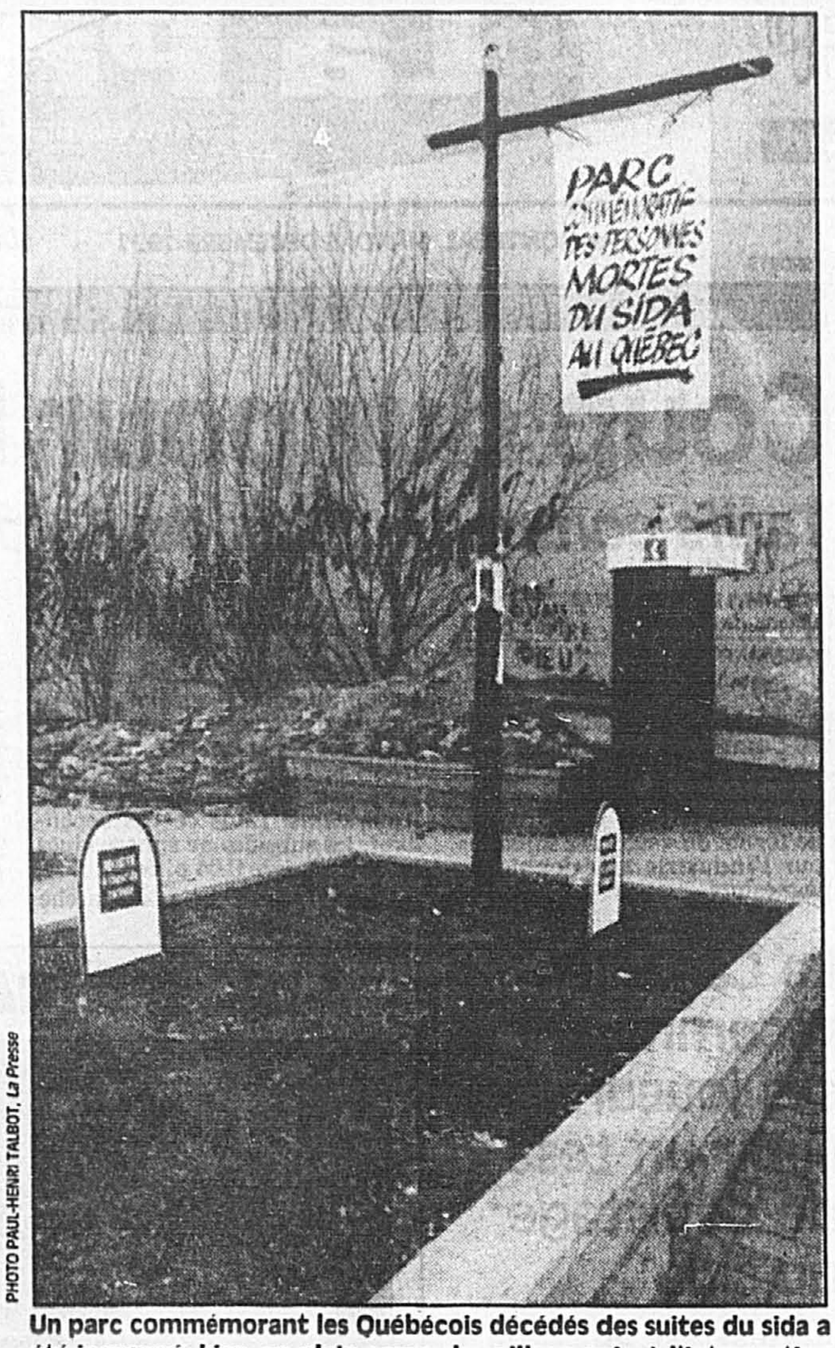


PHOTO PAUL-HENRI TALBOT, *La Presse*

Un parc commémorant les Québécois décédés des suites du sida a été inauguré, hier, en plein coeur du «village gai», à l'intersection des rues Sainte-Catherine et Panet, dans l'est de la ville.

COWBOY

La SQ abat un «cowboy» dépressif armé d'un revolver à air comprimé

propos suicidaires tenus par l'individu.

Les policiers étaient occupés à faire des vérifications aux abords du pont qui enjambe la rivière Delisle, tout près du bar portant le même nom, lorsqu'un homme a téléphoné à la SQ de Valleyfield, vers 23 h 30, pour signaler qu'un individu tirait des coups de feu en l'air, à l'intersection de la montée Sainte-Catherine et de la rue Sainte-Catherine (route 340), à la sortie ouest de Saint-Polycarpe.

Une dizaine de minutes plus tard, les patrouilleurs de la SQ se retrouvaient en présence d'un suspect qui marchait sur la ligne délimitant le centre de la route 340, et dont le signalement correspondait à celui qui avait été fourni quelques minutes plus tôt par les clients du bar Delisle.

Après avoir utilisé quatre voitures de patrouille pour dresser un barrage routier, huit policiers ont entrepris, vers 23 h 40, des pourparlers pour tenter de raisonner et de maîtriser l'homme, qui ne cessait de vociférer et de proférer des menaces de mort.

Après avoir parcouru à pied plus d'un kilomètre, à partir de l'école secondaire Soulanges jusqu'à la sortie du village, Ducas aurait dégainé son arme à la «western» pour la braquer sur les policiers, qui se trouvaient à ce moment-là à moins de cinq mètres de lui.

Devant le danger imminent, l'un des policiers, qui compte 20 ans de service à la SQ, s'est emparé d'un fusil .12 et a tiré en direction du suspect. Atteint à la poitrine, l'homme serait mort sur le coup.

Ducas, un individu sans adresse fixe mais dont les parents habitent le village de Saint-Polycarpe, était fort bien connu de plusieurs corps policiers du Québec et de l'Ontario, et plus particulièrement de la Sûreté municipale de Valleyfield.

Aux prises depuis plusieurs années avec de sérieux problèmes de comportement, engendrés surtout par son attirance vers la vie des cowboys, Jacques Ducas avait tout d'abord pratiqué le métier de danseur nu.

Après s'être produit dans plusieurs clubs de nuit du Québec et de l'Ontario en dansant avec des serpents, il avait finalement abandonné cette profession de «gogo boy» depuis une dizaine d'années.

Traité au département de psychiatrie du centre hospitalier de Valleyfield, Ducas avait donné du fil à retordre aux autorités municipales de cette municipalité, au cours de l'hiver dernier, lorsqu'on avait dû avoir recours à la police pour l'expulser d'un appartement où il vivait en compagnie de son... cheval!

Reconnu comme un individu au caractère violent, il avait à nouveau fait parler de lui, au mois de septembre 1991, à la suite de son arrestation pour une affaire de voies de fait graves.

Remis en liberté quelques jours plus tard, des patrouilleurs de la Sûreté municipale l'avaient découvert juste à temps, pendu à un arbre dans le cimetière de Valleyfield.

L'enquête policière a été confiée aux sergents-détectives Robert Fuller, Jacques Gamache et Michel Provost, sous la supervision du lieutenant-détective Yvan Gauvreau, de la section des homicides de la CUM. □

UKRAINE

L'Ukraine indépendante est née

dimanche a été massive. Selon la commission électorale, plus de 90 p. cent des 37,5 millions d'électeurs ukrainiens se sont rendus aux urnes, et 90,5 p. cent ont répondu «oui» à la question: «Approuvez-vous l'acte de proclamation d'indépendance de l'Ukraine?»

M. Kravtchouk a, lui, fait état au cours d'une conférence de presse de 92 p. cent de «oui» à l'indépendance. Selon d'autres chiffres avancés par le mouvement indépendantiste Roukh, l'indépendance a recueilli environ 98 p. cent des suffrages dans l'ouest de la république, à Kiev en particulier.

Les Ukrainiens n'ont pas attendu les résultats pour fêter l'indépendance: on a chanté et dansé toute la nuit dans les discothèques de Kiev, la capitale. Les drapeaux aux couleurs ukrainiennes — bleu et jaune — flottaient, par dizaines, aux balcons des habitations.

En ce qui concerne l'élection présidentielle, le plus proche rival de M. Kravtchouk, l'ancien dissident Viatcheslav Tchornovil, a obtenu entre 26 et 30 p. cent. Six candidats étaient en lice. Tous ont déclaré qu'ils ne signeraient pas le Traité de l'Union.

M. Kravtchouk, au cours de sa conférence de presse, s'est voulu rassurant sur la question du nucléaire — 20 p. cent de l'arsenal soviétique est situé sur le territoire de la république. L'Ukraine, a-t-il dit, estime que toutes les armes nucléaires présentes sur son sol doivent être détruites.

Il s'est prononcé pour la création d'un «organisme collectif» de contrôle, composé de représentants d'Ukraine, de Russie, de Biélorussie et du Kazakhstan, les quatre républiques nucléarisées.

En définitive, «l'Ukraine demandera de contrôler ce qui se passe sur son sol, mais l'Ukraine de demandera pas d'avoir un doigt sur le bouton nucléaire».

Hier, Paris a souligné que la proposition du président Mitterrand, formulée le 11 septembre, d'une réunion des quatre puissances disposant d'armes nucléaires en Europe (États-Unis, URSS, Grande-Bretagne, France) est «plus que jamais d'actualité».

Paris, a expliqué le porte-parole adjoint du Quai d'Orsay Maurice Gourdault-Montagne, a reçu des «réponses intéressées» des parties concernées. Mais ni la date de la réunion, ni le niveau des participants, n'ont été fixés.

En votant ainsi pour l'indépendance de leur république, la seconde par l'importance économique et la population de l'ex-URSS après la Russie, les électeurs d'Ukraine ont ignoré les avertissements du président soviétique Mikhail Gorbatchev et ont soulevé de sérieux doutes quant à l'éventuel maintien d'une Union entre les républiques.

L'Ukraine ne signera pas le traité de l'Union, a d'ailleurs lancé, cité par l'agence indépendante NEGA, M. Leonid Kravtchouk, élu dès le premier tour au poste de président de ce qu'il a appelé ce «nouvel État européen».

L'Ukraine, qui a paraphé l'accord économique inter-républicain, avait reporté au lendemain du référendum sa décision finale sur le traité de l'Union.

M. Kravtchouk a ajouté que sa république se conformerait en revanche aux accords bilatéraux conclus avec les républiques, telles la Géorgie ou la Russie, dont le président, Boris Eltsine, a récemment souligné qu'il ne signerait pas sans l'Ukraine un accord sur une Union politique. □

L'hiver pour de bon

■ Si les prévisions météorologiques ont été respectées par dame Nature, la toute première tempête de neige de l'année s'est abattue sur le Québec, la nuit dernière, laissant de 10 à 15 centimètres de flocons blancs sur son passage.

«Avec le temps froid des prochains jours, alors que le maximum ne devrait pas dépasser moins cinq degrés, cette neige devrait rester pour l'hiver», a prédit William Horrocks, d'Environnement Canada, au grand bonheur des skieurs impatients et au grand dam des automobilistes imprudents qui n'ont pas encore posé leurs pneus d'hiver.

Le météorologue a expliqué qu'une intense dépression originaire des Grands lacs et du Midwest américain remontait vers le nord-est, tôt la nuit dernière. La neige devait débuter au milieu de la nuit et devait être accompagnée de grésil — au sud surtout — et de poudrerie.

En outre, de forts vents en provenance du nord pourraient atteindre une vitesse de 60 km/h, un facteur de refroidissement qui devrait faire descendre aujourd'hui le mercure entre moins 20 et moins 30degrés Celcius!

Le sud de la province (Québec, Laurentides, Outaouais, Montréal, Drummondville) sera particulièrement touché par la tempête, et on prévoit que les accumulations pourraient dépasser les 15 centimètres, notamment en Estrie. L'Est du Québec sera affecté, plus tard dans la journée, par les mêmes chutes de neige.

Enfin, mercredi, un dégagement graduel s'effectuera sur l'ouest de la province sous l'influence d'un courantd'air sec en provenance du nord-ouest. La température sera toutefois glaciale. Il ventera et il neigera encore un peu dans les régions situées plus à l'est du Québec.

La Quotidienne tirage d'hier — à trois chiffres **282** — à quatre chiffres **1624**

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30	285-7111
RÉDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détaillants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé+	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *LA PRESSE* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *LA PRESSE* sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement: numéro 1400 • Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272

MARDI 3 DÉCEMBRE 1991 — 49-2-01

Les employés d'entretien manifestent

Plus de 500 employés d'entretien de la STCUM ont manifesté en fin d'après-midi, hier, en face du siège social de la STCUM, rue Saint-Antoine, en plein centre-ville de Montréal. Les manifestants exigeaient que leur employeur revienne sur sa décision de congédier 93 employés, dès demain. Rappelons que le Syndicat des employés d'entretien avait été le seul, parmi les quatre syndicats de la STCUM, à refuser une entente permettant à la société de transport d'utiliser les surplus des régimes de retraite pour éponger son déficit de fonctionnement causé par la réforme Ryan. Pour la STCUM, c'était là le seul moyen d'éviter ces mises à pied.

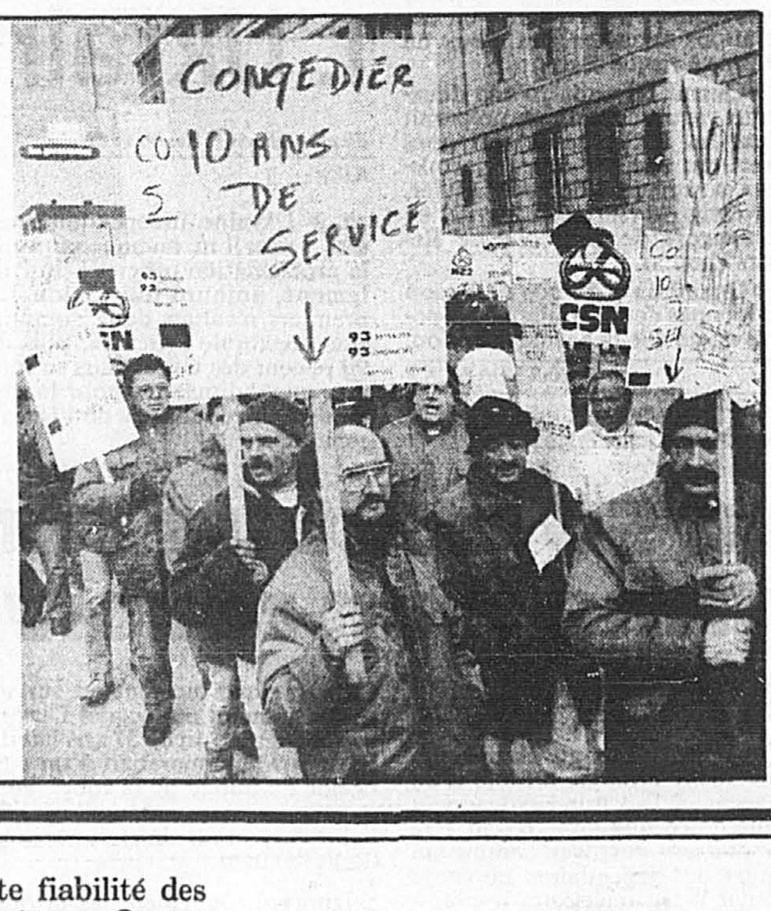


PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Où donner de son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- Montréal : au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 20 h ;
- Noranda : aux bureaux de la Sûreté du Québec, 1, 9e Rue, de 13 h 30 à 20 h (transport gratuit au 1-819-764-3202) ;
- Bromont : aux bureaux de la Générale électrique du Canada, 2, boul. de l'Aéroport, de 10 h à 16 h 30.

ROLEX



La haute fiabilité des chronomètres Oyster Perpetual Rolex. En acier inoxydable.

SUBMARINER. Lunette tournante graduée pour 60 minutes. Couronne Triplock. Étanche jusqu'à 330 m.

- Fairview Pointe-Claire
- Rockland - Carrefour Laval
- Sainte-Foy - Square Phillips

Club Prestige exclusif de Birks
20% D'ACOMPTE, AUCUN INTÉRÊT PENDANT 6 MOIS
sur un achat unique de 1 000 $ ou plus

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS

La Presse

Les Montréalais devront débourser 20 millions pour les fêtes du 350e

GILLES GAUTHIER

■ La facture que devront payer les contribuables montréalais pour les coûts directs des fêtes du 350e anniversaire, l'an prochain, s'approche de 20 millions de dollars.

La présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, a fait savoir hier matin lors de l'étude du budget par une commission que les services municipaux débourseront en 1992 entre deux et trois millions pour les fêtes, en plus des 14,5 millions que la Ville verse à la Corporation des célébrations.

La subvention de la municipalité à la société de l'île Notre-Dame augmentera de 26 p. cent pour atteindre 1,24 million. La Ville veut que la Fêtes des neiges soit plus grandiose à cause du 350e et de la biennale des villes d'hiver.

S'ajoute à cette somme, admet-elle également, le budget spécial adopté par le Service de police de la CUM pour les grands événements de l'an prochain. Il faut calculer aussi les sommes inscrites dans les budgets des services municipaux en 1991 pour la préparation d'activités qui se tiendront dans le cadre de cet anniversaire.

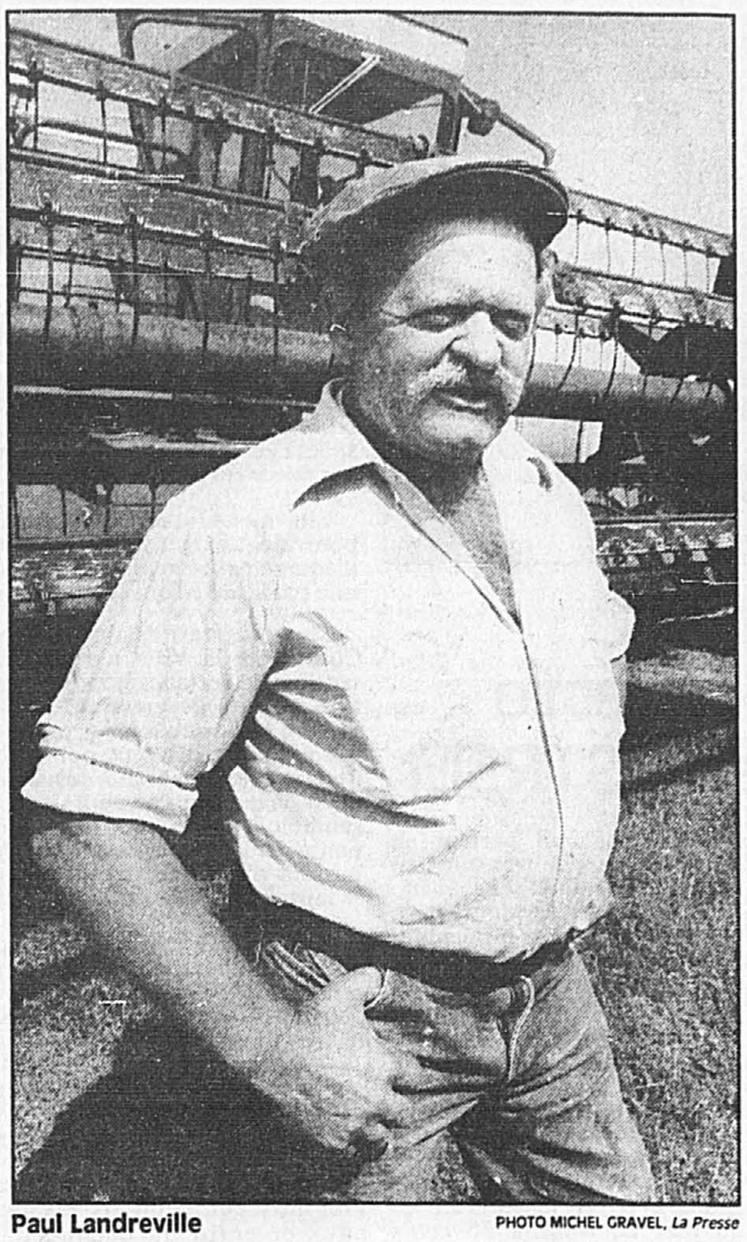
La Ville investit en outre des dizaines de millions pour des équipements qui, d'expliquer l'administration, seront permanents, ajouteront aux attraits de la métropole et sont financés en bonne partie par les gouvernements supérieurs.

Il s'agit en particulier du Parc des îles, du Vieux-Port, du Biodôme, de la Pointe-à-Callière, du Champ-de-Mars et de la rue de la Commune. On note également parmi les investissements municipaux le square Berri, la place Charles-de-Gaulle au parc Lafontaine, le belvédère du mont Royal, etc. La Ville participe financièrement à presque tous ces projets et les sommes nécessaires sont généralement inscrites à son Programme triennal d'immobilisations (PTI), donc empruntées.

Selon Mme Cousineau, il est difficile d'associer certaines dépenses directement aux célébrations du 350e anniversaire. Elle donne l'exemple de l'entretien au square Berri, qui sera un des grands lieux de rassemblement pour les fêtes mais qui «est là pour rester».

Elle affirme par ailleurs que Montréal «a fait le plein de congrès d'associations internationales» pour 1992, ce qui se traduira par nombre de réceptions offertes par la municipalité à l'hôtel de ville ou ailleurs.

Dans le budget déposé vendredi dernier, les dépenses pour le protocole et l'accueil augmentent de 83 p. cent pour atteindre 1,16 million alors que le nombre de «participations à des événements protocolaires» grimpe de 150000 à 250000.



Paul Landreville

PHOTO MICHEL GRAVEL, *La Presse*

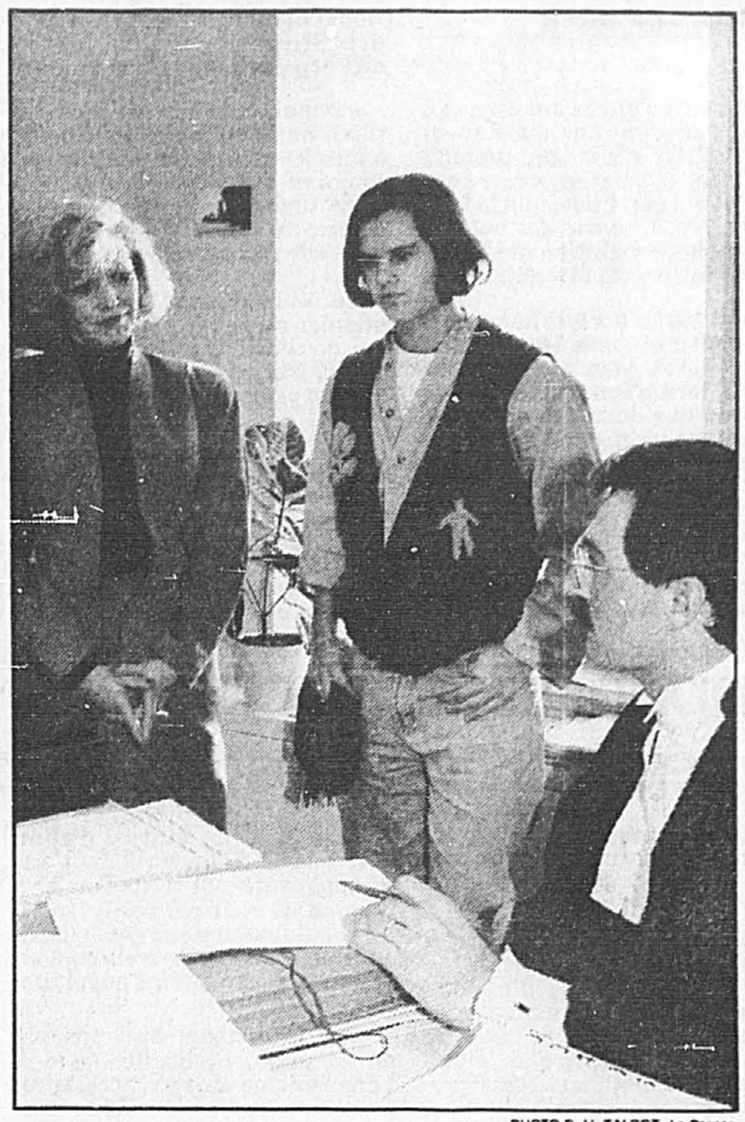


PHOTO P.-H. TALBOT, *La Presse*

Me Claude Lachapelle (à droite), en compagnie de Hugo Lapointe-Massicotte et de la mère de l'adolescent.

L'ex-maire de St-Sulpice condamné à six mois de prison et à une amende de 1000 $

Il avait blessé un jeune cycliste en conduisant sa moissonneuse-batteuse en état d'ébriété

JEAN-PAUL CHARBONNEAU
JOLIETTE

■ L'ex-maire de Saint-Sulpice, Paul Landreville, a été condamné, hier, à six mois moins un jour de prison, ainsi qu'à payer une amende de 1000$ et à ne pas conduire de véhicule automobile pour une période de deux ans.

Le juge François Beaudoin, de la Cour du Québec, lui a imposé cette peine pour avoir conduit une moissonneuse-batteuse, au moment où son taux d'alcoolémie indiquait 230 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, causant à cette occasion des lésions corporelles graves à Hugo Lapointe-Massicotte.

Cet accident est survenu le 26 août 1989, lorsque la moissonneuse, roulant dans une rue résidentielle de Saint-Sulpice, a heurté le jeune cycliste.

Présent au palais de justice de Joliette avec sa mère, Hugo, âgé de 17 ans maintenant, a déclaré en quitant la salle d'audience qu'il aurait cru qu'une peine plus sévère aurait été imposée au cultivateur de 50 ans. «Non je ne suis pas particulièrement content de la sentence. Non, je n'ai pas encore pardonné. Si j'y arrive, ça va être encore loin», a ajouté l'adolescent, qui demeure sous les soins des médecins.

Menottes

Paul Landreville a écouté le prononcé de la sentence assis dans les premières rangées. Il s'est dirigé vers le box des accusés. Au moment où il s'entretenait avec son avocat, Me Serge Ménard, un gardien lui a passé les menottes. Le dos tourné à la salle, l'ex-maire a demandé pourquoi?

— «C'est la même chose pour tout le monde», a répondu bien poliment et de façon articulée le gardien.

Au cours de sa probation d'une durée de deux ans, Paul Landreville se soumettre au programme Alcofrein, administré par le Service de probation, et suivre un cours sur les dangers de la conduite en état d'ébriété.

Même si Hugo aurait préféré une sentence plus sévère, le procureur de la Couronne, Me Claude Lachapelle, semble satisfait de la décison du juge Beaudoin. La mère de l'adolescent aussi et elle a serré la main de Me Lachapelle pour le remercier du brio avec lequel il a conduit cette cause.

Dans le corridor, Mme Landreville cherchait à parler à Me Ménard, qui ne sait pas encore s'il va interjeter appel de la sentence. «Nous sommes déjà en appel sur le jugement et je vais présenter une requête en cautionnement pour bientôt», a expliqué Me Ménard après s'être entretenu en privé avec son client.

Brigadier

La défense avait proposé comme sentence de remplacement que Paul Landreville soit condamné à exercer bénévolement le poste de brigadier extraordinaire à bord d'un autobus d'écoliers. «C'est un cas bien spécial. En 25 ans de pratique, c'est la première fois que je vois un homme accusé d'avoir conduit sa moisonneuse-batteuse dans une rue en état d'ébriété», a conclu le criminaliste.

Ni Me Ménard ni Me Lachapelle ne savent si l'ex-maire va passer la période des Fêtes derrière les barreaux. Quand un individu est condamné à six mois moins un jour, sa remise en liberté avant terme est laissée à la discrétion du directeur du centre de détention.

Hugo, qui était alors âgé de 14 ans, a vu la mort de près. Il a passé de longs mois cloué sur un lit d'hôpital. Il a subi 12 fractures du bassin et l'éclatement de la vessie. Les médecins ont dû procéder à l'ablation de sa rate. Les séquelles de ses blessures sont permanentes, ce qui altère beaucoup sa qualité de vie. «À titre d'illustration, souligne le juge Beaudoin, son système immunitaire devenu déficient le rend fragile aux infections et doit être compensé par la prise de médicaments, avec le résultat qu'il se retrouve très souvent à l'hôpital. Avec comme résultat que ses activités physiques et scolaires ont été très profondément perturbées.»

Dans son jugement écrit, le juge Beaudoin consacre passablement d'espace à Paul Landreville. Il souligne qu'il travaille comme cultivateur dans le cadre de son entreprise familiale. Qu'il est marié depuis plus de 26 ans et père de trois enfants, et qu'il ne présente aucun antécédent judiciaire.

«Tout en manifestant beaucoup de stabilité dans sa vie, écrit le président du tribunal, il a su prodiguer à ses enfants une éducation supérieure et s'est montré très attentif à leurs besoins. Je peux facilement conclure qu'il a été tout au long de sa vie un actif pour la société, mis à part sa responsabilité dans les présents faits. Cette conclusion est accentuée par l'implication de l'accusé comme maire de sa municipalité pendant de nombreuses années.»

Le juge a aussi souligné qu'il ne pouvait pas écarter les effets négatifs pour tous les membres de sa famille d'une couverture médiatique hors de l'ordinaire de ce dossier.

À la fin de son jugement, le juge Beaudoin a présenté quelques données sur les personnes conduisant avec les facultés affaiblies au Québec et il a conclu en affirmant que «personne ne poussera la naïveté jusqu'à croire qu'en dehors de ces stastistiques, il n'y a pas d'autres individus qui circulent sur nos routes en état d'ébriété ou de façon dangereuse pour la sécurité d'autrui.»

Le coroner Yarosky pique une «sainte» colère

SUZANNE COLPRON

■ Il aura fallu attendre la 21e et dernière journée de l'enquête publique sur la mort de Marcellus François pour assister à une sainte colère du coroner Harvey Yarosky.

«Je vous demande de faire preuve d'un peu plus de franchise avec nous», a-t-il lancé d'une voix forte et autoritaire, en s'adressant au directeur de l'unité des services techniques (SWAT) de la police de la CUM, Lorrain Lavoie, qui témoignait hier.

«Vous ne sortirez pas d'ici avant d'avoir répondu à nos questions, a prévenu le coroner, d'un naturel pourtant très calme et courtois. Je ne veux pas que vous me preniez pour un fou. Je suis ici pour faire un devoir et je le ferai. Je n'aime pas faire des colères sur le banc, mais c'est votre attitude qui m'y pousse. Je vous pose des questions toutes simples et vous faites tout pour éviter de répondre. Vous jouez avec nous et cela me fâche.»

Le coroner Yarosky tentait alors de savoir quels étaient les faits connus du témoin le soir du drame. Mais pour une raison mystérieuse, le directeur Lorrain Lavoie refusait d'admettre qu'il avait eu une rencontre privée avec le sergent Michel Tremblay. Il refusait aussi de dire qu'il lui avait demandé les raisons de son geste.

Ce n'est qu'en début d'après-midi, après deux heures de réflexion, que le témoin a accepté d'apporter des précisions à son témoignage. «Je ne voulais pas laisser croire, a-t-il ensuite expliqué, que j'avais entravé le travail des agents de la Sûreté du Québec en menant mon enquête.»

Le directeur a déclaré que le sergent Tremblay lui avait effectivement confié le soir du 3 juillet avoir tiré sur Marcellus François parce qu'il avait perdu de vue les mains de celui qu'il croyait être un suspect recherché pour tentative de meurtre.

«C'est sûr, a admis le directeur, que je me suis demandé si Michel Tremblay avait tiré trop rapidement. Ce soir-là, on avait de bonnes raisons de se questionner sur son geste. Marcellus François n'était pas la bonne personne et en plus, il n'était pas armé.»

De nouvelles mesures ont été mises en place depuis le tragique événement, a-t-il précisé. Non seulement, la section a-t-elle décidé de revoir le processus de sélection et de formation de ses membres, mais dorénavant les leaders de l'équipe ne joueront plus un rôle de premier plan lors d'interventions de type «high jack».

Rappelons que le sergent Michel Tremblay faisait partie du SWAT depuis à peine sept mois au moment de l'incident. C'est lui qui dirigeait l'opération même s'il était le moins expérimenté de tous les membres de son équipe. Il n'avait pris part qu'à un seul «high jack» dans passé.



ROBERT DUGUAY

Une hausse de taxes de trop?

Le Père Noël est arrivé à la Place Versailles samedi. En même temps que les hausses de taxes du budget municipal.

«Ha-ha-ha», a commenté Mme Normande Vachon, propriétaire de la boutique Maizan, ceintures, gants, foulards et autres accessoires.

Mme Vachon n'est pas de bonne humeur, malgré les apparences. Les 14,6 p. cent d'augmentation de taxes infligés aux propriétaires d'immeubles commerciaux de Montréal, elle sait bien ce que ça signifie pour les locataires. Et elle n'avait pas vraiment besoin d'une augmentation de loyer. «Qu'est-ce que vous pensez qu'on va faire pour payer? On n'a pas le choix, il va falloir augmenter nos prix.»

Et qu'est-ce que va entrainer une nouvelle hausse des prix?

«Moins de monde dans les magasins».

Il n'y avait pas un seul client chez *Maizan* vers 18h30 hier. Comme si les gens n'avaient plus besoin de ceintures pour tenir leurs culottes et de foulards pour se protéger de la bise.

On dirait d'ailleurs que le monde n'a pas besoin de grand-chose ces jours-ci. À la bijouterie *Flash* «Soldes jusqu'à 50 p. cent», une jeune fille traînasse devant un étalage de broches en toc. À la boutique *Le Canarie*(sic), les deux vendeuses jasent en arrière, les tricots orientaux (55 p. cent ramie, 45 p. cent coton) ne font pas courir les foules, même à 34,88$.

Chez Gigi, «entrez voir ce qui est en solde»... à la boutique *Boca* «nous payons la TPS», à la boutique *Nexi* «réductions jusqu'à 100$ et plus»... le Sahel. À la boutique *Massoni* (vêtements pour hommes), le vendeur a tout le temps de jaser; il admet que le chiffre d'affaires a baissé de 35 p. cent par rapport à la même époque l'an dernier.

«Ça ne marche pas fort», admet Mme Vachon.

«Dites donc au maire Doré d'arrêter de faire des rues en marbre et de donner ça au monde. Avez-vous marché sur du marbre en entrant ici? Non. Quand on n'a pas les moyens, le marbre et le granit, on s'en passe».

Maizan.

* * *

Pas un chat non plus chez *Un Homme La Nuit*, où nous avons d'autre part déniché de bien jolis «boxers» à motifs de poissons.

Mme Louise Emond vient d'ouvrir cette succursale dans l'est, elle qui possédait déjà une boutique au Carrefour Laval.

«Une autre taxe, ça n'a pas de sens. Mes 700 pieds carrés de plancher me coûtent 3400$ par mois, ce qui n'est pas énorme. J'en paye 5000$ à Laval. Mais j'attends un compte de 9000$, je ne me souviens plus pour quelle taxe exactement, il faudrait que je regarde mes papiers... mais un autre 14,6 p. cent, dans le contexte économique, ça va commencer à être exorbitant.»

Gilles, un des 11 bijoutiers de la Place, ne semble pas partager le pessimisme de ses voisins: «Ceux qui ne sont pas capables de faire face à une augmentation de 15 p. cent n'ont pas d'affaire en affaires. Ce qui tue les commerces, ce n'est pas les taxes, c'est les Marchés aux Puces. Je fais 300 p. cent de profits sur ce que je vends. Moins 14,6, il va toujours me rester 285,4. Au lieu de quatre vendeuses sur le plancher, y'en aura juste deux. Je vais travailler plus fort, ma femme aussi.

C'est normal que les gouvernements taxent ceux qui font plus d'argent.»

* * *

Le Père Noël ne passe pas par les ateliers de vêtements et il semble bien qu'il ne trouvera pas la rue Chabanel encore cette année.

John Nguyen n'y croit plus. Il songe à fermer *Vêtements Anna Maria*, spécialisée dans les blouses, deux employés à plein temps et une dizaine de couturières à la maison. «J'étais déjà foutu à cause de la TPS, cette fois, c'est vrai. Je termine mon bail dans 10 mois et je change de ligne».

Même son de cloche chez *Vêtements Desa*. «C'est dégueulasse, affirme Daniel Landry. Il y a déjà tellement de compétition dans le cuir... je déménage. On ne pourra pas faire pire à Hull...»

Les 100 employés de *Vêtements Cardinal* risquent aussi de perdre leur gagne-pain. «J'espère pouvoir tenir, explique le propriétaire, Michael Ray. Mais on ne peut plus en prendre. Je me demande si ça ne serait pas plus simple d'aller tenter ma chance aux États-Unis. J'espère rester mais...»

George Parthenios, propriétaire de *Vêtements Coronet*, emploie 15 personnes. «Je ne peux plus payer. Mon bail expire en avril, je ferme. C'est trop dur.»

Mrs Cline, des *Vêtements TLG*: «Je vais me chercher du travail. Mon mari et moi, on n'en peut plus. Nous sommes en affaires ici depuis 30 ans et nous avons réussi à traverser de nombreuses crises. Mais cette fois-ci, c'est trop.»



Aucune offre d'achat sérieuse pour le centre Paul-Sauvé

GILLES GAUTHIER

■ Le centre Paul-Sauvé est à vendre depuis cinq ans mais aucun groupe privé n'a encore présenté une offre d'achat sérieuse, complète et qui garantisse que la Ville n'aura pas à verser des subventions pour le maintien des activités récréatives et culturelles.

C'est ce qu'a déclaré hier soir la présidente du comité exécutive de la Ville de Montréal, Léa Cousineau, lorsqu'interrogée par des citoyens lors de la réunion mensuelle du comité-conseil d'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie.

Si la Ville reçoit une proposition d'un acheteur sérieux, a-t-elle ajouté, «nous allons les rencontrer, analyser leur offre et nous entendre sur un projet de redéploiement du site qui réponde aux besoins de tout le monde».

«Depuis cinq ans, a-t-elle poursuivi, on m'annonce un acheteur à tous les mois, mais je les attends toujours. La Régie des installations olympiques (RIO) veut se défaire du centre depuis cinq ans mais elle ne trouve personne».

La Ville détient un droit de premier refus parce que c'est elle qui possédait le terrain et qui l'a cédé à bas prix pour la construction du centre il y a trente ans.

Mme Cousineau explique qu'il y a entre la Ville et Québec une «entente morale» qui veut que la municipalité achète le centre et que l'argent qu'elle remettra à la RIO — entre 3 millions et 4 millions — soit utilisé pour l'aménagement du biodôme. Les deux parties avaient trouvé cet arrangement pour «régler un problème de facture de l'ordre de 6 millions» relié à la transformation, par la RIO, du vélodrome en biodôme. Le coût de ce projet s'approche de 50 millions. La plus grande partie vient de Québec, mais la Ville héritera des installations lorsqu'elles seront inaugurées en juin prochain.



Léa Cousineau

La présidente du comité exécutif rappelle que la Ville veut utiliser le terrain pour un «développement mixte» mariant l'habitation (familial privé, coopératif et HLM pour familles et personnes âgées) et «des fonctions communautaires et récréatives».

Elle ajoute que ces dernières pourraient exiger la construction d'équipements neufs ou «utiliser une partie de ce qui est déjà là».

Chose certaine, ajoute Mme Cousineau, la Ville n'a pas l'intention de se lancer dans la gestion d'allées de bowling, qu'elle préfère laisser au secteur privé, et n'a pas assez d'argent pour faire fonctionner un aréna désuet de 5000 sièges, «qui ne peut pas être rentable». Selon elle, la municipalité «n'a ni le besoin ni les moyens d'acquérir ce centre pour le faire fonctionner tel qu'il est».

Elle veut également éviter qu'un groupe privé n'achète le centre à des fins de spéculation: il pourrait le démolir pour y construire autre chose.

Elle rappelle que depuis quatre ans, Québec a d'abord offert d'échanger Paul-Sauvé pour le centre Pierre-Charbonneau, puis d'acheter Paul-Sauvé et de l'intégrer aux équipements municipaux et enfin de l'acquérir à d'autres fins. Elle ajoute qu'aux yeux du gouvernement, la Ville «est le seul acheteur intéressant».

Elle promet que tout projet de développement du site qui sera préparé par le service de l'Habitation et du Développement urbain (SHDU) de la Ville sera soumis à une vaste consultation.

L'opposition à Longueuil conteste la répartition des coûts de la STRSM

GILLES ST-JEAN

■ Longueuil aurait dû répartir entre tous les contribuables le fardeau supplémentaire d'un million causé par l'augmentation de sa quote-part à la Société de transport de la Rive-Sud, plutôt que de l'imposer aux seuls propriétaires non résidentiels, estime le Parti civique, qui forme l'opposition à l'hôtel de ville.

Au cours d'une conférence de presse hier matin, le chef du PCL, Mme Gisèle Hamelin, a dénoncé la façon dont la direction de la STRSM et la Ville ont choisi d'éponger les retombées de la réforme Ryan, qui a privé la STRSM de quelque 13 millions en subventions à l'exploitation (18 millions si la STRSM n'avait établi un plan de rationalisation).

Au lieu d'imposer aux propriétaires non résidentiels l'augmentation de sa quote-part à la STRSM, il aurait été préférable de répartir ces nouveaux coûts à l'ensemble des propriétaires, croit Mme Hamelin, citant l'exemple des commissions scolaires qui ont procédé de cette façon, que les propriétaires aient ou non des enfants à l'école.

Selon les calculs du PCL, en ne tenant compte que des 6 millions dévolus à Longueuil en vertu de la réforme Ryan, l'augmentation de taxes aurait été minime: environ 7,50$ par mois pour le propriétaire d'une maison de 100000$ et 2,50$ par mois pour le locataire d'un appartement.

Mme Hamelin affirme d'autre part que la STRSM n'aurait pas dû augmenter les tarifs (de 25 à 33 p. cent) et de réduire les services d'autobus, mesures qui contribueront à rendre le transport en commun encore moins populaire.

«Les utilisateurs du transport en commun, particulièrement à Longueuil, ne sont pas nécessairement les citoyens les mieux nantis. Si on leur prend de plus en plus cher pour se transporter, il leur restera de moins en moins d'argent pour stimuler l'économie locale. Il ne faudra pas s'étonner non plus si les commerçants de Longueuil partent en campagne contre le transport en commun après qu'on leur ait imposé le surcroit de quote-part. N'oublions pas que les immeubles non résidentiels de cette ville ont présentement un taux de vacance de 20 p. cent», a-t-elle dit.

Au lieu de percevoir une taxe d'affaires, mesure abolie par la réforme de la fiscalité municipale, l'administration municipale va percevoir une taxe basée sur la valeur des immeubles, qu'ils soient occupés ou non. La surtaxe destinée à payer le surcroit de quote-part équivaut à 25 cents par 100$ d'évaluation.

Carignan: un piquet trop militant

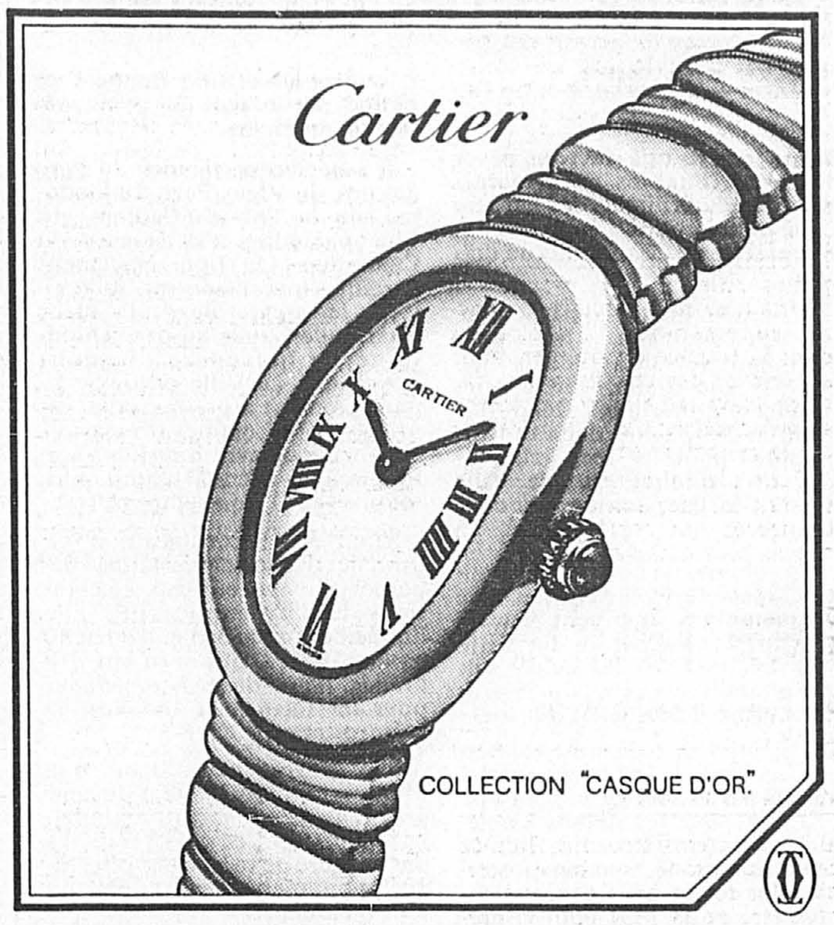
GILLES ST-JEAN

■ La compagnie Terminal et Câble T.C. demande à la Cour supérieure d'ordonner aux Métallurgistes unis d'Amérique de limiter à trois personnes son piquet de grève, devant ses installations de Carignan.

Dans une requête déposée devant la Cour à Longueuil, la compagnie, qui fabrique des câbles et des harnais électriques et dont les 125 employés du secteur fabrication sont en grève depuis mercredi dernier, réclame également que cessent divers moyens de pression imputés aux grévistes, comme l'obstruction de l'entrée ou l'intimidation.

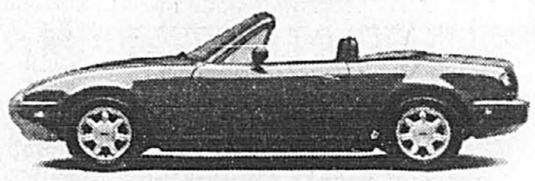
Selon la requête, de 12 à 15 grévistes auraient nui à la circulation de l'autobus transportant les cadres et les employés de bureau, jeudi et vendredi derniers, et auraient empêché un entrepreneur de pénétrer sur les lieux jusqu'à tard, samedi, malgré quelques interventions policières. Mercredi, les grévistes auraient donné des coups de pancarte sur la voiture du président de la compagnie, tentant de lui interdire l'accès des lieux.

La requérante allègue qu'elle doit livrer ponctuellement des marchandises à divers clients, comme le fabricant d'autobus MCI, de Saint-Eustache, qui ne gardent pas ses produits en inventaire.



boutique Cartier
1498, rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 939-0000

Miata 1992



«L'une des dix meilleures voitures du monde en 1991.»
(Road & Track, 1991)

MX-6 1992



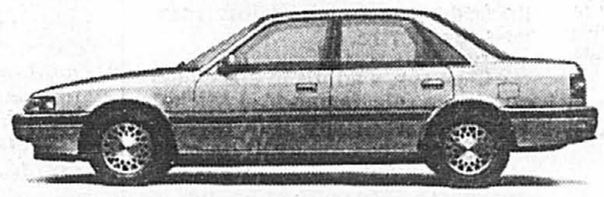
«Championne IMSA en 1990, catégorie GTU.»

323 1992



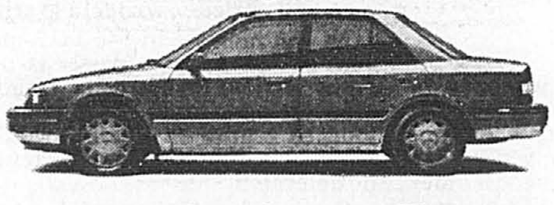
«Meilleure petite voiture.»
(Magazine MotorWeek)

626 1992



«L'une des meilleures voitures du monde, six années sur sept.»
(Auto Motor Und Sport)

Protegé 1992



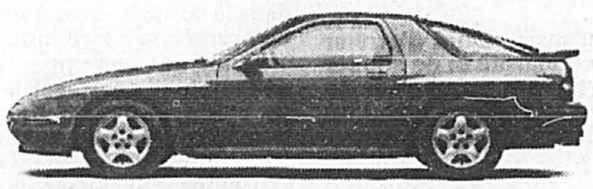
«L'une des dix meilleures voitures importées.»
(Motor Trend, 1991)

Camionnettes 1992



«N° 1 pour les ventes de camionnettes importées.»
(Selon les résultats de vente du fabricant en 1991.)

RX-7



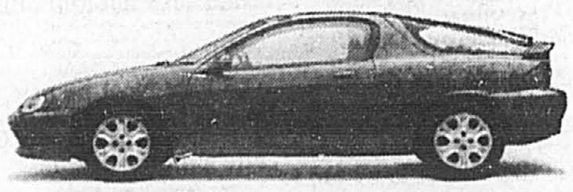
«L'une des dix meilleures voitures de performance.»
(Motor Trend, 1991)

MPV 1992



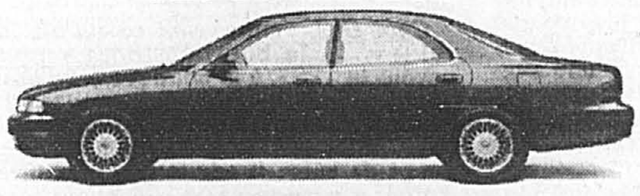
«Le meilleur achat de sa catégorie.»
(Car & Driver, 1991)

MX-3 Precidia 1992



En nomination pour la «meilleure nouvelle voiture sport.»
Association canadienne des journalistes automobiles

929 Serenia 1992



En nomination pour la «meilleure nouvelle berline de luxe.»
Association canadienne des journalistes automobiles

TOUT BIEN PENSÉ, CES RÉCOMPENSES SONT SÛREMENT MÉRITÉES.

Chez Mazda, chaque voiture est conçue et fabriquée pour que vous vous sentiez totalement bien au volant. Au fil des ans, chaque Mazda a reçu au moins un grand prix d'excellence. Et cet engagement à être les meilleurs, il sera encore tenu en 1992, tout particulièrement avec le lancement de la nouvelle 929 Serenia et du spectaculaire coupé sport MX-3 Precidia. Quel que soit le véhicule recherché, il y a une Mazda qui vous comblera.

mazda
Je me sens bien.

COURSE D'ENDURANCE LES 24 HEURES DU MANS
LE MANS 1991
MAZDA GAGNANT 1991 DE L'ÉPREUVE LES 24 HEURES DU MANS.

RÉSULTATS loto-québec

Banco — Tirage du 91-12-02

3	10	11	15	16
17	20	21	29	33
41	45	48	50	51
52	55	61	65	68

Prochain tirage: 91-12-03

TVA le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Nancy B.: le juge Dufour rendra sa décision après les Fêtes

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ La direction de l'Hôtel-Dieu de Québec ne veut plus que des médecins, lorsqu'ils posent des gestes médicaux lourds de conséquences, se sentent pris entre l'arbre et l'écorce, et soient forcés d'agir «en cachette» parce que le droit canadien n'est pas clair.

«C'est votre devoir de clarifier les choses relevant du droit strict, sans tenir compte des opinions de la société, de vos opinions, de la philosophie ou de la morale», a plaidé hier matin Me Errol Payne, représentant l'Hôtel-Dieu dans la requête déposée en Cour supérieure par une grande malade de l'hôpital, Nancy B., qui exige qu'on débranche le respirateur qui la maintient en vie.

Cette plaidoirie très remarquée mettait fin hier aux audiences de ce procès qui captive l'opinion depuis plus d'une semaine. Comme prévu, le juge Jacques Dufour a pris l'affaire en délibéré, précisant qu'il rendra sa décision après les Fêtes. La malade a d'ailleurs indiqué qu'elle désirait, pour ne pas leur imposer un deuil pénible, passer Noël entourée des siens.

Le juge Dufour a mis fin à l'audience en souhaitant «un très joyeux Noël dans les circonstances», aux parents de Nancy, qui ont assisté à tout le débat en Cour supérieure. On peut imaginer les souffrances morales que s'imposent le père et la mère qui, durant une semaine, ont entendu débattre du sort de leur fille. Ils se tenaient la main durant les travaux de la cour, sans jamais faire le moindre commentaire. Seule la mère est venue confirmer, en pleurant, que la famille de Nancy respectait sa décision; promettant également de ne jamais abandonner Nancy, quoi qu'il arrive. Depuis maintenant 30 mois, tous les jours, sans en manquer un seul, la famille de Nancy est à son chevet, au département des soins intensifs de l'Hôtel-Dieu.

Jugement capital

Le juge Jacques Dufour a clairement indiqué qu'il rendra un jugement détaillé dans cette affaire, à la lumière des longues représentations faites devant lui, très éloquemment, par les représentants de la malade, de l'Hôtel-Dieu et du procureur général du Québec. Ce dernier, rappelons-le, est responsable de l'application du Code criminel canadien sur le territoire québécois.

Conscient qu'il s'agit d'une cause très suivie à travers le pays, le magistrat veut prendre le temps d'écrire une interprétation étoffée. «Je sais qu'il s'agit d'une cause avec une portée vraiment nationale. C'est une réflexion très sérieuse», a expliqué M. Dufour, au cours d'un bref entretien, hier matin.

Le représentant de l'Hôtel-Dieu, Me Payne, a d'ailleurs insisté longuement sur le fait que toute la société, par la voix des médias, attend cette décision qui marquera une étape capitale dans l'évolution de la médecine, de plus en plus respectueuse du droit de l'individu à décider de son sort. Tout au long du débat en cour, le juge Dufour s'est toujours assuré que les représentants des médias avaient facilement accès à la salle et que tous les documents pertinents étaient mis à leur disposition pour bien informer le public de la teneur des discussions sur le sujet.

Les médecins, plaide l'Hôtel-Dieu de Québec, veulent dorénavant travailler en toute sécurité à l'égard du Code criminel. «Le docteur Danièle Marceau commet-elle un acte criminel, un homicide, en débranchant le respirateur de Nancy B.?», interroge Me Payne, précisant que cette malade est lucide et en pleine possession de ses facultés intellectuelles.

Comme toutes les parties qui ont défilé devant la Cour, l'Hôtel-Dieu croit que la volonté du malade doit être respectée, mais souhaite que les tribunaux se prononcent clairement, en raison de l'ambiguïté qui persiste entre le Code civil, qui permet aux malades de refuser un traitement, et le Code criminel, qui interdit formellement l'aide au suicide ou le refus d'aider quelqu'un dont la vie est en danger.

L'Hôtel-Dieu rappelle le cas célèbre de Chantale Daigle, qui a obtenu de la Cour suprême le droit d'obtenir un avortement malgré le refus du père de l'enfant qu'elle portait.

L'avocate de Nancy B. insiste de son côté pour dire que la décision de sa cliente est éclairée, qu'elle a été prise d'une façon évolutive, en tenant compte de tous les principes moraux. «Elle ne veut plus vivre avec une machine. Elle ne demande pas la mort, elle demande simplement de laisser la nature suivre son cours».

L'Hôtel-Dieu soutient que la malade a ce droit strict, reconnu par tous les grands auteurs et notamment par la Commission de réforme du droit qui, en 1986, a clairement indiqué que le malade a droit, indépendamment de la philosophie, de la morale ou des opinions de la société, de refuser un traitement.

Malheureusement, le gouvernement canadien, cinq ans après les conclusions de la commission, n'a pas encore amendé son Code criminel de façon à reconnaître le droit d'un individu à décider de son sort.

Le danger, si le droit n'est pas clair, c'est que des médecins soient tentés de ne pas entreprendre certains traitements s'ils craignent de devoir un jour les interrompre. «Ce serait ridicule. Vous devez vous prononcer pour le bien de toute la société», a demandé Me Payne au juge Dufour.

Les jeunes de la polyvalente Marcel-Landry pleurent leurs quatre camarades disparus

GILLES ST-JEAN

■ Les émotions étaient à fleur de peau au retour en classe, hier, chez les élèves de cinquième secondaire de la polyvalente Marcel-Landry, à Iberville: c'était le premier jour où tous se retrouvaient depuis la mort de Martin Alarie, Stéphanie Girard, Cynthia Métras et Kim Trotman, âgés de 16 ans et décédés tragiquement dans un accident de la route, tôt samedi à Saint- Athanase.

Hier, les camarades des victimes ont passé une bonne partie de la journée à discuter entre eux et avec des adultes des sentiments et des émotions causés par leur mort, de la peine, de l'incompréhension, de la révolte. Tous se connaissaient bien, les élèves de la polyvalente étant souvent ensemble depuis leur entrée au secondaire.

Ils sont environ 210 en cinquième secondaire à Marcel- Landry, un gros immeuble de brique brune. Il n'y avait pas plus d'absents que d'habitude, non plus: tous étaient venus manifester leur solidarité, a noté un responsable de l'école.

«Nous avons trouvé important de leur donner une chance d'en parler pour démystifier ça. Une fille m'a dit qu'elle était restée 'gelée' avec ça toute la fin de semaine et ce n'est qu'aujourd'hui qu'elle a pu exprimer ce qu'elle ressentait», a souligné Mme Lucienne Perreault, directrice de la polyvalente, rencontrée hier après-midi à son bureau.

Selon M. Pierre Fortin, l'animateur de pastorale qui a vu les jeunes par petits groupes, on s'est posé beaucoup de questions sur le pourquoi de cette tragédie.

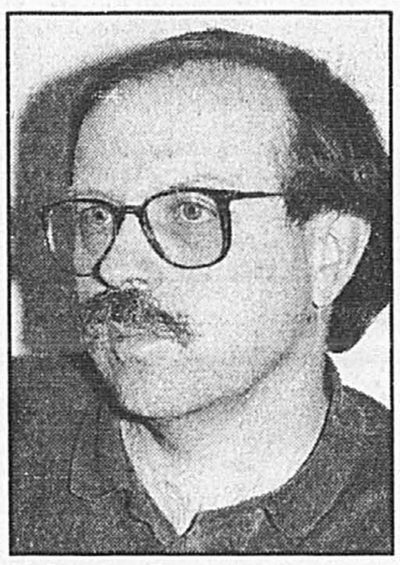
«Plusieurs se sont rendus compte que ça aurait pu être eux, pour finalement s'apercevoir que la mort peut survenir à n'importe quel âge. À l'adolescence, on fait de la pensée magique, on se dit que ça n'arrive qu'aux autres. Cette triste affaire en fera grandir plus d'un; il y a des élèves ici qui n'avaient jamais vécu un deuil près d'eux», a-t-il dit.

«On aurait dit qu'un changement était survenu vers midi; c'est comme si la 'boule' était sortie», a noté pour sa part le directeur adjoint de l'école, responsable des élèves de cinquième secondaire, M. Luc Jourdenais. Selon lui, les jeunes qui sont morts ont vécu intensément.

«Ils voulaient s'impliquer dans leur groupe. Ils auront prolongé la sortie, vendredi», croit M. Jourdenais.

Selon lui, Martin Alarie était un garçon très populaire, sociable et très expressif. Lui et Stéphanie Girard, une fille qualifiée de leader, engagée dans plusieurs activités parascolaires, faisaient partie d'un spectacle d'improvisation présenté vendredi soir à la polyvalente. Cynthia Métras et Kim Trotman étaient plus effacées; elles participaient au spectacle mais du côté plus technique, a souligné M. Jourdenais.

Après la soirée d'improvision,



M. Luc Jourdenais

vendredi, les quatre adolescents s'étaient rendus dans un bar d'Iberville, puis dans un restaurant, avant d'aller raccompagner un ami à Saint-Alexandre, a-t-on appris durant le week-end. Les trois jeunes filles devaient passer la nuit chez l'une d'entre elles, à Iberville. C'est en rentrant de Saint-Alexandre, à Saint-Athanase, que l'auto conduite par Martin Alarie est entrée en collision avec une camionnette et a pris feu, peu avant 5h samedi.

Des amis de l'adolescent ont raconté à *La Presse* que Martin Alarie aimait prendre un verre, ce dont doutait la mère de Stéphanie Girard. De toute façon, le jeune homme n'avait pas de permis de conduire et ne prenait la voiture de sa mère que pour la troisième fois, vendredi soir, a rapporté *La Presse* hier.

Mme Perreault et ses collègues éducateurs n'ont pu s'empêcher de penser que les adolescents avaient peut-être pris un verre. Quant à leur présence dans un bar, à l'âge de 16 ans, ils ne peuvent que la déplorer.

Seuls les examens pathologiques et toxicologiques pratiqués sur les dépouilles mortelles cette semaine permettront de savoir dans quel état les adolescents se trouvaient.

«Nous organisons beaucoup d'activités parascolaires à l'école mais ils se vieillissent pour prendre un verre, ils se procurent de faux papiers d'identité. Et la bière désalcoolisée ne semble pas faire partie de leurs habitudes, à cet âge-là. On a parlé du Barlu (le bar d'Iberville où les quatre adolescents seraient allés vendredi soir) mais la même chose se produit à beaucoup d'endroits», a noté M. Jourdenais.

Il ne peut que faire une suggestion aux parents d'adolescents inquiétés par cette tragédie: «Ouvrez-leur la maison, laissez-les y amener tous les amis qu'ils veulent. L'école organise des choses le soir; après minuit, c'est aux parents d'y voir...»



Mme Lucienne Perreault, directrice de la polyvalente Marcel-Landry à Iberville.

PHOTOS ROBERT NADON, *La Presse*

45 week-ends de prison pour avoir violé son logeur avec un tournevis

YVES BOISVERT

■ Serge Boutin, un homme de 34 ans qui en a violé un autre à l'aide d'un tournevis a été condamné hier à 45 week-ends d'emprisonnement par le juge Gérard Girouard.

«Il n'est pas impossible que nous interjetions appel», a déclaré l'avocat de la Couronne, Me Richard Rougeau, qui exigeait une peine de plus de deux ans d'emprisonnement, et selon qui il s'agit d'une «agression sexuelle grave».

La victime, M. Pierre Gélinas, 40 ans, a confié à *La Presse* être «très déçu» de la clémence de la peine.

M. Gélinas pense aujourd'hui que le juge a minimisé la gravité du crime parce qu'il s'est produit entre homosexuels.

Le juge Girouard s'est fondé en bonne partie sur un rapport très favorable à l'accusé rédigé par le service de probation.

Ce rapport fait état de la réhabilitation de l'agresseur, qui est retourné aux études depuis l'agression et qui a cessé de boire.

Le juge n'a pas voulu compromettre cette réhabilitation en bonne voie et a considéré comme facteur atténuant le fait que l'agresseur et la victime vivaient ni plus ni moins en couple.

Selon le juge Girouard, les risques de récidive à court et à moyen terme sont minimes.

Boutin a cependant plusieurs antécédents judiciaires, dont deux de voies de fait. À sa dernière condamnation pour voies de fait, il avait été condamné à 20 jours de prison.

Le juge Girouard a imposé à Boutin une peine de 90 jours, à purger de façon discontinue pendant les week-ends, afin de lui permettre de continuer à étudier. L'agresseur sera en probation pendant deux ans.

Pour cinq dollars

Boutin et Gélinas se connaissaient depuis longtemps. L'an dernier, Boutin avait des difficultés personnelles et se retrouvait sans toit. Gélinas, qui a un petit emploi dans une société publique, l'a invité à venir demeurer dans son grand logement, au printemps de 1990.

Gélinas défrayait son chambreur et, peu à peu, ils ont développé une relation amoureuse. Selon Gélinas, c'est Boutin qui a fait les premiers pas.

La relation était orageuse. Il y eut plusieurs altercations.

Le 1er juillet 1990, vers l'heure du souper, Gélinas prend un billet de cinq dollars qui se trouvait sur la table de la cuisine, et qui appartenait à Boutin, pour aller acheter de la nourriture.

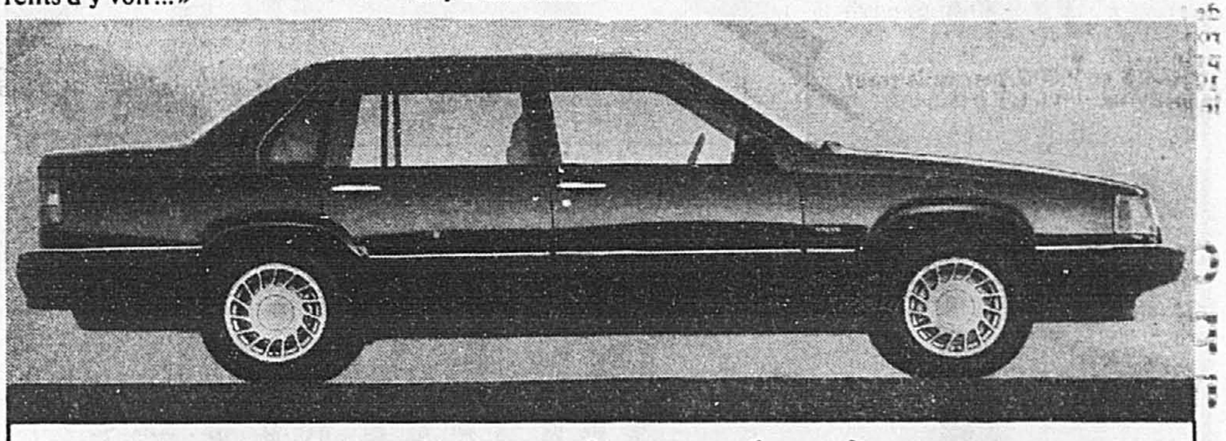
Quand il revient, Boutin est en colère contre Gélinas et une violente dispute éclate au sujet du billet de banque. Boutin, qui est saoul, frappe son logeur à plusieurs reprises.

Finalement, Gélinas va se coucher, vers minuit. Boutin entre dans sa chambre armé d'un tournevis et donne plusieurs coups de poing à Gélinas.

Boutin force ensuite Gélinas à lui faire une fellation puis entre le tournevis dans l'anus de la victime.

Pierre Gélinas en a gardé plusieurs séquelles psychologiques. Il est suivi par un thérapeute depuis ce jour.





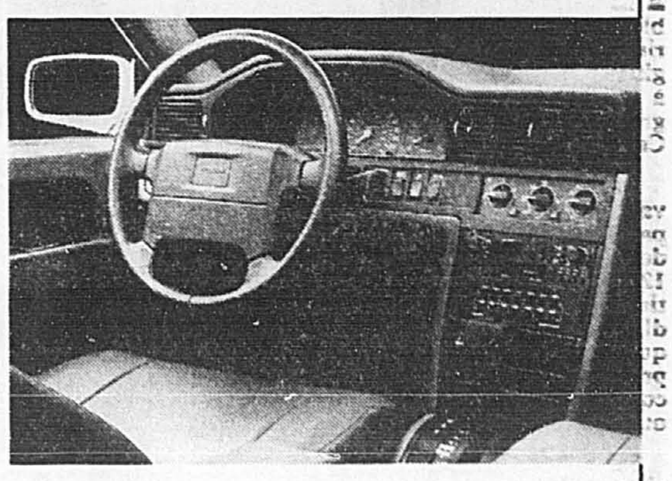
METTEZ VOS PRÉJUGÉS À L'ESSAI.

Drabe, lourde, dépourvue d'imagination. Idéale pour ceux qui ont des enfants.

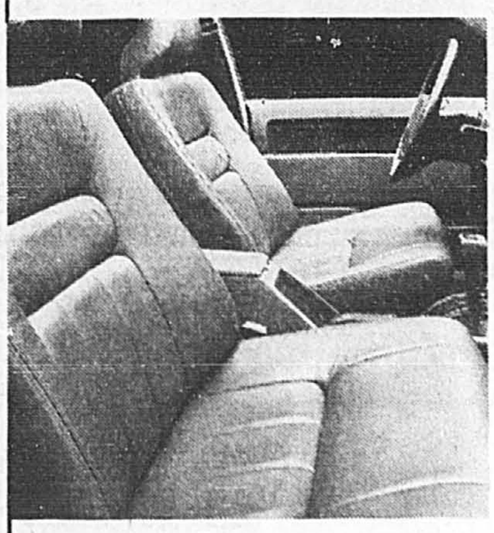
Voici la berline Volvo 960.

Drabe, un moteur 6 cylindres en aluminium à 24 soupapes, qui développe 201 chevaux?

Lourde, une ligne de conception aérodynamique?



Dépourvue d'imagination, une boîte de vitesses automatique dotée d'un sélecteur qui vous permet d'adapter le train de roulement aux différentes conditions de la route?



Chose certaine, la 960 est une Volvo. C'est pour cela que c'est la première voiture en Amérique du Nord à posséder à l'arrière un coussin rehausseur repliable pour les enfants, sans oublier un système de protection contre les collisions latérales qui répond, aujourd'hui, aux normes du gouvernement américain pour 1997.

Sans compter qu'à 40 985 $*, c'est une valeur sûre.

Venez faire l'essai routier de la berline 960, et vos préjugés s'envoleront.

Sécurité avant tout. VOLVO

*Le prix de détail suggéré par le manufacturier pour la berline Volvo 960 est de 40 985 $. Taxes, équipement en option, frais de préparation, d'immatriculation et de transport en sus. Les prix peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. ©1991. Volvo North America Corporation. «Sécurité avant tout» est une marque de commerce de Volvo North America Corporation.

Chambly
Fort Chambly Automobiles Inc.
830, boul Périgny
658-6623

Dollard-des-Ormeaux
Jacauto Ltée
3612, boul St-Jean
626-8120

Laval
Boulevard Saint-Martin Auto Inc.
1430, boul. Saint-Martin
667-4960

Montréal
Up-Town Automobiles Ltée
5055, rue Paré
737-6666

Ste-Agathe-des-Monts
Garage Franke Inc.
180, rue Principale
(819) 326-4775

St-Hyacinthe
Automobiles Chicoine Inc.
855, rue Johnson
771-2305

Saint-Hubert
Lemenn Automobile Ltée
3839, boul. Taschereau
678-1220

St-Jérôme
Autonor Inc.
2344, boul. Labelle
Lafontaine
436-8211

Saint-Léonard
John Scotti Auto Ltée
4330, rue Jarry est
725-9394

PUBLI-REPORTAGE

Carrières dans le domaine du voyage

L'industrie du voyage, un monde fermé et difficilement accessible? Depuis 12 ans, une institution privée a prouvé qu'après une formation de 4 mois les portes vous sont grandes ouvertes.

Vous avez fait des études collégiales ou universitaires mais les emplois sont rares dans votre secteur de spécialisation.

Vous avez quitté le marché du travail depuis quelques années et vous recherchez un travail intéressant.

Vous travaillez actuellement, mais vous songez à réorienter votre carrière.

Le domaine du voyage vous intéresse, mais l'accès semble limité et vous vous demandez s'il y a des emplois intéressants pour vous.

Formation technique

Sachez d'abord que pour y accéder il faudra acquérir une solide formation technique; il faut connaître la terminologie technique du voyage, la tarification, le système de réservation informatisé, etc. En plus d'une bonne formation en géographie, vous devez connaître les produits offerts aux touristes et les caractéristiques des principales destinations.

L'industrie du voyage ne se limite pas aux seules agences de voyages. Il y a une foule d'entreprises qui offrent leurs services par l'entremise du réseau des agences de voyages et toutes ces entreprises aussi recherchent du personnel techniquement qualifié.

Avant de choisir une école, assurez-vous qu'elle est reconnue par les employeurs. Découvrez par vous-mêmes qu'elle est la meilleure école. Faites votre propre sondage en demandant aux agences de voyages: ***Qu'elle est la meilleure école ?*** Vous allez alors découvrir que le collège April-Fortier offre la formation professionnelle la plus reconnue.

Collège April-Fortier

En quelques mois, le Collège April-Fortier vous permet d'acquérir cette formation technique. Ce collège n'est pas un Cegep, et par conséquent n'offre pas un enseignement général; le collège offre une formation professionnelle qui s'adresse d'abord et avant tout à une clientèle adulte qui recherche les outils nécessaires pour fonctionner dans le domaine du voyage. Il s'agit d'une institution qui a été fondée par des professionnels du voyage pour répondre aux besoins de cette industrie. Le collège a d'ailleurs la réputation d'être très branché sur les besoins de l'industrie.

Le collège vous permet donc de faire la transition entre votre situation actuelle et l'industrie du voyage; une fois dans l'industrie, vous allez découvrir qu'il y existe une quantité incroyable de postes diversifiés. Ce sera alors à vous d'orienter votre carrière selon vos goûts, vos forces et vos objectifs.

Programme

Le programme de formation d'une durée de 332 heures est suivi d'un stage d'au moins 30 heures en agence de voyages. Le programme est divisé en sept cours de telle sorte que vous pouvez le suivre à temps plein ou à temps partiel; le collège offre des cours de **jour**, de **soir** et du **samedi**.

Réputation internationale

L'institution emploie une vingtaine de professeurs qui sont tous actifs dans le domaine. Depuis **1979**, le collège forme du personnel pour les agences de voyages, les voyagistes (grossistes) et les compagnies aériennes. Sa réputation dépasse de loin les frontières du Québec puisqu'on y accueille continuellement des étudiants venus de l'étranger.

Service de placement

Les entreprises oeuvrant dans le domaine du voyage font continuellement appel au service de placement du collège de telle sorte que les étudiants se trouvent rapidement de l'emploi. Il faudrait peut-être préciser que l'industrie manque chroniquement de personnel techniquement qualifié; il ne suffit pas d'avoir beaucoup voyagé et de savoir lire des brochures pour se prétendre agent de voyages.

Prochains cours

Les prochains cours de jour débutent le **13 janvier** et ceux du soir le **5 février**. Les cours du samedi débutent le **8 février**. Vous avez la possibilité de suivre des cours le jour, le soir et le samedi, à temps plein ou à temps partiel. En combinant des cours du soir et du samedi, vous pourriez travailler dans le domaine dès juillet prochain tout en terminant vos cours le soir à l'automne. On peut aussi combiner des cours du soir et de l'après-midi. Les cours de jour en **anglais** débuteront le **27 janvier** et ceux du soir le **10 février**.



GISÈLE APRIL-FORTIER

Ceux qui suivent les cours en anglais ont la possibilité de rédiger leurs examens en français s'ils le désirent. Il s'agit là d'une excellente occasion de se perfectionner en anglais tout en suivant une formation spécifique.

Renseignements

Si vous désirez en savoir davantage, contactez le Collège April-Fortier au **878-1414** ou au **521-1600**. On vous fera parvenir une brochure explicative et, si vous le désirez, prenez rendez-vous avec un conseiller.

Vous pourriez aussi assister à une séance d'information que le collège offre gratuitement mardi le **3 décembre** à 19 heures. En téléphonant maintenant, on se fera un plaisir de mieux vous informer.

Le collège est situé au 801 rue Sherbrooke Est, (1er étage) au coin de St-Hubert, à deux minutes de la station de métro Sherbrooke, (sortie Berri Est).

Permis du Ministère de l'Education # 749720

Caporal Deneault: prison à vie

Presse Canadienne

LAHR

■ Le caporal Christian Deneault, 26 ans, de la banlieue montréalaise de Sainte-Thérèse, a été trouvé coupable, lundi, de l'accusation réduite de meurtre au second degré, après avoir subi son procès sous une accusation de meurtre au premier degré.

Pour avoir poignardé William John Clapp, 18 ans, fils d'un militaire de la base de Lahr, Deneault a été condamné automatiquement à l'emprisonnement à vie.

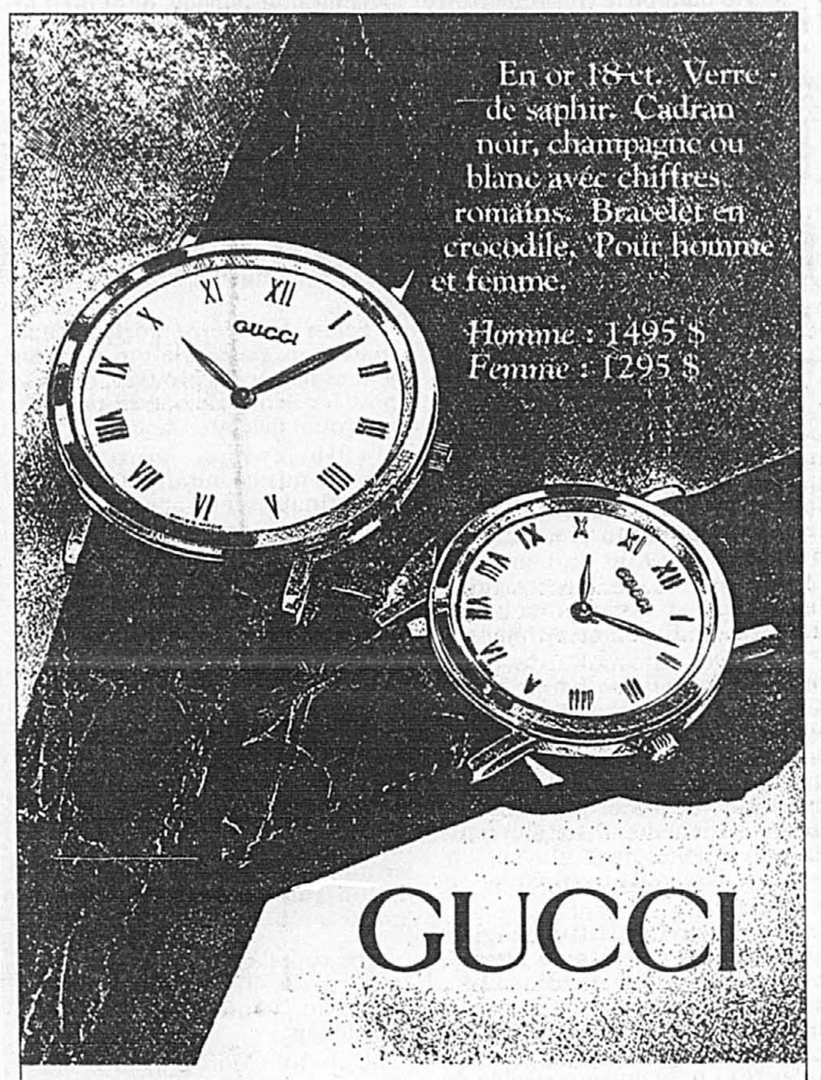
La Cour martiale devra cependant décider, mardi, à quel moment il pourra bénéficier d'une libération conditionnelle. La poursuite a réclamé le maximum, 25 ans, tandis que la défense a demandé le minimum, 10 ans.

Les deux autres accusés dans cette affaire — le caporal François Leclerc, 26 ans, et le soldat Éric Laflamme, 21 ans, tous deux de Montréal — subiront leur procès à une date ultérieure.

Témoignant au procès de Deneault, il y a quelques jours, Leclerc a raconté que les trois militaires ont passé la soirée du 17 avril dernier dans un débit de boissons de Lahr. À un moment donné, Deneault aurait fait savoir qu'il avait l'intention de tuer un anglophone.

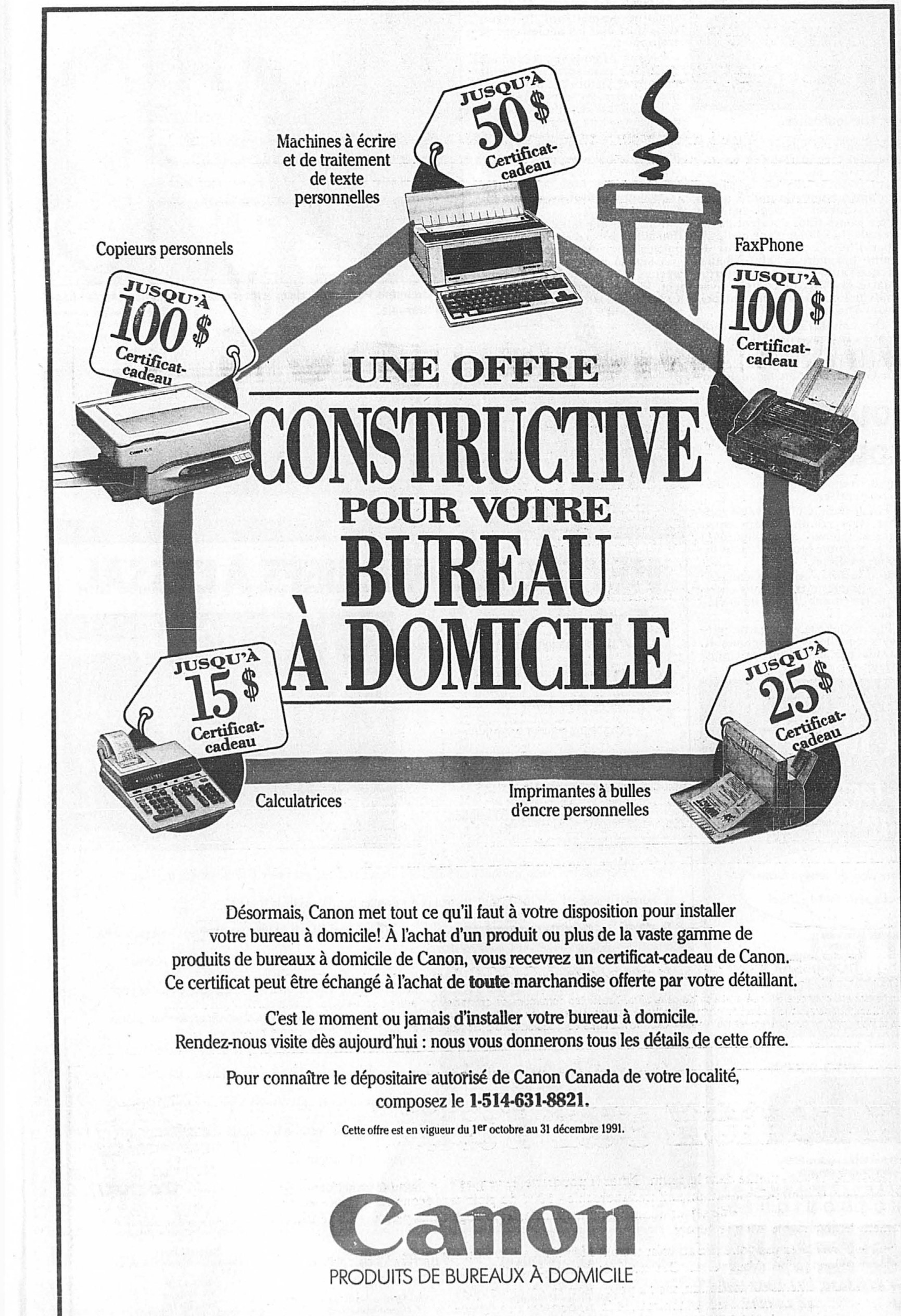
Les trois hommes sont sortis du bar sur les pas de Clapp et Deneault lui a rapidement cherché querelle. Leclerc l'a alors vu lever un couteau et frapper sa victime.

Témoignant dans sa propre cause, Deneault a soutenu qu'il était trop ivre pour se souvenir clairement de ce qui s'est produit. Il n'en a pas moins affirmé que c'est Laflamme qui tenait un couteau, non lui.



Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS



Désormais, Canon met tout ce qu'il faut à votre disposition pour installer votre bureau à domicile! À l'achat d'un produit ou plus de la vaste gamme de produits de bureaux à domicile de Canon, vous recevrez un certificat-cadeau de Canon. Ce certificat peut être échangé à l'achat de **toute** marchandise offerte par votre détaillant.

C'est le moment ou jamais d'installer votre bureau à domicile.
Rendez-nous visite dès aujourd'hui : nous vous donnerons tous les détails de cette offre.

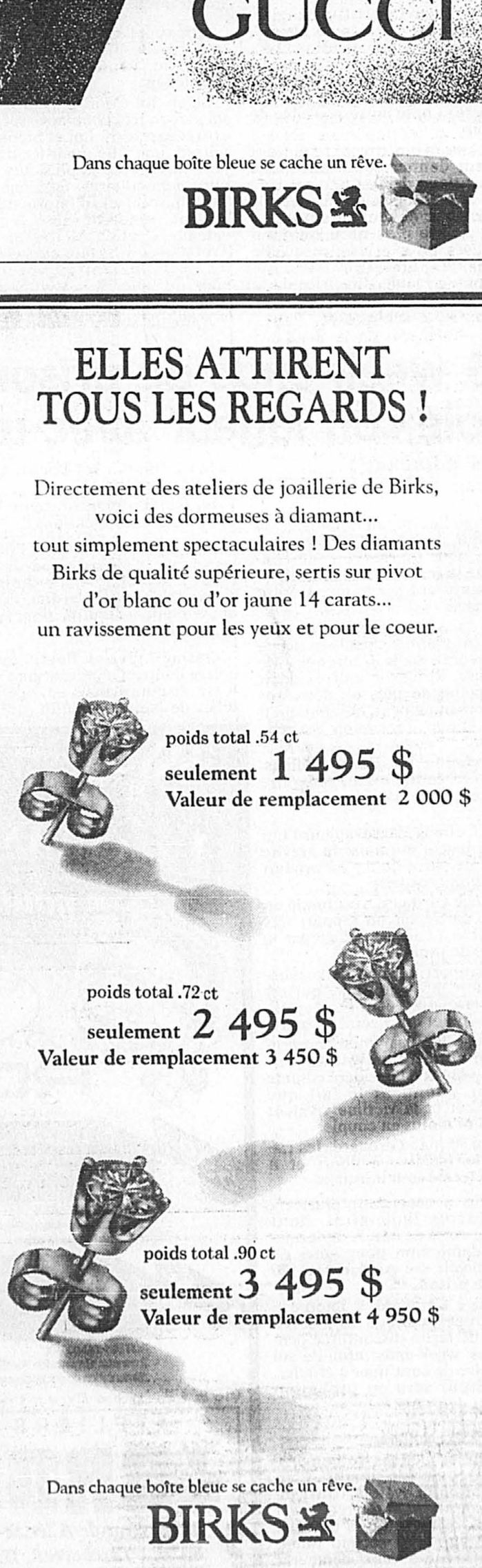
Pour connaître le dépositaire autorisé de Canon Canada de votre localité, composez le **1-514-631-8821.**

Cette offre est en vigueur du 1er octobre au 31 décembre 1991.

Canon
PRODUITS DE BUREAUX À DOMICILE

ELLES ATTIRENT TOUS LES REGARDS !

Directement des ateliers de joaillerie de Birks,
voici des dormeuses à diamant...
tout simplement spectaculaires ! Des diamants
Birks de qualité supérieure, sertis sur pivot
d'or blanc ou d'or jaune 14 carats...
un ravissement pour les yeux et pour le coeur.



poids total .54 ct
seulement 1 495 $
Valeur de remplacement 2 000 $

poids total .72 ct
seulement 2 495 $
Valeur de remplacement 3 450 $

poids total .90 ct
seulement 3 495 $
Valeur de remplacement 4 950 $

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS

Guy Paré reconnaît avoir volé 1,2 million

YVES BOISVERT

■ Le millionnaire Guy Paré a pris hier la route des cellules avec une grosse valise, après avoir reconnu sa culpabilité à une accusation de vol totalisant 1,2 million de dollars.

Paré, un promoteur immobilier et ex-courtier en valeurs mobilières, avait escroqué 154 personnes qu'il avait fait investir dans une société en commandite censée financer la phase III des Résidences Les Marronniers, un complexe immobilier pour personnes âgées.

C'est ce matin que les avocats (Yves Berthiaume, pour la Couronne, et Jean Salois, pour Paré) feront leurs recommandations au juge Yves Lagacé, de la Cour du Québec, quant à la peine à imposer à l'homme d'affaires. Puisque Paré est déjà derrière les barreaux, il est acquis qu'il ne s'en tirera pas sans passer un certain temps à l'ombre.

Guy Paré a 42 ans. Entre le 23 décembre 1987 et le 1er septembre 1988, il recruté 154 personnes désireuses d'investir dans une société en commandite nommée Résidences Les Marronniers de Laval phase III.

La phase III n'a jamais vu le jour et le créancier hypothécaire, First City Trust, a récupéré les terrains et les immeubles des phases I et II.

Les 154 investisseurs, selon ce que leur avait fait miroiter Paré, devaient être propriétaires de la phase III et toucher les profits de l'opération. Les Résidences Les Marronniers ont été très publicisées ces dernières années, avant que n'éclate le scandale.

Mais Paré a fait disparaître l'argent dans une foule de compagnies qu'il contrôlait et n'a jamais financé la phase III, si bien que les 154 investisseurs n'ont plus aujourd'hui que des bouts de papier sans valeur... et plusieurs recours civils contre Paré d'autres administrateurs. Ils avaient mis 2,1 millions dans la société en commandite.

Une partie de l'argent investi a servi à payer différentes personnes, dont le notaire Édouard Dagenais, ex-beau-frère de Paré, et l'avocat Pierre Moreault, de la firme Boucher, Gariépy, Moreault. Ces deux derniers n'ont toutefois fait l'objet d'aucune accusation criminelle, au terme de l'enquête policière.

Un guichet crache des 20$ au lieu de 5$

Presse Canadienne

HULL

■ Plusieurs dizaines de clients ont profité provisoirement de la générosité d'un guichet automatique de la Banque Royale installé dans un dépanneur de Hull, dimanche soir, alors que l'appareil s'est mis à distribuer des billets de 20$ pour des coupures de 5$.

À la Banque Royale, hier, on souhaitait être en mesure de dévoiler au cours des prochains jours le nombre exact de clients qui ont profité de cette manne, mais le montant total recueilli ne sera pas dévoilé, pour des raisons de sécurité.

Il pourrait cependant s'agir d'un montant élevé puisqu'un client, sachant qu'il serait facilement retracé par la banque, s'est rendu au poste de police de Hull pour remettre la rondelette somme de 2900$.

«Deux ou trois personnes ont fait de même et nous avons recueilli près de 4000», a indiqué hier le lieutenant Claude Papineau, de la police de Hull.

Croyant peut-être avoir fait fortune, les clients ayant mis la main sur quelque somme d'argent que ce soit doivent cependant s'attendre à recevoir un appel de la Banque Royale au cours des prochains jours.

«La distribution des 20$ au lieu des 5$ s'explique simplement par le fait qu'un employé a substitué les cassettes contenant des billets dans le système de distribution de l'argent. C'est une erreur qui se produit rarement. Les conséquences sont fâcheuses pour tout le monde mais les relevés informatisés nous permettront de retracer rapidement tous les clients ayant touché des sommes supérieures à ce qu'ils devaient recevoir», a indiqué M. Raymond Chouinard, de la Banque Royale.

Les informations recueillies lors des transactions par le système informatique permettront aux responsables de la Banque Royale de retracer leurs clients en quelques instants. Ceux des autres institutions financières seront joints en quelques jours.



dans le TELE+ nous publions maintenant

Les codes PlusCodes^MC pour magnétoscope

Ces codes vous permettront d'enregistrer plus facilement vos émissions de télévision préférées.

Plus de détails, aujourd'hui, en page E 2.

LE PLUS GRAND CHOIX DE MONTRES SUISSES DE RENOMMÉE INTERNATIONALE



BLANCPAIN

Depuis 1735 il n'existe pas de montre à quartz chez Blancpain, et il n'y en aura jamais.

La plus ancienne marque de montre du monde.

Exclusif chez:

KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES
2195, rue Crescent • (514) 848-0595

Chopard BLANCPAIN PATEK PHILIPPE BREITLING Cartier
Girard-Perregaux PIAGET HUBLOT ROLEX EBEL BAUME & MERCIER

Pour une nouvelle auto, découpez ici

2,9%

Ce nouveau taux est applicable sur plus de 25 modèles de Pontiac, Buick et camion GMC* si vous payez en 12 versements mensuels.

(12 MOIS)

Applicable pour un temps limité chez votre concessionnaire Pontiac·Buick·Camion GMC*.

4,9%

Ce nouveau taux est applicable sur plus de 25 modèles de Pontiac, Buick et camion GMC* si vous payez en 24 versements mensuels.

(24 MOIS)

Applicable pour un temps limité chez votre concessionnaire Pontiac·Buick·Camion GMC*.

6,9%

Ce nouveau taux est applicable sur plus de 25 modèles de Pontiac, Buick et camion GMC* si vous payez en 36 versements mensuels.

(36 MOIS)

Applicable pour un temps limité chez votre concessionnaire Pontiac·Buick·Camion GMC*.

7,9%

Ce nouveau taux est applicable sur plus de 25 modèles de Pontiac, Buick et camion GMC* si vous payez en 48 versements mensuels.

(48 MOIS)

Applicable pour un temps limité chez votre concessionnaire Pontiac·Buick·Camion GMC*.

PONTIAC BUICK CAMION GMC

*Garantie GM Total^MC de 3 ans ou 60 000 km sans franchise.***

* Il n'est pas nécessaire de présenter ces coupons pour se prévaloir de cette offre. Toutes les demandes de crédit devront être approuvées par GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit de l'acheteur ne répond pas à ses normes. L'offre est applicable seulement aux livraisons à l'usager sur les voitures nouvelles et en démonstration. Offre valide pour un temps limité ou jusqu'à épuisement des stocks. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. ** Selon la première éventualité.

Cet hiver, levez le nez sur l'autoroute



À ce prix, pas nécessaire de vous mettre dans le pétrin. Évitez la poudrerie, le verglas et le pare-chocs à pare-chocs. Profitez plutôt du nouveau tarif Inter-Canadien, un tarif très abordable - 50 % du plein tarif économie +1 $ - avec des conditions avantageuses : aucune durée de séjour minimale ou maximale, les changements permis sans pénalité et le billet entièrement remboursable avant le départ.

D'ici le 31 mars 1992, ne collez pas votre nez au volant. Collez-le plutôt au hublot, sur un de nos 21 vols quotidiens entre Montréal et Québec. Vous verrez. C'est plus sécuritaire. Et bien plus agréable.

Pour obtenir des renseignements sur les conditions ou pour réserver, communiquez avec votre conseiller en voyage, ou composez, à Montréal, le (514) 636-3890, à Québec, le (418) 692-1031 ou sans frais le 1 800 361-0200.

*Réservations trois jours avant le départ, selon les disponibilités. Non-remboursable si une partie du billet a été utilisée.

Inter-Canadien
LE QUÉBEC EST EN AFFAIRES

La libération de Benoît Proulx surprend le milieu judiciaire

YVES BOISVERT

■ Le milieu judiciaire a accueilli avec une certaine surprise le jugement de la Cour d'appel du Québec, qui a décidé vendredi de laisser Benoit Proulx recouvrer sa liberté en attendant qu'un banc de trois juges de cette même cour se penche sur son cas.

Le juge André Dubé, qui a rendu jugement 24 heures après l'audition de la requête de Me Lawrence Corriveau, à Québec, a estimé que la cause du journaliste de 44 ans comportait des circonstances exceptionnelles qui l'incitaient à s'éloigner du jugement de la Cour d'appel dans l'affaire Gilles Perron.

Perron, un ex-réalisateur de Radio-Canada, s'était fait refuser une demande de cautionnement par la Cour d'appel, l'an dernier, après avoir été reconnu coupable du meurtre de sa femme, le 22 décembre 1989. Ce n'est que le 16 décembre prochain que la Cour d'appel entendra son pourvoi. Perron, qui était en liberté durant son procès, aura donc passé deux ans à l'ombre avant que le plus haut tribunal au Québec ne se penche sur son cas.

Proulx, lui, a été déclaré coupable le 10 novembre du meurtre de son ex-compagne, France Alain, commis le 25 octobre 1982.

Certes, le Code criminel prévoit qu'une personne déclarée coupable peut recouvrer sa liberté en attendant son appel. Mais quand il s'agit d'un meurtre, la barre est mise très haute. Le jugement Perron en est l'illustration. Le besoin de maintenir la confiance du public dans l'administration de la justice doit faire hésiter un juge à libérer quelqu'un qui est «officiellement» un meurtrier.

Et puis, c'était maintenant à la défense de convaincre le juge de libérer Proulx, et non à la Couronne, comme avant le procès.

Trois conditions doivent être remplies. Premièrement, Me Corriveau devait prouver que l'appel n'est pas «futile». «Après avoir étudié sérieusement les motifs d'appel soulevés par l'appelant, je suis personnellement convaincu que l'appel n'est pas frivole ni futile», écrit le juge Dubé.

Deuxièmement, le juge doit être convaincu que, si l'appelant est remis en liberté, il respectera les conditions qui lui seront imposées, et qu'il n'en profitera pas pour déguerpir aux Iles Mouk-Mouk. Là-dessus, le juge Dubé constate que Proulx n'a jamais fui la justice et qu'il a de nombreuses propriétés dans la région de Québec, ce qui est une assurance supplémentaire.

Troisièmement, le juge Dubé a dû se convaincre que la détention de Proulx n'était pas nécessaire «dans l'intérêt public».

L'intérêt public, c'est d'abord la sécurité publique. Voici ce que le magistrat écrit: «Sur ce point (je) n'ai aucune inquiétude. La preuve soumise, et non contestée, est à l'effet que l'appelant n'a aucun dossier judiciaire, qu'il est un citoyen qui s'est toujours comporté normalement dans la société et le genre de crime dont il a été trouvé coupable n'est pas de ceux qui se prêtent à récidive.»

L'autre aspect de ce que le Code criminel appelle l'intérêt public, c'est l'*opinion* publique. C'est là que ça se corse. Et c'est là que Perron avait échoué.

Le juge Dubé résume son dilemme: «Il est certain que pour plusieurs, la mise en liberté de l'appelant Proulx sera considéré comme une injustice parce qu'il a été condamné par un jury dûment consitué. D'autre part, d'autres citoyens s'inquiéteraient du fait que l'appelant soit emprisonné pendant de nombreux mois en attendant la décision d'une Cour d'appel qui pourrait peut-être l'acquitter.»

Ce n'est que dans des cas exceptionnels que la cour permettra de libérer un appelant dans une affaire de meurtre. Or, les circonstances de l'affaire Proulx le sont, conclut le juge.

Première circonstance exceptionnelle: il a fallu neuf ans avant que Proulx ne soit mis en accusation (contre un an et demi pour Perron). Même un long interrogatoire à l'enquête du coroner de 1986 n'avait pas mené à son accusation.

Deuxièmement: l'identification par le témoin Paul-Henri Paquet, ce témoin qui, «en voyant la photo de Proulx sur un journal, a alors déclaré reconnaitre qu'il était la personne qu'il avait vue sur les lieux du crime le soir du 25 octobre 1982».

Puis, note le juge, «à cause des faits particuliers et aussi du fait que l'accusé fait partie du monde des communications, le procès a suscité un intérêt hors de l'ordinaire dans le public et une grande partie de la population a manifesté ouvertement son inquiétude quant à la rectitude du verdict».

Les jurés étaient sans doute les mieux placés pour juger Benoit Proulx, mais «dans l'intérêt de la justice», le juge estime qu'il doit tenir compte de l'inquiétude qui s'est manifestée dans le public.

Pour ces raisons, le juge Dubé décide de ne pas risquer de causer «un préjudice irréparable» à Benoit Proulx et le libère avec dix conditions strictes (dépôt de 50 000 $, se rapporter à la police, etc.).

Soulignons que le juge a fait grand état de ce que Proulx, contrairement à Perron, a témoigné pour sa défense. L'accusé a toujours droit au silence, mais «il serait inhumain de penser que l'accusé qui préfère ne pas témoigner et s'en remettre aux légalismes pour se faire acquitter bénéficie du même degré de crédibilité auprès de ses juges que celui qui ne craint pas de témoigner de son innocence.»

Un message qui ne doit pas encourager les avocats de Gilles Perron.

«Lasagne» se disait prêt à tuer 20 militaires, déclare le sergent Jacques Brault

Le militaire rapportait les paroles que Ronald Cross lui aurait soufflées à quelques pouces du nez

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

SAINT-JEROME

■ «Ce gars-là est assez vieux pour tuer! Moi-même, je vais en tirer 20 et toi tu vas être le premier à tomber!»

C'est le sergent Jacques Brault des Forces armées canadiennes qui parle ainsi. Ces deux phrases lui auraient été dites à quelques pouces du nez par «Lasagne», le 1er septembre 1900, au moment où l'armée prenait position dans la pinède d'Oka. «Lasagne» faisait alors allusion à un jeune «warrior» de 15 ou 16 ans qui donnait du fil à retordre aux soldats.

Le sergent Brault était interrogé, hier, par Me François Brière, qui représente la Couronne au procès de Ronald «Lasagne» Cross, de Gordon «Noriega» Lazore et de Roger Lazore, au palais de justice de Saint-Jérôme.

Comme le caporal-chef Patrick Cloutier vendredi, ce militaire a eu droit à la projection de vidéocassettes tournées lors de la progression de l'armée en haut de la route 344. Il a identifié clairement «Lasagne», tout en précisant qu'il devait l'avoir vu entre 50 et 100 fois avec ou sans masque.

Coups de feu

Dans son témoignage, il a aussi relaté que, le soir du 1er septembre, Lasagne s'était approché de lui pour lui mentionner que des coups de feu avaient été tirés. «Il m'a suggéré de faire attention aux femmes, aux enfants et aux journalistes», a précisé cet officier de carrière.

Le sergent a dit n'avoir pas vu le face à face que son collègue Cloutier a eu avec le «guerrier».

Le témoignage du sergent Brault s'est déroulé si rapidement que Me Julio Peris a entrepris son contre-interrogatoire immédiatement.

Le sergent a répondu à l'avocat de la défense que, le 1er septembre, il ne connaissait pas Lasagne. Ce n'est que le lendemain qu'il a su que Lasagne était Ronald Cross, grâce à la publication d'une photo dans un journal.

Avant que le sergent Brault n'arrive à la barre, la défense a poursuivi le contre-interrogatoire du caporal Cloutier et, comme ce fut le cas vendredi, il a été très serré.

Le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, et les six hommes et six femmes qui composent le jury entendront d'autres témoins aujourd'hui.

SUBARU

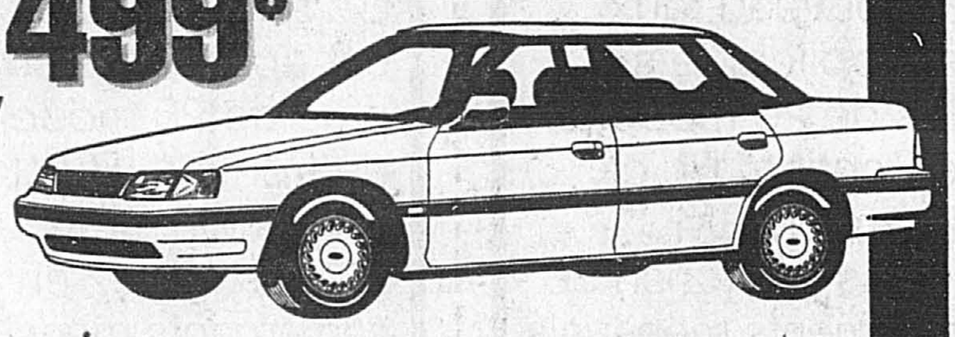
AGRIPPEZ-VOUS À LA ROUTE

TRACTION INTÉGRALE À DES PRIX IMBATTABLES

À PARTIR DE 18 499 $*

LEGACY TRACTION INTÉGRALE

"Berline de l'année au Canada 2 années consécutives



À PARTIR DE 13 299 $*

LOYALE TRACTION INTÉGRALE

La familiale importée la plus vendue et la moins chère au Canada



À PARTIR DE 9 969 $*

JUSTY TRACTION INTÉGRALE

La voiture à traction intégrale la moins dispendieuse



Votre concessionnaire Subaru vous offre en ce moment à des prix imbattables le meilleur choix de voitures à traction aux 4 roues

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

Votre incomparable concessionnaire

SUBARU

Qualité japonaise à un prix abordable

*Transport, préparation et taxes en sus
**Titre décerné par l'Association canadienne des journalistes automobiles (ACJA)

9,75%*

Prêt fermé de 5 ans

*Taux applicable le 22 novembre 1991 aux prêts hypothécaires fermés d'une durée de 5 ans. Les taux sont sujets à changement sans préavis.

Le prêt hypothécaire à votre portée

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous sans tarder à notre succursale.

619, boul. René-Lévesque Ouest
Tél. : 393-3770

Fiducie Confédération

Société membre du Groupe de compagnies Confédération Vie

INVITATION

LES MARDI 3 DÉCEMBRE ET MERCREDI 4 DÉCEMBRE DE 5 H À 9 H

Venez voir et écouter la gamme complète des lecteurs de disques compacts

Nakamichi

CD-4 à 499$

À LA RÉFÉRENCE 1 000 MB à 16 000 $

Représentant Nakamichi sur place.

AUDIO CLUB

MARDI 3 décembre 1675, ST-HUBERT 526-4496

MERCREDI 4 décembre 6932, Sherbrooke Ouest 487-4270

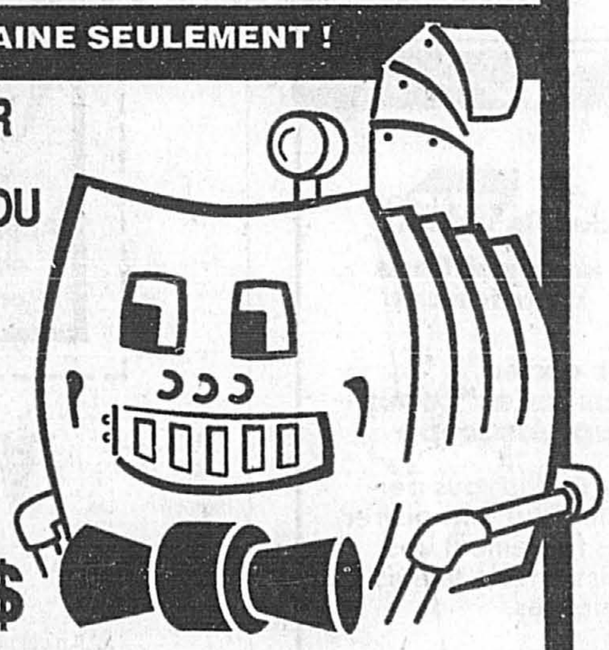
la Baie

nettoie n'importe quoi ... ou presque !

UNE SEMAINE SEULEMENT !

FAITES NETTOYER VOTRE SYSTÈME DE VENTILATION OU DE CHAUFFAGE

- Protégez votre santé et celle de votre famille
- Éliminez les symptômes d'allergies causées par la poussière.
- Augmentez l'efficacité de votre système de climatisation et de chauffage.
- Diminuez l'énergie dépensée à épousseter et à nettoyer



SEULEMENT 49 $

Le prix inclut tous les conduits principaux. Ajoutez 7$ par bouche de ventilation.

NETTOYAGE DE TAPIS

DEUX PIÈCES Tapis mur à mur 39 $

MAISON COMPLÈTE 5 pièces, 12 marches et un vestibule 99 $

Minimum de deux pièces par visite. • Salon et salle à manger attenants comptent pour deux pièces. • Coût pour sous-sol ou salle familiale 2,49 $ le mètre carré. • Frais supplémentaires pour le nettoyage des escaliers, des coussins de dossiers non-attenants, des canapés modulaires et des revêtements haloens qui ne se nettoient qu'à sec, rouille et taches rebelles ainsi que pour le traitement de protection des fibres et le désodorisant. • Des restrictions peuvent s'appliquer • Autres frais pour travail hors des régions métropolitaines. • Plusieurs autres services disponibles.

339-5420

Lundi au vendredi 9h00 à 17h00 - Samedi 9h00 à 14h00

Satisfaction garantie!

la Baie services à domicile

Une seule chose couvre aussi bien le pays entier nous.



Mais contrairement aux flocons, nous, on connaît notre destination.

UPS dessert, par service air express, chacune des 11 416 000 adresses du pays, et chacune des 10 provinces par service au sol.

Nos tarifs sont parmi les plus bas sur le marché. Et nous pouvons vous assurer de l'heure précise d'arrivée car notre service est fiable et tient compte des horaires de correspondance.

Pour livrer d'urgence un colis ou un document d'un océan à l'autre, choisissez-nous. Non seulement on couvre tout le pays, mais on tombe pile en toutes saisons.

ups

Pour nous, l'efficacité c'est une façon de penser.

Gerry Snyder veut toujours blanchir sa réputation, 16 ans plus tard

Presse Canadienne

■ Me Claude-Armand Sheppard a appris à un jury de la Cour supérieure, hier, qu'un policier provincial a accusé l'ex-conseiller municipal Gerry Snyder, au cours des audiences de la Commission de police de 1975, d'être le représentant juif du monde interlope.

Cette prétention est «totalement et complètement fausse», a-t-il aussitôt enchaîné, car «il aurait éprouvé de la difficulté à être le représentant juif, lui qui est un catholique irlandais pratiquant».

Pour essayer de réparer le tort ainsi causé à sa réputation, M. Snyder s'est plaint à la commission, sans succès, et il a également contacté le gouvernement québécois. Il a de plus demandé aux médias de se rétracter.

Ce sont cinq de ces médias qu'il poursuit actuellement pour dommages-intérêts. Les causes civiles devant jury sont abolies au Québec depuis 1977, mais M. Snyder s'est prévalu de son droit de plaider quand même devant un jury, puisque sa cause a été inscrite en 1975.

Les cinq médias impliqués sont: l'agence de nouvelles Presse Canadienne; sa filiale radiophonique Broadcast News; la station de radio montréalaise CJAD et les défunts quotidiens Montreal Star et Montréal-Matin, représentés par les héritiers et les compagnies d'assurance.

The Gazette

Les avocats de la défense admettent leur responsabilité en publiant et diffusant l'histoire, mais ils soutiennent que M. Snyder a déjà été indemnisé à la suite de sa poursuite contre le journal Montréal Gazette. Cette cause s'est rendue jusqu'en Cour suprême du Canada.

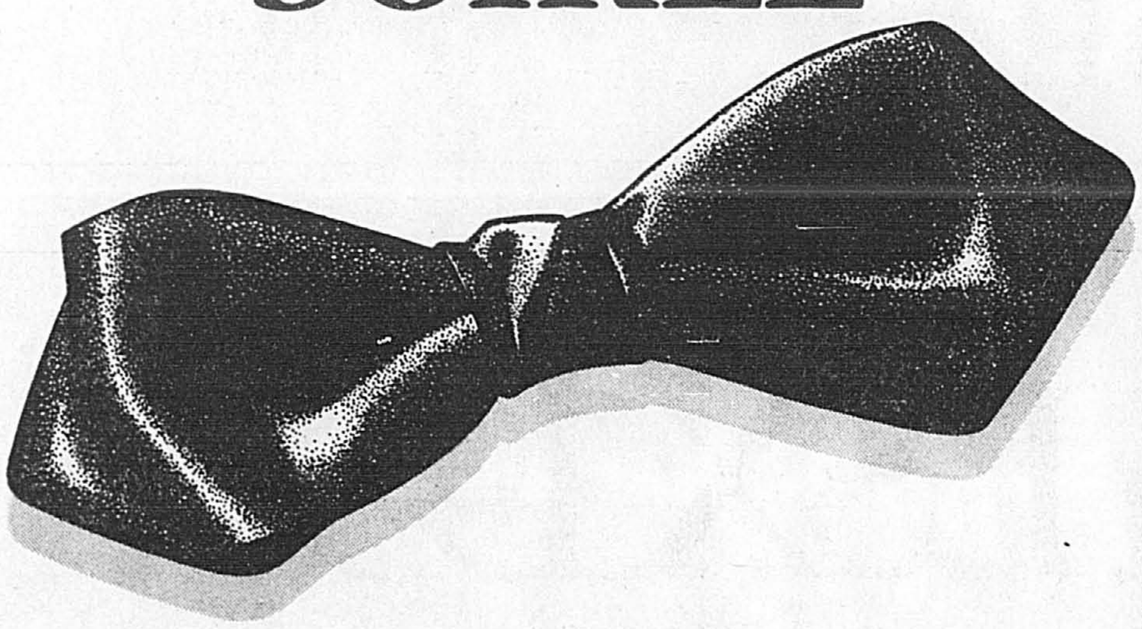
«Nous affirmons qu'il (M. Snyder) a une réputation et qu'il a subi un dommage global», a déclaré Me Vincent O'Donnell, l'avocat de CJAD.

Le sénateur John Lynch-Staunton et M. Lawrence Hanigan, président du conseil de Via Rail, ont tous deux témoigné pour dire qu'ils ont siégé avec M. Snyder au conseil municipal de Montréal.

Me O'Donnell leur a fait préciser que les reportages des médias ne leur avaient pas fait changer d'opinion sur M. Snyder.

C.O.N.C.O.U.R.S

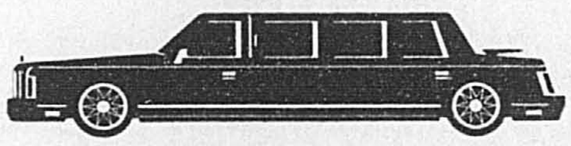
DONNEZ UNE GRANDE SOIRÉE



Participez et vous pourriez gagner l'une des 10 GRANDES SOIRÉES pour 20 personnes. Au total 25 000 $ en prix.



Service de traiteur de luxe et service de bar avec barman à domicile ... de l'apéritif au digestif.



Transport en limousine pour vos invités.



Deux billets d'avion sur le réseau d'AIR ALLIANCE pour vos invités éloignés.

Recherchez les marques de liqueurs et de spiritueux participantes dans les succursales de la Société des alcools du Québec et remplissez un bon de participation.

Règlement du concours disponible à la Société des alcools du Québec. Aucun achat requis. 18 ans et plus.

Association des distillateurs du Québec

Société des alcools du Québec

En solde pour 2 semaines seulement

Nettoyant en atomiseur pour l'argenterie



D'emploi si facile qu'en quelques minutes l'argenterie retrouve son lustre d'antan. Le nettoyant en atomiseur Birks est une solution ultra-efficace avec agent anti-oxydant. Non toxique et non aérosol, il est sûr pour l'environnement. De la collection complète et exclusive de produits d'entretien de Birks.

En vente pour 2 semaines seulement.

250 ml Ord. 12 $ Solde 9,95 $
500 ml Ord. 20 $ Solde 16,95 $

Service BIRKS

30 % de rabais !

Solde Bunnykins semi-annuel



Bondissez sur l'occasion...
Bunnykins est en solde !
C'est en 1934 que Royal Doulton découvrit les dessins originaux d'une religieuse anglaise et depuis, le charme de Bunnykins opère toujours. Cette adorable collection de vaisselle pour enfants constitue un cadeau merveilleux. Procurez-vous la dès aujourd'hui !

Parmi notre collection :	Ord.	En solde
Timbale à deux anses	27,95 $	19,75 $
Ens. 3 morceaux (tasse, assiette, bol)	69,95	48,97

Offre de prime
À l'achat de **25 $** ou plus de produits Bunnykins, vous obtenez un coquetier ou un ensemble de 4 napperons absolument gratuitement. ***Offre pour un temps limité.***

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS



Signé Monet

Prime avec achat !

À la recherche d'une parure de soirée ou de bijoux tailleurs pour le jour ? Monet fabrique pour vous des bijoux de qualité que vous serez fière de porter, peu importe le moment de la journée. À l'achat de **50 $ ou plus** de bijoux de la collection Monet, nous vous remettrons une paire de boucles d'oreilles gratuite telles qu'illustrées ci-haut.

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve

BIRKS

La moitié de la cargaison d'alcool volée est retrouvée

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Un camion-remorque de la compagnie Saguelac chargé de bouteilles de spiritueux de la Société des alcools du Québec (SAQ), qui avait été volé dans la nuit de samedi à dimanche, à Chicoutimi, a été retrouvé en milieu d'après-midi, hier, sur le terrain d'une halte routière de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Un porte-parole de la police de Chicoutimi, M. Louis Hallé, a confirmé que le camion avait été délesté de son chargement.

En début de journée, hier, un automobiliste avait communiqué avec les policiers pour dire qu'il avait aperçu le camion sur le pont Pierre-Laporte et préciser qu'il avait pris la direction de Montréal.

Le témoin avait pu relever le numéro d'identification du camion.

Après avoir menacé avec des armes à feu un gardien de la compagnie Saguelac et l'avoir enfermé à l'intérieur d'une remorque, les malfaiteurs s'étaient emparés de deux camions contenant pour environ 180 000 $ de boissons.

Un bris mécanique majeur a forcé les malfiteurs à abandonner un des camions et tout son chargement le long de la route 173 à quelques kilomètres de l'entrée de la Réserve faunique des Laurentides.

La police de Chicoutimi n'avait été avertie du vol qu'en milieu d'après-midi, dimanche.



NOËL AU CONCORDE... C'EST INVITANT!

72$

Du 13 au 27 décembre 1991
et du 1er au 6 janvier 1992
92 $, Du 28 au 31 décembre 1991

Québec au temps des fêtes. Invitant à tout point de vue. La neige sur les Plaines. Un blanc manteau sur les vieux toits. Un chant de Noël à droite. Un sourire à gauche. Et l'hôtel Loews Le Concorde tout près. La veille de Noël, laissez-vous amener à l'église en calèche. Après, retrouvez dans votre chambre un bas de Noël rempli de délices. Fêtez! Fêtez!

Dès aujourd'hui, acceptez notre invitation à vous joindre à nous pour ces jours de réjouissances. Vous verrez, Noël au Concorde... c'est invitant!

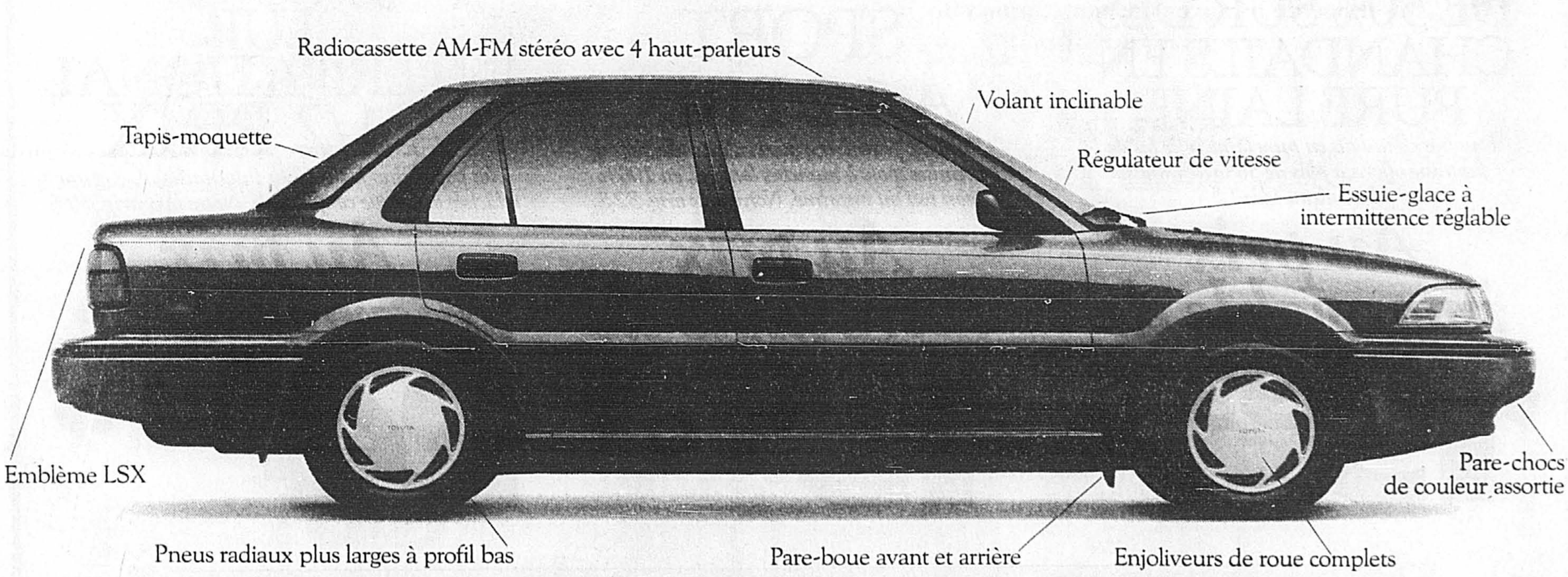
Pour réserver, composez dès aujourd'hui notre numéro sans frais: 1800 463-5256.

Aucuns frais pour les enfants de 17 ans ou moins partageant la chambre d'un adulte. Tous les tarifs sont par chambre, par nuit, en occupation simple ou double et en "classe Hospitalité." Les groupes et les congrès ne peuvent se prévaloir de ce tarif.

Vive the good life!

LOEWS
LE CONCORDE
THE HOTEL ON THE CHAMPS ÉLYSÉES OF QUEBEC
1225, Place Montcalm, Québec, (Québec) G1R 4W6

La Corolla LSX 1992.
Que signifie le "X"?
690 $* en valeur extra-exceptionnelle!



La Toyota Corolla, proclamée le «meilleur véhicule construit au Canada» trois années consécutives,† ajoute à sa valeur déjà extra-exceptionnelle avec la nouvelle Corolla LSX. La LSX c'est...une longue liste de caractéristiques d'équipement en option et une panoplie de caractéristiques en équipement de série. Résultat: des centaines de dollars en valeur ajoutée. Tout ça fait partie de la promesse du mieux-faire de Toyota. Faites l'essai de la Corolla LSX chez un concessionnaire Toyota près de chez vous le plus tôt possible.

TOYOTA

Commanditaire officiel des équipes olympiques du Canada.

*1 540$ d'équipement en option pour 850$. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Selon le PDSF ou l'évaluation du fabricant pour ces caractéristiques. †D'après l'Association des journalistes automobile du Canada 1989, 1990, 1991.

MMarque officielle © Association olympique canadienne 1967

OFFRES INCROYABLES DE TIP TOP TAILORS POUR NOËL

Cette semaine!

COMPLETS EN PURE LAINE À 1/2 PRIX

Une sélection spéciale de nos complets en pure laine, maintenant à 50% de rabais!

Notre prix orig. 325 $ à 400 $

Au prix incroyable de

162.50 $ à 200.00 $

RABAIS DE PLUS DE 50% SUR DES CHANDAILS EN PURE LAINE

Tous nos chandails en pure laine unie ou de fantaisie offerts à plus de 50% de rabais. Le cadeau idéal!

Au prix incroyable de

19.99 $

CHEMISES SPORT À 1/2 PRIX

Choisissez parmi une merveilleuse sélection de chemises sport à manches longues, en 100% coton uni ou imprimé. Notre prix orig. 32 $.

Au prix incroyable de

15.99 $

JEANS CLUB INTERNATIONAL À 1/2 PRIX

Nos populaires jeans Club International, à coupe relâchée ou coupe confortable. Notre prix orig. 50 $.

Au prix incroyable de

24.99 $

CHAQUE ACHAT DOIT ASSURER VOTRE ENTIÈRE SATISFACTION OU VOTRE ARGENT VOUS SERA REMIS, SANS CONDITIONS.

TIP TOP TAILORS

FONDÉE EN 1909

Votre satisfaction est garantie ou votre argent vous sera remis. Si n'importe quel vêtement de Tip Top Tailors ne répond pas à vos attentes, nous ferons le nécessaire afin d'assurer votre entière satisfaction.

Les cégépiens en techniques policières crient à l'injustice

Ces diplômés disent être défavorisés par l'IPQ comparativement aux candidats dits «conventionnels»

GEORGES LAMON

■ Les étudiants en techniques policières de neuf cégeps du Québec crient à l'injustice. Ils estiment qu'ils sont particulièrement défavorisés par rapport aux conventionnels — des candidats plus âgés, possédant une formation moindre (405 heures après une onzième année contre 1 800 pour les cégépiens) et qui peuvent étaler leur formation sur une certaine période de temps. À leur avis, tout le monde devrait être traité sur le même pied.

Le candidat-type conventionnel policier est un homme, possédant un secondaire V et n'ayant pas reçu une formation en relations communautaires, l'apanage de la police de l'avenir. Ex-membre des forces armées canadiennes ou d'une agence de sécurité, on pourrait dire qu'il est passé par «la porte de service». Nathalie Lagüe, étudiante en techniques policières au cégep Maisonneuve, considère qu'actuellement être conventionnel, c'est s'engager sur «la voie royale pour passer plus vite par l'Institut de police du Québec».

En conférence de presse, hier, le Comité provincial des étudiants et étudiantes en techniques policières a dénoncé la situation comme «révoltante» et invité le gouvernement à amender la Loi de police afin d'exiger le DEC en techniques policières et à signer sans délai le protocole d'entente pour la formation des futurs policiers. On explique ce retard par une question de restriction de budget.

Actuellement et contrairement à ce protocole d'entente non encore signé entre les ministères de la Sécurité publique, de l'Enseignement supérieur et de la Science et l'Institut de police du Québec (IPQ), qui prévoyait l'acceptation par l'IPQ de 75 p. cent de finissants de cégep et 25 p. cent de conventionnels, rien n'a été fait dans ce sens-là.

On en est bien loin. Sur les 168 finissants de la 173e promotion de l'IPQ cette année, 112 (57 p. cent) proviennent du groupe «conventionnel» et 58 (43 p. cent) du cours normal de cégep en techniques policières. Actuellement, 408 finissants de cégep attendent toujours leur entrée à l'IPQ.

Selon Louise Gagnon Gaudreau, coordonnatrice provinciale du programme des techniques policières regroupant neuf cégeps du Québec, la tendance va vers la hausse des «conventionnels» et la diminution des cégépiens. Elle croit que le contingentement imposé par l'Institut de police du Québec n'est «qu'une façon de conserver le traditionnalisme dans les services policiers», les plus jeunes étant plus questionneurs et plus instruits.

Et pourtant, avec le renouvellement des effectifs policiers, la tendance de l'an 2000 devrait s'orienter vers une possibilité d'embauche annuelle de 800 policiers. Or, selon Louise Gagnon Gaudreau, les neuf cégeps ne forment que 450 jeunes par année. Et ce ne sont pas les demandes qui manquent. Au seul cégep Maisonneuve, on reçoit 650 demandes par année, selon Mme Gagnon Gaudreau.

Non seulement les étudiants dénoncent-ils le contingentement des finissants de cégep par l'Institut de police du Québec mais ils l'invitent à respecter le calendrier scolaire prévu au protocole d'entente, ainsi que le nombre de stagiaires alloués à des dates fixes. En mars 1992, on estime à 736 le nombre de candidats qui attendront d'entrer à l'Institut de police du Québec.

Rappelons que la formation de policier comprend un stage pratique de 12 semaines indispensable pour l'obtention du DEC en techniques policières. Des neuf cégeps du Québec qui offrent un programme en techniques policières, trois (Maisonneuve, Garneau et Ahuntsic) possèdent un programme particulièrement adapté aux conventionnels.

Un nouveau service dans La Presse

dans le TELE+ nous publions maintenant

Les codes PlusCodes^MC pour magnétoscope

Ces codes vous permettront d'enregistrer plus facilement vos émissions de télévision préférées.

Plus de détails, aujourd'hui, en page E 2.

SKF
CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE inc.
Montréal 937-7423 | Laval 668-5330 | Saint-Léonard 326-0471
St-Laurent 744-2721 | Longueuil 678-2550 | Mtl-Est 254-6038

ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités, d'expansion?
Compagnies établies seulement.
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

Centre d'écoute
Complexe Desjardins
Accueil: lundi au vendredi Midi — 17 h
LE HAVRE 982-0333

THERMOPOMPE CARRIER AVEC FOURNAISE AU MAZOUT OU AU GAZ
Seulement 15 88$* PAR SEMAINE
AUCUN ACOMPTE
*OUI seulement 15 88$ PAR SEMAINE
• Installation complète incluse
• Toutes taxes comprises
• Calcul basé sur 120 mois, après subvention d'Hydro-Québec (si admissible).
ECONO TECH
POUR INFORMATION APPELEZ-NOUS
733-1414

Opération NOËL MAINTENANT
Jeep et Eagle est une fois de plus le leader de l'industrie!
5,9% FINANCEMENT POUR 48 MOIS OU 1000$ DE REMISE*

Eagle 2000 GTX
•Routière japonaise haute technologie

Eagle Vista
•Berline compacte à technologie japonaise

Eagle Summit
•Berline 4 portes à technologie japonaise

5,9% FINANCEMENT POUR 48 MOIS OU 1000$ DE REMISE*
Jeep Cherokee
• Le 4 X 4 légendaire

plan de protection au choix du client 7/115 groupe motopropulseur ou 3/60 pare-chocs à pare-chocs

Renseignez-vous sur les programmes de location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre de 3 ans offerts sur le Jeep Cherokee et la Eagle 2000 GTX

Jeep. Eagle
L'Avantage Jeep et Eagle

MONTRÉAL
Concordia Auto Ltée Montréal 273-2373
Lareau Automobiles Inc. Montréal 937-9551
Le Cartier Jeep Eagle Inc. Montréal 323-4330
Micor Auto Inc. Montréal 645-1611
La Salle Jeep/Eagle La Salle 595-5995
À Ma Baie Automobiles Inc. Pierrefonds 684-4400
RIVE SUD
Rendez-Vous Auto Ltée Brossard 466-2065
Grégoire Jeep/Eagle Ltée St-Jean sur le Richelieu 348-6835
André Fortin Auto Inc. Chambly 447-1234
Automobiles Sega Inc. St-Bruno 653-3333
Sauvé Jeep/Eagle Mercier 698-2792
RIVE NORD
Auto Voisin Inc. Laval 668-9222
Garage H. Fortin Ltée Ste-Rose 625-2491
Excellence Jeep/Eagle St-Eustache 491-5555

Vite! Cette offre se termine le 24 décembre.

* Les offres de taux de crédit ou de remise en argent sont mutuellement exclusives; elles ne s'adressent qu'aux particuliers achetant au détail; elles annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Les demandes de crédit pour un terme maximal de 48 mois sont sujettes à l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Exemple 1: dans le cas d'un emprunt de 10 000$ pendant 48 mois à l'achat d'un véhicule admissible à un taux de crédit de 3,9%, les versements mensuels seraient de 225,34$, le coût total de l'emprunt s'élèverait à 816,32$ et le montant à rembourser serait de 10 816,32$. Si vous choisissez un taux de crédit au lieu de la remise, on doit additionner le montant de la remise au coût de l'emprunt pour obtenir le taux d'intérêt réel; ceci totalise 1 816,32$, soit un taux d'intérêt réel de 9,32% par an. Exemple 2: pour un taux de crédit de 5,9% pour 48 mois, les versements mensuels seraient de 234,39$, le coût total de l'emprunt de 1 250,72$ et le montant total à rembourser de 11 250,72$. La somme du coût de l'emprunt et de la remise non utilisée serait de 2 250,72$, soit un taux d'intérêt réel de 11,41% par an. Transport, immatriculation, taxes et autres frais pouvant s'appliquer en sus. Offre en vigueur du 20 novembre 1991 jusqu'à ce que Chrysler Canada Ltée y mette fin. Pour les véhicules loués à long terme par des particuliers, seule la remise s'applique. L'offre ne vise que les véhicules en stock chez le concessionnaire. Voir le concessionnaire pour les détails.

**Cette offre est distincte des offres de taux de crédit du fabricant ou de remise en argent et les exclut. Voir le concessionnaire pour les détails.

29 95/mois $

Au risque de se répéter

■ inclut 1 080 minutes gratuites
■ comprend l'accès au réseau
■ choix d'un téléphone cellulaire fixe ou portatif Motorola

Rendez-vous sans tarder chez un de nos Agents autorisés ou chez un marchand Stéréo Plus participant.

Frais d'installation ou versement initial: 150 $. Frais d'activation et de licence réseau en sus. Sous réserve d'approbation de crédit.

Faire plus sur toute la ligne
Bell Cellulaire

Le Pathfinder est un véhicule parfaitement adapté à nos belles routes du Québec.



À la ville comme à la campagne, il est souvent préférable d'être bien équipé pour affronter les routes du Québec.

Que ce soit de la boue ou du gravier, de la neige ou de la glace, ou encore ces trous qui pavent nos belles routes du Québec, le Pathfinder de Nissan est capable de toutes les performances dans n'importe quelles conditions.

Avec son moteur V6 de 3 litres à DACT et son injection de carburant séquentielle multipoint, le Pathfinder libère 153 chevaux à 4 800 tr/min. Son système de freins antiblocage ABS standard et sa suspension variable —Sport/Ville— réglable à partir du siège du conducteur vous assurent confort et sécurité où que vous rouliez.

C'est sans doute pour toutes ces raisons que le Pathfinder a été nommé le «4X4 de l'année»* en 1990 et qu'il vient tout juste d'être choisi à titre de véhicule officiel de l'Association des moniteurs de ski du Canada!

Mais le plus beau de l'affaire c'est que le Pathfinder 1992 vous est offert cette année à partir de seulement 19 890 $. Une autre bonne façon de ne pas vous retrouver dans le «trou»!

Alors, n'hésitez plus et venez jeter un coup d'œil sur le Pathfinder chez votre concessionnaire Nissan le plus près de chez vous.



Pathfinder à partir de 19 890 $**

*Magazine *4-Wheel & Off Road*. **P.D.S.F. pour le Pathfinder XE V6 2 portes 1992, modèle de base.
Transport, préparation, immatriculation et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Modèle SE 1992 4-portes avec l'option pneus illustré.

Votre *très* sympathique concessionnaire

NISSAN

Rien ne laisse présager une épidémie de grippe au Québec

Les médecins ont détecté fort peu de cas d'influenza depuis la mi-novembre

FRANÇOIS FOREST

■ La grippe de type «A», ou influenza, qui a plus d'une souche, n'a pas encore attaqué les Québécois, encore que les infections respiratoires (gros rhumes) ont surchargé les urgences, notamment celle de Sainte-Justine.

Selon le docteur Luc Chicoine de Sainte-Justine «l'affluence n'a rien a voir avec l'influenza; nos laboratoires n'avaient détecté qu'un cas (hier). Si on est débordé avec les rhumes et les infections respiratoires, c'est peut-être à cause d'un mois de novembre un peu rude. Ce que nous vivons présentement à l'urgence est une situation de décembre.»

L'influenza qui semble sévir dans huit États américains ne serait donc pas à nos portes?

«Nous n'en savons rien, avoue le docteur Chicoine. Ce que nous constatons, c'est que la grippe est plus précoce que d'habitude (début décembre).»

Yves Robert du Département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc estime lui aussi que la grippe est arrivée cette année 15 jours plus tôt que l'an dernier mais qu'il n'y avait à sa connaissance pas plus de quatre cas d'influenza répertoriés depuis la mi-novembre. «On ne peut parler d'épidémie. Par ailleurs les populations à risque (personnes agées, vieillards en centres d'accueil) ont tous été rejoints. Rien ne laisse présager le début d'une épidémie. Chaque année, on s'attend à ce que la grippe fasse certains ravages. Le vaccin qui est administré ici protège la population contre tous les types de grippe.»

Le vaccin produit par l'Institut Armand-Frappier et que le gouvernement du Québec a acheté en grande quantité protège contre les souches A de la grippe (celles que l'Organisation mondiale de la santé a identifié comme Taiwan et Beijing) et la souche B (Panama).

«S'il y avait vraiment risque d'épidémie de l'influenza (qui n'est que la grippe), nous aurions été avisés, indique le docteur Marc Quévillon de l'Institut Armand-Frappier. S'il y avait eu alerte, le Center for disease Control d'Atlanta aurait avisé les autorités d'Ottawa.»

Ce qui confirme l'épidémie, dit-il, c'est l'accroissement de la courbe de mortalité: «Si on en était là, on le saurait. Et de toute façon, il serait trop tard, tant pour fabriquer le médicament que pour l'administrer.»

Le docteur Quévillon ne semble pas porter foi «au bruit de fond américain» de contagion que semble intensifier la compagnie pharmaceutique DuPont qui a lancé, il y a trois jours, une «alerte à la grippe du type A».

La compagnie estimait que cinq millions de Canadiens, âgés de 65 ans et plus, souffrant de maladies chroniques, du coeur ou des poumons étaient des personnes qui risquaient d'être infectées. En 1989, la «grippe d'Angleterre» avait terrassé 2000 personnes en Grande-Bretagne, en France et aux Pays-Bas. On avait craint qu'elle ne traverse les continents. Ce qui ne fut, heureusement, pas le cas.

Chaque jour, un Québécois est infecté par le sida

■ Le docteur Robert Remis, du Centre d'étude sur le sida et attaché à l'hôpital Général de Montréal, a estimé, hier à Montréal, lors de la dernière journée d'un congrès de formation multidisciplinaire sur le sida, que le dépistage du virus HIV «était souhaitable» et que la démarche de recherches des contacts hétérosexuels était «pratiquement une urgence».

Les épicentres de transmission de la maladie ont été identifiés en provenance de population d'adolescents et d'hétérosexuels.

Le médecin a revélé qu'en date du mois de septembre dernier, 1729 cas de sida ont été déclarés au Québec et que, grosso modo, on pouvait estimer qu'un Québécois était infecté chaque jour.

Le docteur Catherine Hankins a signalé, pour sa part, qu'à travers le monde dix millions de personnes ont été infectées par voie vaginale. Par ailleurs, 70 p. cent des femmes infectées n'avaient comme seul partenaire que leur mari...

Elle devait ajouter qu'au Québec sur 174 femmes infectées et répertoriées, 83 p. cent l'avait été par transmission hétérosexuelle.

Le docteur Mark Wainberg, chercheur à l'Hôpital général juif de Montréal, a dénoncé l'intention du gouvernement fédéral de mettre en veilleuse certains programmes de recherches sur la maladie alors que le Québec et le Canada ont apporté «une contribution de qualité» à la recheche mondiale. Il est vrai que ca coûte cher, a-t-il dit, mais tout doit être disponible pour protéger tout le monde.

L'éthicien David Roy de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, a rappelé le «défi» que constituait la formation du personnel médical, infirmier et administratif des hôpitaux pour vaincre les préjugés. Il a félicité le Centre québécois de coordination sur le sida en espérant, notamment, que l'on mette de l'avant le principe de «médicaments sans frontières».

SPÉCIAL FAX SPÉCIAL
— 1 an de garantie
— Mémoire de numéro
— Coupe-papier automatique
— Appel différé
745$

Olyfax 352
DMD Ltée
Équipement de bureau
3535, rue de Rouen est Montreal
527-2381
AEG
OLYMPIA

Ajoutez un "Award" à votre liste de Nöel
BLOUSON "AWARD" ROOTS
Un Grand Classique
$195.

Qualité Reconnue à Travers le Monde, Seulement Chez Roots.
20% de rabais
Tous les Blousons en Cuir pour Adultes et Tous les Blousons de Lainage avec Cuir pour Adultes, Jeunes et Enfants
4 Jours Seulement • Mercredi à Samedi
Roots
Disponible dans tous les magasins Roots • Jusqu'à épuisement de la marchandise

Une grande première?
Oui!
Tout le magasin Lucas en solde de 40% à 60%?
Oui!
Incroyable?
Oui!
Le solde de 3,5 millions de dollars
LUCAS
Joailliers • créateurs
1476, rue Sherbrooke ouest, Montréal H3G 1L3
514-933-3691
Ouvert: Lundi, Mardi, Mercredi de 10h-18h, Jeudi, Vendredi de 10h-20h, Samedi de 10h-17h
Notre dernier solde au magasin de la rue Sherbrooke!

RAPIDAIR: TORONTO
L'efficacité, c'est notre affaire.
Air Canada met tout en oeuvre pour rendre votre expérience avec Rapidair des plus agréables. Par exemple, avec le service de sélection anticipée des places, vous n'avez pas besoin d'arriver plus tôt pour avoir plus de choix. Vous pouvez aussi profiter de comptoirs d'enregistrement exclusifs, dont un express pour les passagers sans bagages. Vous aurez alors plus de temps, dans notre confortable salon Rapidair, pour apprécier le choix de revues et de journaux. Sans parler du café, des jus de fruits et des muffins servis gracieusement le matin. Tout cela, ajouté au plus grand nombre de vols offerts vers Toronto (27 par jour ouvrable) démontre bien notre volonté de mieux répondre aux besoins des gens d'affaires.
Aéroplan MC


Vous partez toujours gagnant avec Air Canada.
Air Canada

29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
Au risque de se répéter
■ inclut 1 080 minutes gratuites
■ comprend l'accès au réseau
■ choix d'un téléphone cellulaire fixe ou portatif Motorola
Rendez-vous sans tarder chez un de nos Agents autorisés ou chez un marchand Stéréo Plus participant.

Frais d'installation ou versement initial: 150 $. Frais d'activation et de licence réseau en sus. Sous réserve d'approbation de crédit.
Faire plus sur toute la ligne
Bell Cellulaire





Dans la photo de gauche, Mme Armande Saint-Jean, présidente du jury Jules-Fournier et M. Pierre-Étienne Laporte, président du Conseil de la langue française, (à droite), remettent le prix à Réal Pelletier. Dans la photo de droite, on retrouve, dans l'ordre habituel, Mme Armande Saint-Jean, qui est aussi présidente du jury du prix Mireille-Lanctôt, Bruno Bisson, Martine Turenne, Marie-Claude Lavallée, membre du jury, Johanne Faucher et Marie Laurier, membre du jury.

PHOTO RENÉ MATHIEU

Deux reporters de *La Presse* remportent des prix de journalisme

■ Deux des plus grands prix de journalisme au Québec ont été gagnés, en fin de semaine, par deux journalistes de *La Presse*, MM. Bruno Bisson et Réal Pelletier.

M. Bruno Bisson s'est vu attribuer le prix Mireille-Lanctôt d'une valeur de 5000$ pour son documentaire en quatre volets intitulé «La bataille de Grande-Baleine», publié dans *La Presse* en janvier 1991.

Deux mentions ont également été attribuées, l'une à Johanne Faucher, de Radio-Canada à Winnipeg, pour son reportage-vidéo sur «Les Jeux olympiques spéciaux», l'autre à Martine Turenne, pigiste, pour son reportage sur «Les Juifs de Montréal» publié dans Le Devoir.

Le prix Mireille-Lanctôt, du nom de la jeune journaliste et artiste décédée accidentellement en janvier 1984, s'adresse aux journalistes de 30 ans et moins qui présentent un reportage d'ordre social ou humanitaire.

Par ailleurs, M. Réal Pelletier s'est vu remettre le prix Jules-Fournier pour sa contribution exemplaire à la qualité de la langue française dans ses écrits, principalement lors de la couverture du Sommet des sept pays industrialisés, à Londres. Le prix Jules-Fournier, remis par le Conseil de la langue française, comprend aussi un montant de 5000$.

Quelques jours plus tôt, une autre journaliste de *La Presse*, Mme Francine Osborne, remportait le prix Judith-Jasmin pour les quotidiens.

Ensemble, on peut rivaliser avec les meilleurs et conquérir le monde.

Pour réussir aujourd'hui, les Canadiens doivent rivaliser avec les meilleurs: c'est une question de sécurité pour nos emplois et de prospérité pour nous et nos enfants. Lorsqu'on parle de prospérité on ne parle pas seulement d'augmentation de la productivité, on parle aussi, entre autres choses, de meilleurs emplois, d'un plus bel avenir pour les jeunes et d'un plus grand soutien aux programmes de santé, aux programmes sociaux et aux personnes âgées.

C'est en investissant chez nous que nous démontrerons cette volonté, que nous avons, de réussir... absolument!

Les compétences pour réussir... absolument!



SHELLEY BUTCHER

Maple Ridge, C.B.

Après avoir terminé ses études secondaires et choisi d'élever sa famille, Schelley se lance sur le marché du travail. Son voeu, travailler avec le public. Après plusieurs recherches, elle décide de poursuivre ses études et de devenir agent d'assurance. Aujourd'hui Shelley entreprend un cours de perfectionnement, afin d'accéder à un poste de cadre au sein de la compagnie.

Il suffit de se pencher sur quelques-unes de nos belles réussites pour réaliser que nous avons les compétences pour réussir, et ce, au profit des individus, de leurs communautés et de toute l'industrie canadienne.

Des centaines d'entreprises canadiennes connaissent un grand succès sur la scène internationale. Elles contribuent ainsi, en ouvrant de nouveaux marchés pour nos produits, à créer des emplois, à développer de nouvelles compétences et à ouvrir de nouvelles avenues pour des milliers de Canadiens.

Les initiatives pour réussir... absolument!

Depuis longtemps, le Canada coopère, avec d'autres pays, à des projets d'ordre mondial tels que la préservation de la paix dans le monde, la recherche médicale et la recherche spatiale. Et maintenant que nos travailleurs, nos gouvernements, nos groupes d'action sociale et notre communauté académique travaillent de concert, la compétitivité internationale permettra au Canada de parvenir à toute la prospérité désirée. La pleine réussite du Canada ne dépend finalement que d'une seule condition: le plein engagement de chaque Canadien.



E.D. SMITH

Winona, Ontario

Toutes les compagnies n'ont pas la volonté ou la possibilité d'investir plus de 8 000 000$ pour assurer leur avenir. C'est pourtant ce qu'a fait l'entreprise familiale E.D. Smith de Winona (Ontario) et son investissement lui permettra d'agrandir son usine et d'améliorer ses installations. Le résultat: des produits de meilleure qualité, à des prix moindres, et l'exportation de ses produits vers les États-Unis.



BOMBARDIER INC., GROUPE CANADAIR

St. Laurent, Québec

Reconnue comme le leader mondial des appareils aériens pour combattre le feu grâce à son bombardier sapeur-pompier, comme l'une des principales entreprises en aéronautique avec plus de 250 Challengers, comme la plus grande entreprise de développement régional d'avions commerciaux, Canadair est aussi le leader de la création d'emplois. En effet plus de 2 000 emplois ont été créés depuis que la compagnie est devenue la propriété de Bombardier Inc. en 1986.

L'esprit pour réussir... absolument!

Plus que jamais, nous devons faire équipe pour relever notre plus grand défi jusqu'ici: préparer un futur prospère. Il y a beaucoup à faire: comme individus, nous pouvons nous perfectionner en profitant des programmes d'amélioration des compétences; comme parents, nous devons encourager nos enfants à poursuivre leurs études et à mieux préparer leur carrière; comme employeurs, nous devons croire dans la rentabilité des cours de formation et créer un climat de travail qui favorise l'engagement et la recherche de l'excellence. Enfin, comme Canadiens, nous pouvons contribuer au succès du pays en participant aux consultations sur l'avenir économique du Canada.



SEAGULL PEWTER

Pugwash, Nouvelle-Écosse

Lorsqu'en 1983 Seagull Pewter, de Pugwash en Nouvelle-Écosse, se lance dans la fabrication de cadeaux, les ventes de l'entreprise s'élèvent à 250 000 $. Aujourd'hui, Seagull emploie 275 personnes et exporte 60% de sa production aux États-Unis; le chiffre d'affaires de l'entreprise dépasse maintenant les 20 000 000 $.

Ensemble... on peut réussir!

Canada

Fin de la grève des 22 procureurs syndiqués de la cour municipale

Hier matin, c'est le procureur en chef et ses quatre adjoints qui ont assuré la relève

GEORGES LAMON

■ Les 22 procureurs syndiqués de la cour municipale de Montréal ont mis fin à une journée et demie de grève, hier après-midi, quand leurs représentants ont repris la conciliation avec la Ville de Montréal pour tenter d'en arriver à une entente. À l'origine, leur débrayage, entrepris vendredi, devait durer deux jours.

Malgré tout, ce n'était pas la pagaille, hier matin, à la cour municipale. Le procureur en chef, Me Jean-Guy Leduc, et ses quatre adjoints ont assuré la relève. Deux procureurs syndiqués assuraient également les services essentiels dans les dix salles d'audience.

Beaucoup de témoins et d'accusés avaient été invités à ne pas se présenter par suite de la grève. De fait, une infime partie seulement des 500 dossiers inscrits au rôle ont pu être entendus, hier matin. Les procureurs présents se sont dans bien des cas limités à ajourner les causes.

Ainsi à la salle d'audiences 10, qui avait à juger les causes d'infractions aux règlements touchant le stationnement et la sécurité routière, une trentaine seulement des 81 causes inscrites au rôle ont pu être entendues.

À la salle 5, où l'on devait entendre les causes portant sur la sécurité routière avec témoins, tous les dossiers avaient été «désassignés». Du côté de la salle 1, où l'on entendait les comparutions, Me Leduc a dû se charger de plus d'une centaine de dossiers.

Quant aux causes du Code criminel comme la sollicitation pour fins de prostitution et le fait d'avoir troublé la paix, elles avaient, pour la grande majorité, été reportées à une date ultérieure.

Saisie de treize tonnes de cocaïne aux États-Unis

Agence France-Presse

MIAMI

■ Treize tonnes de cocaïne acheminées par un même réseau de trafiquants ont été saisies au Texas et en Floride, a indiqué hier un porte-parole des services américains de lutte contre les stupéfiants (DEA).

La drogue en provenance de Cali (Colombie) avait transité par le Venezuela. Onze personnes ont été arrêtées au cours d'une opération commune au Venezuela, au Texas et en Floride, les saisies ayant été opérées les 18 et 26 novembre derniers.

Pour la DEA, cette saisie est la deuxième en importance dans l'histoire de la lutte contre la drogue sur le territoire américain. En septembre 1989, 21 tonnes de cocaïne avaient été saisies à Los Angeles (Californie).



dans le TELE+

nous publions maintenant

Les codes PlusCodes^MC pour magnétoscope

Ces codes vous permettront d'enregistrer plus facilement vos émissions de télévision préférées.

Plus de détails, aujourd'hui, en page E 2.

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS *LA PRESSE*

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant :

66755232

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

Les professionnels de la santé prient Québec de financer Info-Secte

ROLLANDE PARENT
de la Presse Canadienne

Une coalition formée notamment de quatre groupes professionnels ont demandé hier au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Marc-Yvan Côté, de revoir sa décision de la fin octobre dernier de refuser toute aide financière au groupe Info-Secte.

La Corporation professionnelle des médecins du Québec, des psychologues et des travailleurs sociaux de même que l'Association des médecins psychiatres du Québec ont convoqué hier la presse pour plaider en faveur d'Info-secte et de son travail essentiel d'information sur le phénomène des sectes au Québec.

En 1991, Info-Secte qui avait un budget annuel de 70 000 $ avait reçu 13 000 $ du gouvernement du Québec. Voulant augmenter l'étendue de ses services, Info-Secte cherchait à se doter pour l'an prochain d'un budget de 150 000 $, dont 50 000 $ en provenance du ministère de M. Côté, ce qui lui a été refusé.

Quête spirituelle

L'essentiel du budget de fonctionnement d'Info-Secte provient d'entreprises, de fonds privés et de fondations.

Au nom des médecins, le président de la corporation, Augustin Roy, a soutenu qu'Info-Secte tire son importance du fait que les gens qui y travaillent «aident ceux qui font appel à leurs services à vérifier si leur choix (d'adhésion à une secte) est approprié».

À la Corporation des psychologues du Québec, sur les 2000 appels d'information reçus hebdomadairement, bon nombre proviennent de gens en quête d'un monde spirituel où les moyens pour y parvenir sont parfois «sérieux», parfois «farfelus», a indiqué le président Mario Poirier.

Abus et séquelles

Info-Secte peut être d'un grand secours quand des personnes cherchent à déterminer si le groupe auquel elles sont tentées d'adhérer est susceptible de leur apporter une aide véritable.

«Il se produit de l'abus, de l'arnaque, de l'exploitation systématique, affective, sexuelle, économique», a-t-il expliqué.

Du côté de l'Association des médecins psychiatres du Québec, le porte-parole Paul-André Lafleur a dénoncé les abus commis par différents groupes qui laissent leurs adhérents avec «des séquelles» et «dans un état de désarroi».

À ses yeux, Info-Secte constitue un outil à conserver pour informer les gens désireux d'entreprendre une recherche spirituelle ou pour réparer les pots cassés.

Pour sa part, le directeur général de La Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, René Pagé, estime important qu'Info-Secte continue de travailler «dans le sens de la tolérance et du discernement».

Il est d'avis que le travail d'Info-Secte agit comme un «barrage contre le travail insidieux des sectes».

Comme Info-Secte est «une ressource importante pour les professionnels», M. Pagé croit que le ministre de la Santé doit lui fournir une aide financière adéquate.

Moins qu'un grille-pain

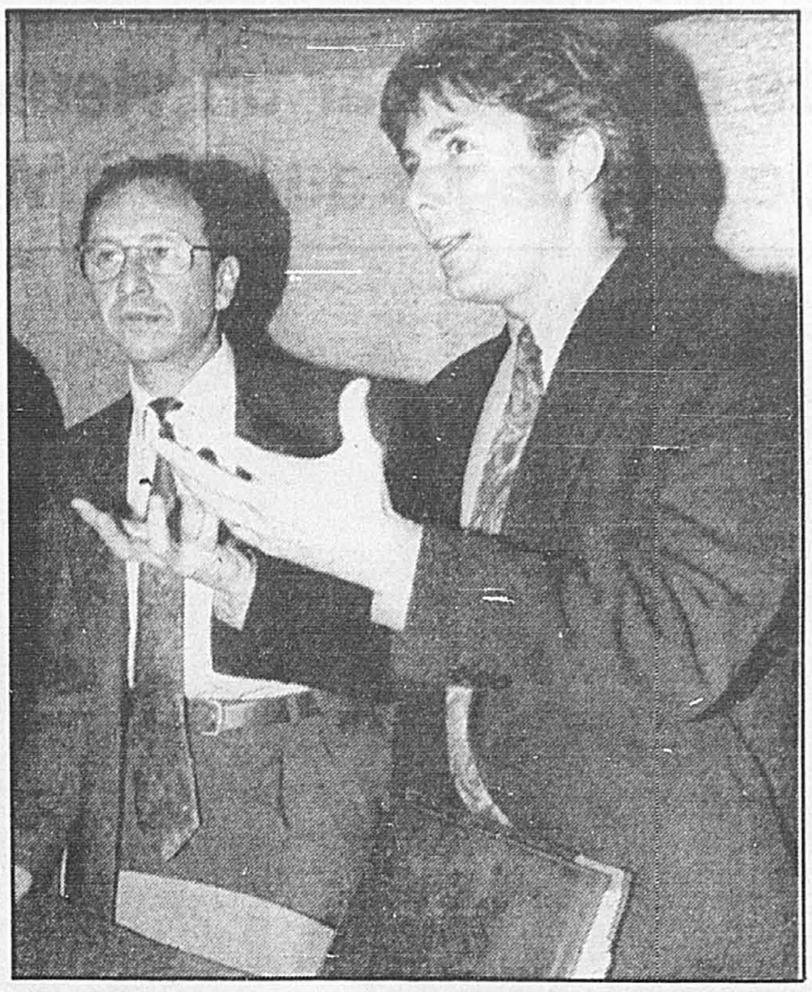
De son côté, la directrice de l'Association coopérative d'économie familiale du centre de Montréal, Louise Rozon, a noté l'augmentation des mouvements se présentant comme une nouvelle religion ou proposant une démarche de croissance personnelle.

Mme Rozon considère que le consommateur a plus de protection quand il achète un grille-pain défecteux que s'il se retrouve dans un mouvement sectaire. «Il est temps de cesser de se fermer les yeux», a-t-elle soutenu.

De la région de Sherbrooke, Sylvie Duquette, s'est faite le porte-parole de 15 groupes pour insister sur la nécessité de conserver en bonne santé financière Info-Secte, le seul groupe au Québec à avoir développer une expertise sur le mouvement sectaire.

Sans nommer directement la Cité écologique de l'Ère du Verseau à Ham-Nord, Mme Duquette a souligné que différents événements survenus dans l'Estrie «ont laissé entrevoir qu'une secte peut, dans certaines conditions, constituer un danger réel et porter atteinte à l'intégrité de la persone sur tous ses plans».

Aussi a-t-elle plaidé en faveur d'un soutien financier, en provenance du ministère de la Santé, au nom du Service de la pastorale jeunesse, du Centre diocésain de formation, de l'Archevêque de Sherbrooke, du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie et de la Chambre de Commerce, entre autres.



Mike Cropveld et Guy de Grandpré d'Info-Secte souhaitent que le gouvernement contribue au financement de l'organisme. PHOTO PC

29 95/mois $
29 95/mois $
29 95/mois $
Au risque de se répéter

Agents autorisés

Montréal

Active Communications
3516, St-Patrick
Montréal (Québec)
Tél: (514) 939-1667

Auto Son R.M.R. Spécialiste Inc.
6400, rue St-Jacques Ouest,
Montréal (Québec)
Tél: (514) 481-3600

Télécentre Québec
6855, St-Jacques Ouest
Montréal (Québec)
Tél: (514) 485-5222

Centre D'Affaires Crownteck
1425, route Transcanadienne,
bur. 100
Dorval (Québec)
Tél: (514) 684-0020

Autocell Inc.
7705, Lemans
St-Léonard (Québec)
Tél: (514) 257-9292

Laval

Boutique Cellulaire Inc.
3678, boul. St-Martin Ouest
Chomedey (Québec)
Tél: (514) 686-6959

Metro Com Canada Inc.
680, boul. Labelle, bur. 102
Chomedey (Québec)
Tél: (514) 335-7138

Maxi-Com Cellulaire Inc.
2708, de le Concorde Est.
Duvernay (Québec)
Tél: (514) 629-2222

Rive-Sud

Le Groupe Technicom Enrg.
50, Chemin du Tremblay
Boucherville (Québec)
Tél: (514) 655-2873

Québec- Communiqués Enrg.
460, Curé-Poirier Ouest
Longueuil (Québec)
Tél: (514) 670-2355

Triacomm
2510, Chemin du Lac
Longueuil (Québec)
Tél: (514) 928-2244

Auto-Phone Inc.
2422, Dessaulles
St-Hyacinthe (Québec)
Tél: (514) 778-1911

Télévision Hébert & Gouin
160, Notre- Dame
St-Jean (Québec)
Tél: (514) 348-5210

Radio Michel Inc.
604, Marie-Victorin
Tracy (Québec)
Tél: (514) 743-7777

Distributions Rejean Mailloux Inc.
25, rue Faubart
Ville Mercier (Québec)
Tél: (514) 951-0446

STÉRÉO plus AUDIO • VIDEO

Faire plus sur toute la ligne

Bell Cellulaire

Zzz...

2,9%*

SURPRISE!
TOUT VA BIEN.

Chevrolet • Geo • Oldsmobile
offrent des taux de financement
à partir de **2,9%** sur 12 mois
sur certains modèles pour un temps limité.
Avec de tels taux,
on ne peut pas se tromper.

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
Chevrolet • Geo • Oldsmobile

* L'offre est applicable seulement aux livraisons à l'usager sur les voitures nouvelles ou en démonstration. Offre valide pour un temps limité jusqu'à épuisement des stocks. Sujet à l'approbation de GMAC qui se réserve le droit d'exiger un acompte si le crédit de l'acheteur ne répond pas à ses normes. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails.

Fausse alerte suscitée par un vieux canular: il n'y a pas de tatouages au LSD à Montréal

RAYMOND GERVAIS

■ Malgré les démentis officiels et les articles publiés dans les médias d'information depuis le 20 octobre, un canular, pourtant vieux de 11 ans et mettant en garde parents et professeurs contre des tatouages imprégnés de LSD offerts aux enfants, circulent toujours dans les écoles de Montréal. Sa diffusion se serait même étendue à la grandeur du Canada.

La semaine dernière, lors d'une rencontre parents-maîtres dans une école primaire du nord de Montréal, un directeur d'école, animé des meilleures intentions du monde, a prévenu les parents de la présence sur le marché d'un tatouage imprégné de drogue, qui pouvait être «absorbé par la peau simplement en manipulant le papier».

Le pauvre directeur ne se doutait pas qu'en mettant la population en garde contre ce soi-disant danger, il contribuait une fois de plus à diffuser une fausse information.

Heureusement, ce soir-là, se trouvait parmi les parents un agent de la Gendarmerie royale du Canada, qui a immédiatemenmt rétabli les faits, désamorçant cette rumeur, dans cette institution du moins.

Joint par *La Presse*, le Dr Jean Robert, chef du Département de santé communautaire de l'hôpital Saint-Luc, a confirmé qu'il n'existait pas de tels tatouages sur le marché et que de toute façon «la voie cutanée n'était pas un bon véhicule d'absorption pour le LSD». «La peau est une barrière mécanique très efficace», a ajouté le médecin.



PHOTO PIERRE LALUMIERE, *La Presse*

Mme Lise Laberge et M. Philippe Sohet effectuent une recherche sur l'origine des rumeurs. Selon le professeur Sohet, le canular sur les tatouages au LSD est né au New Jersey en 1980. Cette année-là, le Bureau des narcotiques de la police de l'État du New Jersey, aux États-Unis, a émis un communiqué à la suite d'une saisie de «buvards» imprégnés de LSD.

Une rumeur née au New Jersey

Un groupe de chercheurs de l'Université du Québec à Montréal a réussi à retracer les origines de ce canular, qui semble revenir, bon an mal an, à intervalles réguliers, tant au Canada, aux États-Unis qu'en France.

Selon le professeur Philippe Sohet, qui pilote un groupe de recherche sur les rumeurs, celle-ci est née au New Jersey en 1980.

Cette année-là, le Bureau des narcotiques de la police de l'État du New Jersey, aux États-Unis, a émis un communiqué à la suite d'une saisie de «buvards» imprégnés de LSD. Fabriqué à l'état liquide, le LSD est habituellement présenté sous deux formes: des «buvards» poreux imbibés de doses actives et destinés à être mis dans la bouche, ou bien de petits comprimés de la taille d'une tête d'allumette.

Le communiqué contenait des photos représentant des personnages de bandes dessinées reproduits sur des «buvards» imprégnés de drogue. La police américaine précisait que les enfants étaient susceptibles de prendre ce type de dessin pour un tatouage-transfert.

Il n'en fallait pas plus pour que certains croient que les «buvards» imprégnés de LSD qui ressemblaient à des tatouages pour enfants», étaient «des tatouages pour enfants contenant du LSD».

«Comme les jeunes ne voulaient pas que les Beatles se séparent, ils ont profité de son absence de la vie mondaine pour lancer la rumeur qu'il était mort, écrasé par une automobile. Même après la publication d'une photo du chanteur à la suite d'un interview accordée au magazine *Life*, certaines personnes voyant la forme d'une automobile sur la page recto de la photo de la vedette, ont tout simplement affirmé: Voici la voiture qui l'a tué», a expliqué M. Sohet.

Finalement, le Dr Robert a tenu a précisé qu'il était important de mettre un terme le plus rapidement possible à la rumeur de tatouages au LSD, car le fait de crier «au loup» sans raison ne faisait que faire peur à la population et qu'au moment d'une véritable alerte, les gens n'y croiraient pas.

C'est ainsi qu'une rumeur tenace venait de naitre. «Il ne restait plus qu'à l'alimenter, chose que des gens bien intentionnés se sont empressés de faire», a précisé M. Sohet, ajoutant que malheureusement les démentis ne faisaient souvent qu'augmenter la force de la rumeur.

«Les gens lisent mal et trop vite. Il suffit de se faire raconter une histoire par une tierce personne, puis de la raconter à son tour, pour s'apercevoir que le récit original est bien différent de ce qui a finalement été raconté», a ajouté le chercheur.

M. Sohet a indiqué que sa recherche l'avait amené à découvrir une cinquantaine de rumeurs. Elles vont de l'ancien sigle de la compagnie Proctor & Gamble, que plusieurs associaient à un culte satanique, à la disparition de Paul McCartney durant trois mois, juste avant que les Beatles ne se séparent.

Finies les réclames pour les «5 à 7»: la Régie des alcools change les règles

PIERRE APRIL
Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Les détenteurs de permis de la Régie des alcools du Québec ne pourront plus annoncer, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur établissement, des «5 à 7» au cours desquels ils offrent deux consommations pour le prix d'une.

Ils ne pourront pas non plus faire de la promotion autour du fait qu'ils offrent ou accordent un rabais sur le prix habituel des boissons alcooliques qu'ils vendent.

Ces nouveaux règlements de la Régie des permis, accompagnés par une série d'autres sur la promotion et la publicité entourant la vente des boissons alcooliques, ont été publiés dans la Gazette officielle du Québec du 20 novembre et entreront en vigueur jeudi de cette semaine.

La porte-parole de la Régie, Mme Carole Robitaille, a expliqué, hier, que cela ne vise pas à empêcher un détenteur de permis de tenir des «5 à 7» mais plutôt à lui interdire d'attirer des clients en axant sa promotion autour de cette pratique ou sur le fait qu'il offre un rabais. «Il pourra toujours le faire de vive voix», a-t-elle indiqué.

Autres changements

Parmi les autres modifications touchant la publicité, une attention particulière est apportée aux messages visant les personnes mineures et présentant la consommation d'alcool comme un facteur de valorisation, de prestige social, de réussite ou comme une façon d'accroître la performance sportive.

Il sera interdit à tout fabricant ou détenteur de permis de la Régie d'utiliser dans ses messages une personne mineure ou de faire allusion à un personnage fictif ou réel associé aux mineurs.

«De plus, afin de compléter la loi qui interdit à un fabricant ou à un commerçant de vendre des boissons alcoolisées à des mineurs ou à des personnes en état d'ivresse, a souligné Mme Robitaille, le règlement s'appliquera aussi lorsqu'il s'agit d'une dégustation et où les produits sont distribués gratuitement.»

Par ailleurs, le propriétaire d'une épicerie ou d'un dépanneur ne pourra donner ou vendre des boissons alcooliques à un prix inférieur au coût d'achat.

La publicité

La Régie a aussi décidé de réglementer la procédure existante d'approbation de la promotion de la publicité et les programmes éducatifs sur les boissons alcooliques.

En ce qui regarde la publicité, un fabricant devra soumettre ses messages (écrits, parlés ou télédiffusés) à la Régie pour approbation en lui faisant parvenir un dossier écrit au moins cinq jours avant la date de diffusion.

Mais la Régie refusera d'approuver toute publicité d'un fabricant qui ne lui aura pas soumis un programme éducatif avant le 1er mars de chaque année ou qui n'aura pas réalisé un programme éducatif dans les 12 mois suivant son approbation.

Mme Robitaille a souligné que les programmes éducatifs peuvent s'adresser à un organisme de recherche médicale relié à la consommation des boissons alcooliques. «Il peut s'agir aussi d'une subvention à un centre de réhabilitation», a-t-elle ajouté.

Le fabricant pourra aussi diffuser des messages informant les citoyens sur les avantages d'une consommation responsable «et qui ne font référence à aucune marque particulière de boisson alcoolique».

Au chapitre des promotions sportives, éducatives, culturelles ou autres, la Régie ne permettra plus que des fabricants et détenteurs de permis subventionnent des associations, des groupes et des événements sportifs s'adressant à des personnes mineures et leur fassent porter des équipements ou des vêtements exhibant le nom de leur raison sociale ou faisant la promotion d'une boisson alcoolique.

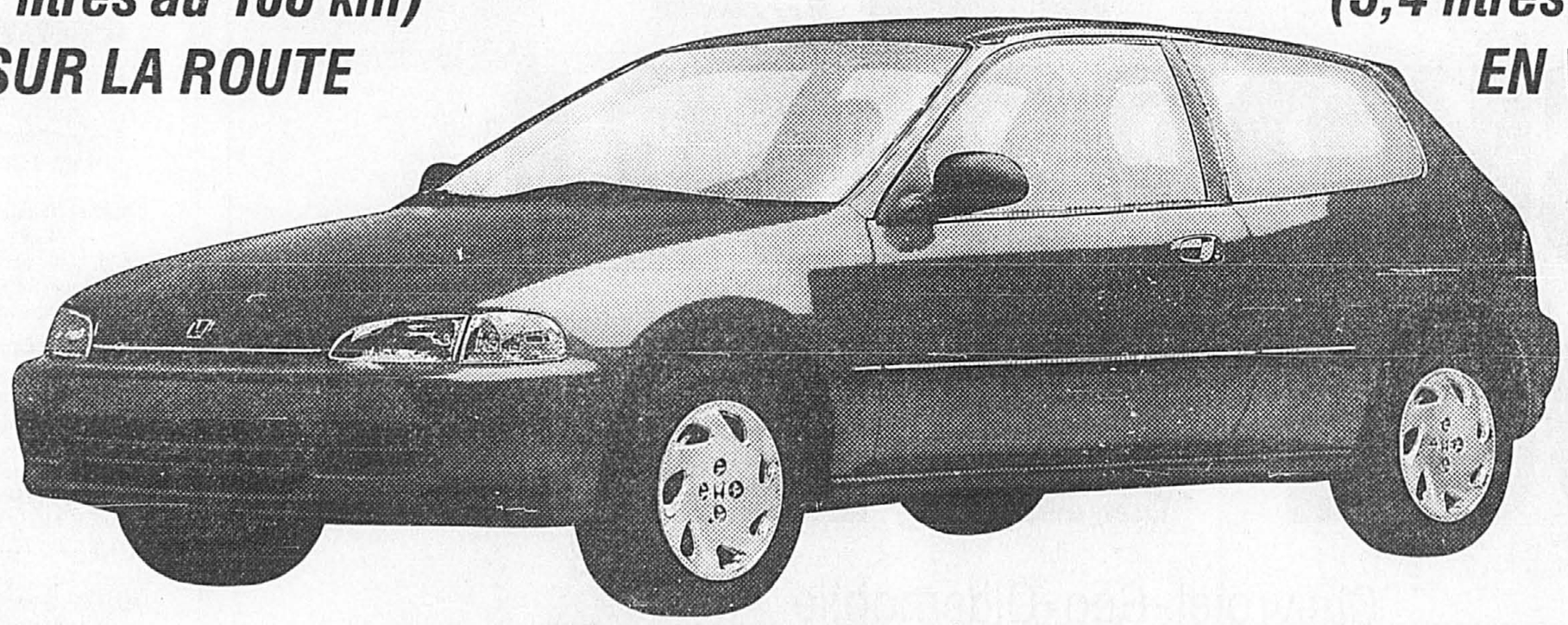
«Cette mesure, a précisé Mme Robitaille, n'empêchera pas cependant les fabricants ou commerçants de financer des événements sportifs ou autres et d'en faire la publicité.»

D'autres mesures visent à interdire aux fabricants d«e vendre, donner ou fournir» à un détenteur de permis l'équipement pour l'exploitation de son permis, à l'exception des articles publicitaires.

72 MILLES AU GALLON POUR VRAI!

72 milles au gallon (3,9 litres au 100 km) SUR LA ROUTE

52 milles au gallon (5,4 litres au 100 km) EN VILLE



5 ANS GARANTIE 100 000 KM

Révolutionnaire
La nouvelle Civic VX 3 PORTES DE HONDA

Présentation V.I.P. des nouvelles CIVIC 3 portes 1992 et de la nouvelle et puissante PRÉLUDE, jeudi le 5 décembre

LES HONORABLES HONDA

Norsk Hydro: Québec promet de se battre

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ «Extrêmement déçu» de la décision américaine touchant Norsk Hydro, le gouvernement du Québec promet de faire appel en vertu du traité de libre-échange si Washinton maintient des tarifs douaniers sur le magnésium provenant du Québec.

«C'est une décision très discutable, préliminaire et prise dans une athmosphère de protectionnisme», a soutenu hier le ministre des Affaires internationales, John Ciaccia, au cours d'une entrevue avec *La Presse*.

Québec et Hydro-Québec feront tout en leur pouvoir et interviendront à toutes les étapes pour faire casser cette décision «qui met en cause plusieurs programmes du gouvernement québécois», prévient-il.

Selon lui, il est «prématuré» de craindre que les autres industries — les alumineries notamment — qui bénéficient de contrats d'électricité identiques à celui de Norsk Hydro soient visées par des plaintes de leurs compétiteurs américains. Pour certains spécialistes toutefois, il est peu probable que les alumineries américaines Reynolds et Alumax déposent un grief qui causerait préjudice à leurs filiales québécoises, ces dernières bénéficiant des même contrats que Norsk Hydro.

Pour défendre le magnésium québécois, Québec irait jusqu'à invoquer, en juin prochain, l'article 19 du traité de libre-échanges qui permet à un tribunal ad hoc de trancher un litige. Une telle démarche avait forcé les Américains à rembourser quelque 12 millions de dollars de frais de douane injustifiés aux producteurs de porcs québécois, de rappeler le ministre Ciaccia.

Dans un verdict redouté à Québec, l'International Trade Administration du Département de commerce américain acceuillait hier favorablement la plainte de Magnesium Corporation, un producteur de magnésium de Salt Lake City en Utah. Cette dernière affirme que la production de magnésium de Norsk Hydro, établie à Bécancour, bénéficie d'un avantage déloyal de 32,85 p. cent en subventions et en rabais de tarifs d'électricité au Québec. Le tarif compensateur décrété hier par l'ITA est cependant une décision préliminaire. Le taux sera définitivement établi le 12 février. D'ici là, Québec fera entendre son point de vue lors d'audiences, a souligné M. Ciaccia.

Selon Québec — une position reprise aussi par Ottawa —, l'ITA n'aurait pas dû accepter la requête de Magnesium Corp qui ne représente que 20 p, cent de la production américaine. Les autres compétiteurs, Dow Chemical (56 p, cent) et Alcoa (24 p. cent), se sont contentées de rester «neutres» plutôt que d'appuyer la plainte de Magnesium Corp. relève-t-on.

Dans son plaidoyer, Magnesium Corp soutient que les deux tiers des subventions «illégales» sur les exporations de Norsk Hydro viendraient des contrats «à risques partagés» d'Hydro Québec.

«Ce sont ces contrats qui furent l'élément essentiel du déclenchement de la plainte. On comprendra maintenant pourquoi on voulait qu'ils restent confidentiels», a déclaré hier Pierre Messier, le porte-parole de Norsk.

Le contrat de 25 ans prévoit que Norsk paye 40 p, cent des taux commerciaux les trois premières années, puis bénéficie de rabais de 50, 35 et 25 p. cent d'ici 1994. Par la suite le tarifs de Norsk s'aligne sur le cours international du magnésium. Selon les données d'Hydro-Québec ces tarifs représentaient un rabais d'environ 18 millions l'an dernier.

La compagnie maintient toujours qu'il s'agit de contrats commerciaux et non de subventions. La réduction récente de production annoncée n'est pas étrangère à la plainte déposée à l'ITA et aux réticences qu'elle a soulevées chez les clients américains. Norsk demeure convaincue que ses arguments, ceux d'Hydro et du gouvernement du Québec feront casser cette décision, mais dans le cas contraire, un réaménagement de la production de la compagnie aurait un effet important pour l'usine de Bécancour qui dépend du marché américain pour plus de la moitié de sa production, admet M. Messier.

Selon le ministre Ciaccia, la firme américaine bénéficie de contrats similaires avec la Utah Gaz Utility.

L'ITA retient aussi les arguments voulant que Norsk ait bénéficié de subventions de 37 millions de la SDI. Ces subventions destinées à protéger l'environnement sont disponnibles pour l'ensemble de l'industrie au Québec, rappelle M. Ciaccia. Autre élément retenu par l'ITA, une subvention pour la réalisation d'une étude de faisabilité a été totalement remboursée, rappelle-t-on. Le ministre de l'Industrie, Gérald Tremblay, fut aussi surpris que des contrats de recherches à l'Institut de technologie du magnésium aient été calculés parmis les subventions accordées à Norsk Hydro.

La déclaration Norsk Hydro, qui s'engage à continuer la production à l'usine de Bécancour, a toutefois rassuré Québec, hier. Cette usine fonctionne cependant à moins de la moitié de sa capacité (20 000 tonnes années contre une possibilité de 45 000).

La firme norvégienne paiera pour l'instant un cautionnement pour l'ensemble de sa production exportée aux États-Unis, un dépôt qui lui sera remboursé si l'ITA lui donne raison en février.

Dans un bref communiqué où elle se défend bien de faire du dumping aux États-Unis, Norsk indique qu'elle «continuera donc de vendre et de mettre en marché ses produits aux États-Unis».

Cette décision de l'ITA en février devancera de peu un autre verdict d'un tribunal administratif américain, l'International Trade commission, qui lui, évaluera si Norsk Hydro a fait du dumping qui a causé des torts à l'industrie américaine du magnésium.

Le chef du Parti Égalité, Robert Libman, qui avait obtenu, le printemps dernier, la publication du contrat de Norsk Hydro, estime qu'il est maintenant clair qu'il s'agit «de subventions déguisées» qui «violent l'accord de libre-échange».

Selon lui «Québec doit déposer tous les contrats des alumineries pour qu'ait lieu un débat public et en profondeur sur cette question».

Sans avoir les avis juridiques nécessaires sur la légalité de ce type de contrats, le gouvernement Bourassa «a joué à la roulette russe avec l'avenir économique du Québec en ignorant les règles du commerce international».

Pour Joseph McNally, d'Hydro-Québec, il est clair que la divulgation du contrat, le printemps dernier, «fut un facteur très important» dans la décision de Magnesium Corp de déposer une plainte.

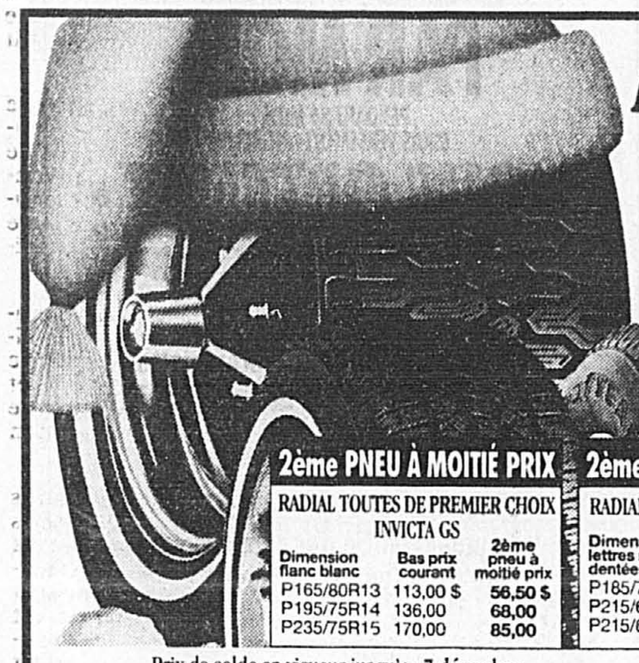
«Pour nous, le programme de risque partagé est une entente commerciale normale et non une subvention. Nous allons continuer de plaider notre position», a dit M. McNally.

Ottawa appuie Québec

À Ottawa, le ministre du Commerce extérieur, Michael Wilson, s'est dit en parfait accord avec la détermination du Québec et des autres parties intéressées à combattre la position américaine. M. Wilson a précisé que le Canada avait retenu les services d'un avocat américain, qui étudiera les détails de la décision préliminaire des États-Unis d'imposer des droits antidumping et compensateurs sur le magnésium en provenance du Canada, pour s'assurer qu'elle se fonde sur une analyse objective des faits.

«Cette action des États-Unis va à l'encontre des obligations que ce pays a contractées en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, a déclaré le ministre. Nous estimons en outre que le postulant américain, la Magnesium Corporation of America, n'est pas qualifié pour réclamer une enquête. Nous avons eu des consultations à ce sujet avec les États-Unis dans le cadre du GATT, et nous allons demander que cette affaire fasse l'objet d'une conciliation en vertu du Code des subventions de l'organisme.»

Le gouvernement fédéral estime que la Magnesium Corporation of America n'est pas habilitée à demander une telle enquête, étant donné qu'elle compte pour moins du quart de la production de magnésium totale des États-Unis. En vertu du Code des subventions du GATT, la branche de production nationale désigne les producteurs qui, ensemble, représentent la plus large part de la production du pays.



Attachez votre tuque!
C'est le solde de pneus d'hiver Goodyear.

RADIAL À GLACE ET À NEIGE PAR EXCELLENCE F32S

Dimensions, flanc blanc	Bas prix courant	Dimensions, flanc blanc	Bas prix courant
P155/80R13	63,00 $	P195/75R14	86,00 $
P205/70R14	94,00	P235/75R15	111,00

2ème PNEU À MOITIÉ PRIX

RADIAL TOUTES DE PREMIER CHOIX INVICTA GS

Dimension flanc blanc	Bas prix courant	2ème pneu à moitié prix
P165/80R13	113,00 $	56,50 $
P195/75R14	136,00	68,00
P235/75R15	170,00	85,00

2ème PNEU À MOITIÉ PRIX

RADIAL DE PERFORMANCE DE LUXE EAGLE GA

Dimension lettres noires dentées	Bas prix courant	2ème pneu à moitié prix
P185/70R13	134,00 $	67,00 $
P215/60R14	155,00	77,50
P215/65R15	164,00	82,00

42,99 pour un Goodyear à 100 %

RADIAL TOUTES SAISONS CEINTURÉ D'ACIER S4S

Dimensions, flanc blanc	Bas prix courant
P155/80R13	42,99 $
P195/75R14	57,99

Prix de solde en vigueur jusqu'au 7 décembre.
Veuillez nous téléphoner pour le prix des dimensions non représentées.

PAS DE ZIGONNAGE
AUCUN ACOMPTE • AUCUN INTÉRÊT • 6 VERSEMENTS MENSUELS MODIQUES*
*Pour les pneus et les services automobiles de plus de 250,00 $. Versement calculé d'après un programme de financement différé à l'usage de la carte VISA, MasterCard ou American Express. En exclusivité chez les détaillants Goodyear participants. Rendez vous chez votre détaillant Goodyear pour tous les détails.

GOODYEAR SERVICE AUTOMOBILE GARANTI

MONTRÉAL EST
9170, Sherbrooke est
352-2662

MONTRÉAL
5750, Côte de Liesse
731-6471

2615, rue Ontario est
527-8364

5135, av. Papineau
527-9854

MONTRÉAL NORD
3950, Fleury est
328-2834

MONTRÉAL CENTRE-VILLE
11, boul. De Maisonneuve est
849-8031

MONTRÉAL (NDG)
2125, boul. Cavendish
481-7771

VILLE STE-CATHERINE
5280, route 132
635-1869

AHUNTSIC
10220, boul. St-Laurent
381-2591

ST-LÉONARD
9255, boul. Lacordaire
325-3280

LAVAL-CHOMEDEY
1250, boul. Labelle
688-3575

LAVAL-PONT-VIAU
366, boul. des Laurentides
667-0210

TERREBONNE
1810 Chemin Gascon
492-0487
LAVAL 664-1844

VILLE LASALLE
1870, av. Dollard
363-0633

VERDUN
4000, av. Verdun
761-4568

CHÂTEAUGUAY
104, boul. d'Anjou
691-3160

LONGUEUIL
85, boul. Ste-Foy
679-5250

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3614, Montee St-Jean
620-2341

WEST ISLAND
4910, chemin des Sources
684-9532

PIERREFONDS
16013, boul. Pierrefonds
620-1073

VILLE ST-LAURENT
1755, rue Grenet
(face à Canadair)
748-0103

LA PRAIRIE
430, Ste-Elisabeth
659-1994

POINTE-AUX-TREMBLES
1400, boul. St-Jean-Baptiste
645-2787

ST-EUSTACHE
220, 25ème Avenue
472-7506/7871

BOUCHERVILLE
660 de Montbrun
655-8531

ST-BRUNO
610, boul. Clairvue
461-0373

ROSEMERE
261, boul. Labelle
435-5713

CENTRES COMMERCIAUX GOODYEAR

VILLE ST-LAURENT
7405, rue Verne
334-9312

VILLE D'ANJOU
8301, boul. Métropolitain
354-7444

DÉTAILLANT INDEPENDANT
Service de Pneus Salois
9970, des Recollets
321-7511

Les festins du Ritz Carlton



LE FESTIN DES ROIS

UNE COLLABORATION
La Presse
CITÉ 107,3 FM ROCK·DÉTENTE
Ritz-Carlton Montréal

À GAGNER

un festin gastronomique pour 10 convives, chez vous.

Ce festin sera servi à la résidence même du gagnant par un chef, un maître d'hôtel et deux garçons du Ritz-Carlton.
Bien sûr, vin et champagne couleront à flots tout au long de ce somptueux repas.
Mais, au fait, qui inviterez-vous?

ou l'une des 4 invitations "Première classe".

Il s'agit de 4 soirées pour 2 personnes débutant par un dîner en tête-à-tête au Café de Paris, puis l'accès à une suite pour la nuit et un petit déjeuner pour deux servi à la suite ou au restaurant.

POUR PARTICIPER :
- Remplissez le coupon de participation publié tous les jours, dans *La Presse*, jusqu'au 7 décembre et retournez-le à l'adresse indiquée.
- Des tirages quotidiens se feront du 9 au 13 décembre, sur les ondes de CITÉ ROCK·DÉTENTE, à l'émission de Daniel Guérard entre 10 h et 11 h. Les gagnants auront une heure pour rappeler à la station au 866-3741.
- Le festin devra se tenir entre le 2 et le 7 janvier q1992.
- La valeur des prix offerts est de 4 500 $.
- Les règlements du concours sont disponibles à Cité Rock.Détente et à *La Presse*.

Concours "Les festins du Ritz"
CITÉ ROCK.DÉTENTE
C.P. 107, succ. B
Montréal (Québec)
H3B 3J5

Nom _____ Âge _____
Adresse _____ App. _____
Ville _____
Code postal _____ Tél. _____

LE NOUVEAU-NÉ

Pour célébrer l'ouverture de notre nouveau magasin, nous vous offrons un système **Denon/Boston** complet à un prix *très* spécial.
Venez fêter avec nous et profitez de spéciaux *très* spéciaux dans toutes nos succursales!

VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE NOUVEAU MAGASIN À BROSSARD



1,000 $
DENON/BOSTON
DRA-335-R récepteur
DRM-400 magnétocassette
DCD-460 lecteur laser
Boston HD-5 haut-parleurs

audio centre
5260 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (514) 482-4420
1970, boul. Le Corbusier, Laval (514) 687-3627
1493, chemin Merivale, Ottawa (613) 723-2923
8080 ouest, boul. Taschereau, Brossard (514) 466-1999

29 95/mois $ (répété 8 fois)
Au risque de se répéter

Agents autorisés

Rive-Nord

Audio Vision 2000 Inc.
234, Papineau
Joliette (Québec)
Tél: (514) 752-0953

Audio Vision 2000 Inc.
1729, Chemin Gascon
Terrebonne (Québec)
Tél: (514) 964-0072

Le Centre St-Jérôme Inc.
2121, boul. Labelle
Lafontaine (Québec)
Tél: (514) 431-5122

Autoradios C.V.L. Inc.
76, rue Demontigny
Ste-Agathe-des-Monts
(Québec)
Tél: (819) 326-2006

Telcomm Inc.
222, Chemin de la Gare
St-Sauveur-des-Monts
(Québec)
Tél: (514) 227-2346

Drummondville

Rochefort Radio TV Inc.
2265, boul. St-Josèph
Drummondville (Québec)
Tél: (819) 478-5178

Sherbrooke

Cellulaire L. Flamand Inc.
4242, King Ouest
Sherbrooke (Québec)
Tél: (819) 823-9994

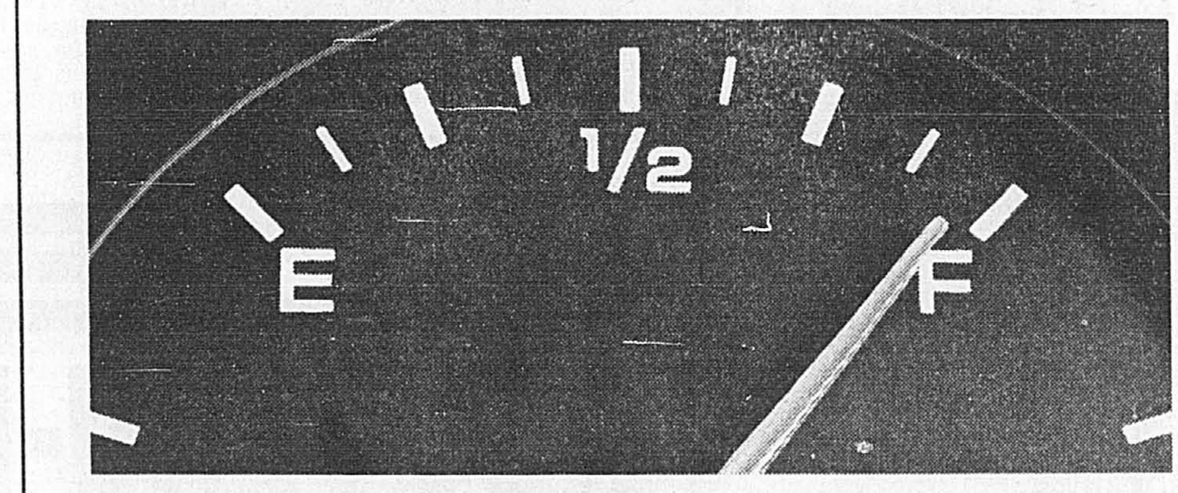
Gobeil et Filles Inc.
4400, rue Ouimet
Sherbrooke (Québec)
Tél: (819) 563-7992

STÉRÉO plus AUDIO • VIDEO

Faire plus sur toute la ligne
Bell Cellulaire

LA LOCATION CLÉ D'OR DE CHRYSLER D'UN PARE-CHOCS À L'AUTRE

PENDANT TROIS ANS OU 75 000 KILOMÈTRES, VOUS N'AUREZ À VOUS OCCUPER QUE D'UNE SEULE CHOSE...

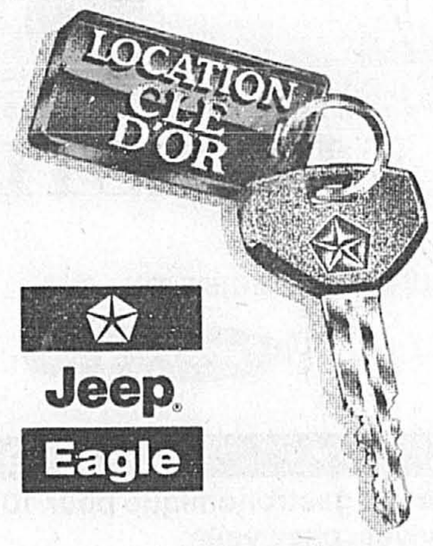


Les seules choses dont vous aurez à vous soucier durant votre contrat de trois ans de la location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre seront de voir au plein d'essence et à l'appoint des liquides. Et nous vous expliquons pourquoi. Pendant trois ans ou 75000 kilomètres, selon la première éventualité, vous obtenez:

1. La garantie Chrysler d'un pare-chocs à l'autre, sans franchise à débourser.
2. Les visites d'entretien prévues et payées à l'avance, telles que décrites dans le manuel du propriétaire. Vous n'avez qu'à effectuer l'entretien quotidien ordinaire.
3. Une assistance de remorquage sur la route de La Ligue nationale d'autos partout au Canada et aux États-Unis.
4. Une allocation pouvant aller jusqu'à 50 $ par jour pendant un maximum de cinq jours pour la location d'un autre véhicule si des réparations à long terme sont nécessaires.
5. L'équipement habituellement exclu de la garantie, tel que les essuie-glace, les ampoules et les garnitures de freins et d'embrayage, est couvert. Les pneus sont couverts par la garantie du fabricant. Le locataire est responsable de l'achat du liquide de lave-glace et de l'huile d'appoint et il doit voir à ce que les autres liquides soient au niveau approprié entre les visites d'entretien prévues.

À la fin du contrat de trois ans, vous n'avez qu'à nous remettre les clés, et c'est tout. Si l'usure du véhicule est normale, vous n'aurez rien d'autre à payer que l'excédent de kilométrage après 75 000 km.*

La location Clé d'or d'un pare-chocs à l'autre. Votre seul souci est de remplir le réservoir d'essence. Ah oui... et n'oubliez pas le liquide de lave-glace! Voyez le concessionnaire Chrysler de votre région pour tous les détails.



Jeep®
Eagle

Dodge | Plymouth
Camions Dodge | Camions Dodge
CHRYSLER | CHRYSLER

DODGE CARAVAN/ PLYMOUTH VOYAGER

POUR 434 $* PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ :



Moteur V6 avec ensemble 24W, transport compris

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- De l'espace pour sept passagers
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le verrouillage électrique des portes
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

DODGE SHADOW/ PLYMOUTH SUNDANCE

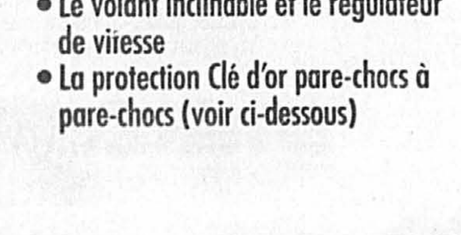
POUR 266 $* PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ :



3 portes avec ensemble 22D, transport compris

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radio stéréo à 4 haut-parleurs
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

CHRYSLER DYNASTY



Moteur 6 cylindres avec ensemble 26C, transport compris

POUR 420 $* PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ :

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radiocassette AM/FM stéréo
- Le verrouillage électrique des portes
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

JEEP CHEROKEE SPORT 4RM



Moteur 6 cylindres avec ensemble 26D, transport compris

POUR 512 $* PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ :

- Le moteur 6 cylindres avec boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- Le lave/essuie-glace de lunette arrière
- L'ensemble sport
- Le volant inclinable
- La radiocassette AM/FM stéréo
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

DODGE SPIRIT/ PLYMOUTH ACCLAIM



avec ensemble 22E, transport compris

POUR 346 $* PAR MOIS**
PENDANT 36 MOIS
(SANS VERSEMENT INITIAL);***
VOUS OBTENEZ :

- Le système de coussin gonflable côté conducteur
- La boîte de vitesses automatique
- La climatisation et les glaces teintées
- La radiocassette AM/FM stéréo à 4 hauts-parleurs
- Le volant inclinable et le régulateur de vitesse
- La protection Clé d'or pare-chocs à pare-chocs (voir ci-dessous)

*Le locataire est responsable des frais tels que les contraventions ainsi que de l'excédent de kilométrage après 75 000 km, au taux de 0,06 $ le kilomètre.
**Tarif mensuel pour un terme de 36 mois sans versement initial, établi d'après le PDSF du véhicule avec l'équipement décrit, comprenant la garantie spéciale d'un pare-chocs à l'autre, à un taux annuel spécial. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada ltée.
En vigueur à compter du 1er novembre 1991 et pour un temps limité. Un dépôt de sécurité correspondant à un versement mensuel de location, arrondi au multiple de 25 $ supérieur, est exigé.
***Un versement initial peut être exigé, ce qui réduirait les mensualités. Contrat de location à terme fixe, rachat non requis. Les versements mensuels ne comprennent pas l'immatriculation, les assurances, l'enregistrement et les taxes. La livraison doit être faite à partir du stock du concessionnaire.
Le concessionnaire peut louer à tarif moindre. Ces offres ne s'adressent qu'aux particuliers et ne peuvent être combinées à aucune autre. Véhicules servant à un usage commercial exclus.

L'AVANTAGE : CHRYSLER